

DOCUMENT DE REFERENCE 2010

EXERCICE ANNUEL CLOS AU 31 décembre 2010



En application de son Règlement Général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a enregistré le présent Document de Référence le 03 août 2011 sous le numéro R 11-050. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce Document de Référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement de ce document, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de MONTAIGNE FASHION GROUP : 3, place des Vosges, 75004 Paris ;
- sur le site internet de MONTAIGNE FASHION GROUP : www.montaignefashiongroup.com ;
- ainsi que sur le site de l'AMF : www.amf-france.org .

MONTAIGNE FASHION GROUP
Société anonyme au capital de 2 785 132,80 euros
Siège social: 3, place des Vosges, 75004 Paris
397 883 075 RCS PARIS

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8
2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8
2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	8
2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	8
2.1.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	9
2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES	9
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	10
3.1. INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES	10
3.2. INFORMATIONS FINANCIERES DES PERIODES INTERMEDIAIRES	12
3.3. INFORMATIONS BOURSIERES SELECTIONNEES	12
4. FACTEURS DE RISQUE	15
4.1. RISQUE DE CONTEXTE D'ENTREPRISE EN DIFFICULTE	15
4.2. RISQUES OPERATIONNELS	16
4.2.1. RISQUES DE DEPART DE PERSONNES CLES	16
4.2.2. RISQUES LIES A LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE	16
4.2.3. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS	17
4.2.4. RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	17
4.2.5. RISQUES LIES AUX CONCESSIONS DE LICENCES (« LICENSING ») ET AUX MARQUES	18
4.3. RISQUES DE LIQUIDITE	19
4.4. RISQUES DE MARCHE	20
4.4.1. RISQUES DE CHANGE	20
4.4.2. RISQUES DE TAUX	20
4.4.3. RISQUES SUR ACTIONS	21
4.4.4. RISQUES HORS BILAN	21
4.5. RISQUES JURIDIQUES	21
4.5.1. LITIGES EN COURS ET FAITS EXCEPTIONNELS	21
4.6. RISQUE LIE A LA DECONSOLIDATION DE STEREO PANDA	23
4.7. ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE	24
4.8. RISQUES INDUSTRIELS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	25
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	26
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	26
5.1.1. NOM COMMERCIAL ET RAISON SOCIALE DE L'EMETTEUR	26
5.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR	26
5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR	27

5.1.4.	SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR	27
5.1.5.	EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR 28	
5.2.	INVESTISSEMENTS	31
5.2.1.	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES JUSQU'A LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE	31
5.2.2.	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS	31
5.2.3.	INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES	32
6.	APERCU DES ACTIVITES	33
6.1.	PRINCIPALES ACTIVITES	33
6.1.1.	LE METIER DE MONTAIGNE FASHION GROUP	33
6.1.2.	LES MARCHES CIBLES DE MONTAIGNE FASHION GROUP	34
6.1.3.	L'OFFRE DE MONTAIGNE FASHION GROUP	34
6.1.4.	LE MODELE ECONOMIQUE DE MONTAIGNE FASHION GROUP	35
6.1.5.	LES LICENCES DE MARQUE	36
6.2.	LE MARCHE DU PRET-A-PORTER FEMININ	36
6.2.1.	LES DONNEES DU MARCHE	36
6.3.	EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE L'ACTIVITE	38
6.4.	DEGRE DE DEPENDANCE	38
6.4.1.	A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES ET AUTRES COMPETENCES TECHNOLOGIQUES, DE CONTRATS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX	38
6.5.	POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE	38
7.	ORGANIGRAMME	39
7.1.	PERIMETRE DU GROUPE	39
7.1.1.	ORGANIGRAMME JURIDIQUE	39
7.1.2.	FILIALES ET PARTICIPATIONS	39
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	40
8.1.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES	40
8.1.1.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40
8.1.2.	PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES	40
8.2.	FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	41
9.1.	SITUATION FINANCIERE	41
9.1.1.	CHIFFRE D'AFFAIRES	43
9.1.2.	RESULTAT OPERATIONNEL	43
9.1.3.	RESULTAT NET	43
9.2.	RESULTAT D'EXPLOITATION	44
9.2.1.	FACTEURS INFLUENCANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION	44
9.2.2.	CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS	44
9.2.3.	FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR	44
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	45

10.1.	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	45
10.2.	INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	46
10.3.	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS	47
10.3.1.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	47
10.4.	RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	47
10.5.	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS	47
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	48
11.1.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	48
11.2.	BREVETS.....	48
11.3.	MARQUES, NOMS DE DOMAINES ET PROPRIETES INTELLECTUELLES	48
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	49
12.1.	PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2010 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	49
12.1.1.	ACQUISITION DE LA SOCIETE BMCA / LOLA.....	49
12.1.2.	CESSION DU DROIT AU BAIL DE SAINT-BARTHELEMY	49
12.2.	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE MONTAIGNE FASHION GROUP	50
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	51
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	52
14.1.	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	52
14.1.1.	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	52
14.1.2.	CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	58
14.1.3.	COMITE DE DIRECTION.....	58
14.2.	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE	58
15.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....	59
15.1.	REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	59
15.1.1.	REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	59
15.1.2.	REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	59
15.1.3.	OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS DE L'EMETTEUR ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	60
15.1.4.	ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AU MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	60
15.1.5.	REGIME COMPLEMENTAIRE DE RETRAITE, CONTRAT DE TRAVAIL	60
15.2.	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES	61
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	62
16.1.	MANDATS DES ADMINISTRATEURS	62
16.2.	CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE.....	62

16.3.	COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION	62
16.4.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF.....	63
16.5.	CONTRÔLE INTERNE	63
16.5.1.	RAPPORTS DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE DE L'EXERCICE 2010	63
16.5.2.	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RAPPORT DU PRESIDENT PORTANT SUR LE CONTROLE INTERNE DE L'EXERCICE 2010	75
17.	SALARIES.....	77
17.1.	NOMBRE DE SALARIES	77
17.2.	PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS	77
17.2.1.	ACTIONNARIAT SALARIE.....	77
17.2.2.	PLANS DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES	77
17.2.3.	ACTIONS GRATUITES	77
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	78
18.1.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	78
18.2.	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	83
18.3.	DETENTION OU CONTROLE DE MONTAIGNE FASHION GROUP	83
18.4.	ACCORD POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	83
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	84
19.1.	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES DES EXERCICES 2008, 2009 ET 2010.....	84
19.2.	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DE DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE	90
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	91
20.1.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010.....	91
20.2.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009.....	114
20.3.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008 (9 mois).....	128
20.4.	COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010	141
20.5.	COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009	158
20.6.	COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2008 (9 mois).....	178
20.7.	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA.....	197
20.8.	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	197
20.8.1.	RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES.....	197
20.8.2.	INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX	208
20.8.3.	AUTRES INFORMATIONS NON VERIFIEES	208
20.9.	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES.....	208
20.10.	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES.....	208
20.10.1.	ACTIVITE AU PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE EN COURS (EXERCICE 2011 – CLOTURE AU 31/12/2011).....	208
20.11.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	208

20.12.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	208
20.13.	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	208
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	209
21.1.	CAPITAL SOCIAL.....	209
21.1.1.	MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT	209
21.1.2.	ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	209
21.1.3.	AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	209
21.1.4.	VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION.....	210
21.1.5.	CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL.....	210
21.1.6.	CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION	210
21.1.7.	EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL.....	211
21.2.	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	213
21.2.1.	OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS).....	213
21.2.2.	DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ARTICLES 14 – 18 DES STATUTS)	213
21.2.3.	DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D'ACTIONS (ARTICLE 10 A 13 DES STATUTS)	215
21.2.4.	CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION (ARTICLES 16 – 19 DES STATUTS)	217
21.2.5.	DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	218
21.2.6.	DISPOSITIONS FIXANT LE SEUIL AU DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ETRE DIVULGEE.....	218
21.2.7.	CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL.....	218
22.	CONTRATS IMPORTANTS.....	219
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	219
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	220
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	221

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Édouard HUBSCH, Président Directeur Général de MONTAIGNE FASHION GROUP, est la personne responsable du présent Document de Référence.

Édouard HUBSCH
MONTAIGNE FASHION GROUP
3, place des Vosges, 75004 Paris
Téléphone: 01 44 54 32 32
Fax : 01 44 54 93 28

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, rapports relatifs aux comptes annuels consolidés et sociaux au 31 décembre 2010, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008. Ces rapports figurent au paragraphe 20.8.1 du présent document.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 contient la réserve suivante :

« Les comptes de la société Stéréo Panda au 31 décembre 2009 inclus dans les comptes consolidés de l'exercice 2009 n'ont pas fait l'objet d'un audit et n'ont pas été arrêtés par le Président dans le délai accordé par le tribunal de commerce de Paris soit avant le 30 septembre 2010. Cette société a été déconsolidée à compter de la date de sa liquidation judiciaire soit le 9 décembre 2010. En l'absence d'établissement de comptes au 31 décembre 2010 par cette filiale, les comptes inclus dans les comptes consolidés de Montaigne Fashion Group jusqu'à la date de déconsolidation sont ceux du 31 décembre 2009. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 2.3, qui expose les conditions qui ont conduit à retenir le principe de continuité d'exploitation pour arrêter les comptes au 31 décembre 2010 ;*
- La note 3.2 qui expose les critères retenus dans le cadre de la valorisation des marques et des écarts d'acquisition ;*
- Les notes 2.6 et 2.7, qui exposent les corrections d'erreurs et les changements de présentation effectués sur l'exercice. »*

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux au 31 décembre 2010 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 2.2, qui expose les conditions qui ont conduit à retenir le principe de continuité d'exploitation pour arrêter les comptes au 31 décembre 2010 ;
- La note 3.1 qui expose les critères retenus dans le cadre de la valorisation des marques et des fonds de commerce ;
- Les notes 2.4 et 2.7, qui exposent les corrections d'erreurs enregistrées sur l'exercice 2010. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 contient la réserve suivante :

« Nous vous informons émettre la réserve pour limitation suivante :

- à la date d'émission de ce rapport, les comptes sociaux au 31/12/2009 de la société STEREO PANDA n'ont pas encore été arrêtés par son président ; cette société a déposé une requête auprès du Président du Tribunal de Commerce de Paris afin de proroger le délai de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les comptes au 30/09/2010. »

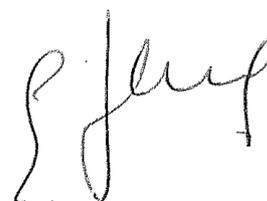
Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 contient la réserve suivante :

« La Société a procédé sur la période à la reprise de la provision pour dépréciation de la marque REGINA RUBENS pour un montant de 500 K€ ;
Nous formulons une réserve sur cette reprise que nous jugeons anticipée et ce malgré la signature d'un premier contrat de licence en date du 30 septembre 2008. »

Nous vous informons reprendre la réserve pour limitation émise par le commissaire aux comptes de la filiale consolidée concernant la procédure relative à l'inventaire physique des stocks de marchandises. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux au 31 décembre 2008 contient la réserve suivante :

« La Société a procédé sur la période à la reprise de la provision pour dépréciation de la marque REGINA RUBENS pour un montant de 500 K€ ;
Nous formulons une réserve sur cette reprise que nous jugeons anticipée et ce malgré la signature d'un premier contrat de licence en date du 30 septembre 2008. »



Fait à Paris, le 03 août 2011
Monsieur Édouard HUBSCH
Président Directeur Général

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Monsieur Laurent Arrouasse
346, rue Saint Honoré
75 001 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 30 novembre 2007 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Le mandat vient en remplacement de celui confié précédemment à Boissière Expertise Audit.

Laurent Arrouasse est membre de la Compagnie des Commissaires Aux Comptes de PARIS.

Ernst & Young et Autres
Représenté par Any Antola
41, rue d'Ybry
92 200 Neuilly Sur Seine

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 23 septembre 2010 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le mandat vient en remplacement de celui confié précédemment à la Société FIDUCO. (Cf §2.2)

Ernst & Young et Autres est membre de la Compagnie des Commissaires Aux Comptes de VERSAILLES.

2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Jean-Philippe Davier
32, rue de la Boétie
75 008 PARIS

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 30 novembre 2007 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Auditex
11, allée de l'Arche
92 400 Courbevoie

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 23 septembre 2010 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2.1.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

En K€	Laurent Arrouasse				ERNST & YOUNG et Autres		FIDUCO	
	31/12/2010		31/12/2009		31/12/2010		31/12/2009	
Honoraires	MONTANT HT	%	MONTANT HT	%	MONTANT HT	%	MONTANT HT	%
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
<i>Emetteur (société mère)</i>	20	100%	15	100%	20	100%	15	100%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :								
<i>Emetteur</i>	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL AUDIT (I)	20	100%	15	100%	20	100%	15	100%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT								
Juridique, fiscal et social	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL AUTRES PRESTATIONS (II)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL GENERAL (I+II)	20	100%	15	100%	20	100%	15	100%

2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ou de révocation de contrôleurs légaux. Les mandats de commissariat aux comptes confié à FIDUCO, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et à Monsieur Franck Elbase, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, n'ont pas été renouvelés à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 23 septembre 2010.

Les mandats de commissariat aux comptes confié à Boissière Expertise Audit, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et à Monsieur Pierre Kuperberg, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, n'ont pas été renouvelés à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 30 novembre 2007.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEEES

■ Informations financières annuelles résumées – données consolidées

Les chiffres ci-dessous présentés sont identiques à ceux publiés dans les comptes consolidés aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008 (données IFRS).

Compte de résultat (en K€)	2010	2009 Données corrigées	2009 Données publiées*	2008
Chiffre d'affaires	2 427	3 595	3 513	3 408
<i>Croissance du chiffre d'affaires</i>	-30,9%	5,5%	3,1%	-47,6%
Résultat d'exploitation	-2 845	-2 881	-3 314	-94
<i>Marge d'exploitation</i>	N/A	N/A	N/A	N/A
Coût de l'endettement financier net	-42	-192	n.c.	n.c.
Autres produits et charges financières	1 799	-589	-183	-144
Impôts sur les résultats	11	7	7	2
Résultat net	-1 076	-3 669	-3 504	-239
<i>Marge nette</i>	N/A	N/A	N/A	N/A

Bilan - actif (en K€)	31/12/2010	31/12/2009 Données corrigées	31/12/2009* Données publiées	31/12/2008
Immobilisations incorporelles	2 167	2 998	3 031	3 043
Immobilisations corporelles	93	180	180	306
Immobilisations financières	122	176	3	580
Autres actifs non courants	259	-	173	182
Total actifs non courants	2 642	3 354	3 387	4 111
Stocks et en-cours	459	585	753	1 245
Créances clients	310	420	391	407
Trésorerie et équivalent de trésorerie	328	82	82	56
Autres actifs courants	657	488	608	541
Total actifs courants	1 754	1 575	1 834	2 249
Total actif	4 395	4 929	5 221	6 361

Bilan - passif (en K€)	31/12/2010	31/12/2009 Données corrigées	31/12/2009* Données publiées*	31/12/2008
Total capitaux propres	-1 061	-2 163	-1 872	886
Emprunts et dettes financières à long terme	811	828	828	465
Autres passifs non courants	2 661	636	636	120
Total passifs non courants	3 472	1 464	1 464	586
Fournisseurs	1 094	2 414	2 414	1 618
Autres passifs et dettes courants	891	3 214	3 214	3 271
Total passifs courants	1 985	5 628	5 628	4 889
Total passif	4 395	4 929	5 221	6 361

* Les comptes consolidés 2009 ont fait l'objet de corrections présentées dans le chapitre 20 du présent Document de Référence.

Tableau de flux de trésorerie (en K€)	2010	2009	2008
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	-1 567	-2 174	-2 255
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	672	1 545	-2
Impôts sur les résultats payés	-	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	-895	-629	-2 257
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-224	146	1 685
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 349	886	270
Variation de trésorerie	230	403	-302
Trésorerie d'ouverture	-38	-441	-139
Trésorerie de clôture	192	-38	-441
<i>dont soldes créditeurs de banque figurant au passif du bilan dans la rubrique "Passifs financiers courants"</i>	136	120	
Variation de trésorerie	230	403	-302

■ **Activité de l'exercice 2010 (1^{er} janvier 2010 – 31 décembre 2010)**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires consolidé de la Société ressort en baisse de 1 168 K€ par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires s'établit à 2 427 K€ en 2010 contre 3 595 K€ au titre de l'exercice précédent, en données corrigées.

La diminution du chiffre d'affaires résulte à la fois de la crise économique dans le secteur, du contexte de redressement judiciaire de la société, de la perte de certains clients multi-marques et aussi de la déconsolidation de la filiale Stéréo Panda (578 K€ en 2009).

Le chiffre d'affaires consolidé est uniquement composé du chiffre d'affaires réalisé par MONTAIGNE FASHION GROUP.

La marge brute globale consolidée est stable à 51% du chiffre d'affaires.

Les dépenses opérationnelles ont pu être réduites sur l'année 2010 (fermeture du magasin de St Barthélémy, départs non remplacés et licenciement de plusieurs salariés, réduction des frais de collection) pour être portées de 2 327 K€ en 2009 à 1 848 K€ en 2010. L'effectif à périmètre constant s'élève à 18 personnes.

Les dotations aux provisions enregistrent une charge non récurrente liée à la dépréciation du droit au bail de St Barthélémy et de la marque Régina Rubens à hauteur de 0,7 M€.

L'exercice clos le 31 décembre 2010 se solde donc par un résultat opérationnel courant consolidé déficitaire à hauteur de (2 838) K€ contre (2 772) K€ à la clôture de l'exercice précédent (en données publiées).

Les autres produits et charges financiers intègrent les impacts de l'actualisation des dettes étalées sur 10 ans dans le cadre de l'homologation du plan de continuation décrite ci-dessous ainsi que de la réduction de la créance en compte courant détenue par la société Jekiti Mar Capital (1,34 M€) dans le cadre de l'augmentation de capital approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2010 et conformément à l'article L. 626-17 du Code de Commerce. *Rapport Financier Annuel – exercice clos le 31 décembre 2010.*

Les capitaux propres consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont négatifs à hauteur de 1 061 K€. Au 31 décembre 2010, l'endettement financier net s'élève à 592 K€ (contre 3 313 K€ au 31 décembre 2009 et 3 214 K€ au 31 décembre 2008 en données publiées).

3.2. INFORMATIONS FINANCIERES DES PERIODES INTERMEDIAIRES

- **Chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice en cours (exercice 2011 - clôture au 31 décembre 2011)**

Chiffre d'affaires (K€)		
Données non auditées	2011	2010
1 ^{er} trimestre (1 ^{er} janvier au 31 mars)	839,0	1 113

- **Activité du premier trimestre de l'exercice 2010/2011 (clôture au 31 décembre 2011)**

Au 31 mars 2011, le chiffre d'affaires s'élève à 839,0 K€, contre 1 113,0 K€ en 2010, soit un repli de 24,6% par rapport à la même période en 2010.

3.3. INFORMATIONS BOURSIERES SELECTIONNEES

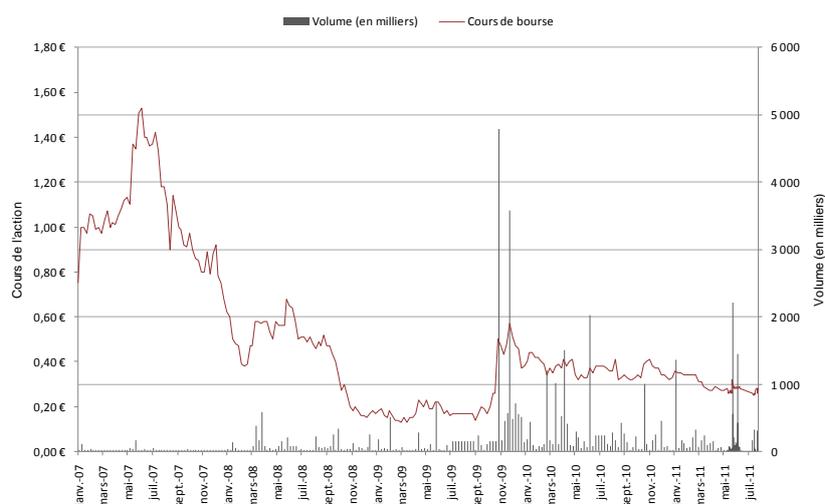
MONTAIGNE FASHION GROUP a réalisé son introduction en bourse en 1998.

Les actions MONTAIGNE FASHION sont cotées sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C) sous le code ISIN FR0004048734 et le code Mnémonique MFG.

- **Evolution du cours de l'action MONTAIGNE FASHION**

Evolution du cours de l'action et des volumes échangés

Source : Datastream (Janvier 2007 - Juin 2011)



■ **Autres informations boursières (présentation par exercice - données en fin de mois : dernier jour du mois d'échanges de titres de la Société)**

Source : Reuters, Euronext

Mois	Ouverture (€)	Plus haut (€)	Plus bas (€)	Clôture (€)
Janvier 2007	0,98	0,98	0,98	0,98
Février 2007	0,98	0,98	0,97	0,97
Mars 2007	1,03	1,03	1,02	1,02
Avril 2007	1,12	1,12	1,11	1,11
Mai 2007	1,57	1,57	1,42	1,42
Juin 2007	1,36	1,36	1,36	1,36
Juillet 2007	1,17	1,18	1,17	1,18
Août 2007	1,07	1,07	1,07	1,07
Septembre 2007	0,90	0,91	0,90	0,91
Octobre 2007	0,81	0,81	0,80	0,80
Novembre 2007	0,88	0,88	0,88	0,88
Décembre 2007	0,74	0,74	0,74	0,74
Janvier 2008	0,47	0,47	0,47	0,47
Février 2008	0,41	0,48	0,41	0,47
Mars 2008	0,57	0,60	0,56	0,57
Avril 2008	0,59	0,59	0,56	0,56
Mai 2008	0,74	0,74	0,68	0,68
Juin 2008	0,50	0,51	0,48	0,51
Juillet 2008	0,46	0,46	0,46	0,46
Août-08	0,50	0,52	0,49	0,52
Septembre-08	0,35	0,36	0,33	0,36
Octobre-08	0,20	0,20	0,20	0,20
Novembre-08	0,16	0,17	0,16	0,16
Décembre-08	0,16	0,17	0,15	0,16
Janvier-09	0,16	0,16	0,15	0,15
Février-09	0,14	0,15	0,13	0,14
Mars-09	0,13	0,15	0,13	0,15
Avril-09	0,21	0,21	0,19	0,20
Mai-09	0,20	0,24	0,19	0,22
Juin-09	0,16	0,17	0,16	0,17
Juillet-09	0,15	0,17	0,14	0,17
Août-09	0,11	0,15	0,11	0,15
Septembre-09	0,19	0,20	0,19	0,19
Octobre-09	0,45	0,58	0,44	0,50
Novembre-09	0,55	0,57	0,52	0,52
Décembre-09	0,38	0,38	0,37	0,38
Janvier-10	0,42	0,42	0,41	0,42
Février-10	0,37	0,37	0,32	0,34
Mars-10	0,37	0,39	0,36	0,37
Avril-10	0,40	0,41	0,40	0,41
Mai-10	0,33	0,35	0,29	0,32
Juin-10	0,38	0,38	0,36	0,38
Juillet-10	0,36	0,37	0,35	0,36
Août-10	0,31	0,33	0,31	0,32
Septembre-10	0,34	0,34	0,32	0,33
Octobre-10	0,41	0,41	0,40	0,40
Novembre-10	0,36	0,37	0,36	0,37
Décembre-10	0,31	0,33	0,31	0,33
Janvier-11	0,35	0,35	0,33	0,34
Février-11	0,33	0,33	0,30	0,32
Mars-11	0,27	0,28	0,26	0,27
Avril 2011	0,27	0,28	0,27	0,27
Mai 2011	0,28	0,29	0,27	0,29
Juin 2011	0,28	0,29	0,28	0,28
Juillet 2011	0,26	0,28	0,26	0,28

Au cours des trois derniers exercices de la Société, le cours de bourse a été suspendu aux dates suivantes :

- 14 juin 2011 au 11 juillet 2011 ;
- 14 octobre 2010 au 18 octobre 2010 ;
- 25 juin 2010 au 21 juillet 2010 ;
- 15 octobre 2009 au 26 octobre 2009 ;
- 13 juillet 2009 au 28 août 2009.

4. FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1. RISQUE DE CONTEXTE D'ENTREPRISE EN DIFFICULTE

Une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 25 août 2009.

Fin 2009, un actionnaire de la Société, la Financière Louis David, a cédé hors marché à KRIEF GROUP l'intégralité de sa participation, soit 26,16% du capital, ainsi que son compte courant d'associé d'un montant de 2 188 810,00 euros. Le 23 août 2010, un accord est intervenu entre JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP, par lequel JEKITI MAR CAPITAL apporte son soutien financier dans le cadre du plan de redressement par voie de continuation, et s'engage à ce qu'une partie du financement soit versée à MONTAIGNE FASHION GROUP à hauteur de 400 000,00 euros. Cet accord prévoit également qu'une augmentation de capital sera réalisée afin de permettre l'entrée au capital de la société JEKITI MAR CAPITAL.

Suite cette augmentation de capital, approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2010, et par jugement en date du 14 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le plan de redressement par voie de continuation de la Société et a ainsi mis un terme à la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la Société en date du 25 août 2009.

Le plan de redressement par voie de continuation présenté au Tribunal de Commerce de Paris à l'audience finale du 30 septembre 2010 était subordonné à deux conditions suspensives respectivement, l'adoption des résolutions à titre extraordinaire par l'Assemblée Générale des actionnaires relatives à l'augmentation de capital, et l'obtention auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") d'une dérogation à l'obligation de présenter une offre publique conformément à l'article 234-9-2° du règlement général de l'AMF. Ces deux conditions ont été levées au dernier trimestre 2010.

Le plan de redressement de la société s'appuie sur un nouveau projet d'entreprise comprenant en substance les grands axes stratégiques suivants :

- Développement du portefeuille de marques à travers une stratégie de développement multi-enseignes ;
- Modification de la gestion de la chaîne logistique et en particulier la maîtrise du coût de revient en accélérant le processus de production ;
- Développement d'une distribution sélective et d'un développement à l'international ; et
- Création d'un canal de distribution via un site Internet Marchand.

Le financement de ces mesures a été partiellement couvert par un prêt de 800 000,00 euros accordé par la société JEKITI MAR CAPITAL (à hauteur de 600 000 euros) et par la société ASKELL-CONCORD EXPRESS, filiale de KRIEF GROUP (à hauteur de 200 000 euros) préalablement à l'adoption du plan.

Ces créances ont été converties en capital lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2010.

Il a été constaté que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de commerce, et dans le cadre d'une période d'exécution d'un plan de continuation par voie de redressement, la Société n'est pas tenue de régulariser cette situation.

4.2. RISQUES OPERATIONNELS

4.2.1. RISQUES DE DEPART DE PERSONNES CLES

Le succès de la Société repose en grande partie sur la qualité et l'implication des dirigeants, en particulier de Monsieur Édouard HUBSCH, Président Directeur Général, de Irène VANRYB, en charge de la création des collections, de leurs collaborateurs et de l'équipe qui a été constituée. La Société est dépendante des capacités de management et du savoir faire technique de ceux-ci.

Quand bien même la Société viendrait à perdre les services de l'un ou plusieurs collaborateur(s)- clé(s), elle estime qu'une grande partie des tâches effectuées par ses dirigeants et par les collaborateurs-clés pourrait être aujourd'hui prise en charge par d'autres collaborateurs-clés.

Toutefois, étant donné que le succès de la Société est notamment lié à la coopération de ses dirigeants et de leurs collaborateurs, elle ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs-clés pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

4.2.2. RISQUES LIES A LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE

La Société envisage, dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, de réaliser l'acquisition de structures existantes sur une base sélective afin de poursuivre le développement de ses activités.

La Société ne peut garantir que les acquisitions auxquelles elle procèdera se révéleront être créatrices de valeur pour le Groupe. Cette stratégie d'acquisition pourrait exiger une attention importante de la part de l'équipe dirigeante ainsi que de l'infrastructure opérationnelle et financière de la Société et requérir des capitaux importants de celle-ci.

L'acquisition d'autres sociétés pourrait potentiellement être payée par l'émission de titres donnant accès au capital de la Société. Or, toute émission d'actions de la Société aurait pour effet de diluer la participation des actionnaires existants. Ces acquisitions pourraient également avoir pour effet d'affecter défavorablement le résultat net de la Société et en conséquence le bénéfice par action, d'accroître le niveau de l'endettement et la charge d'intérêts de la Société ou de l'exposer à des risques comptables et fiscaux. Des problèmes d'intégration des sociétés ou des actifs acquis pourraient, le cas échéant, gêner l'activité de la Société.

Enfin, il n'est pas à exclure que ces acquisitions fassent apparaître des passifs, entraînent des coûts non prévus et perturbent l'organisation de la Société.

MONTAIGNE FASHION GROUP a effectué en date du 02 juillet 2011 une prise de participation majoritaire de 100% au capital de la société BMCA, société-mère du groupe de prêt-à-porter haut de gamme exploitant la marque "LOLA".

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 5.2.2 qui précise les modalités de cette acquisition.

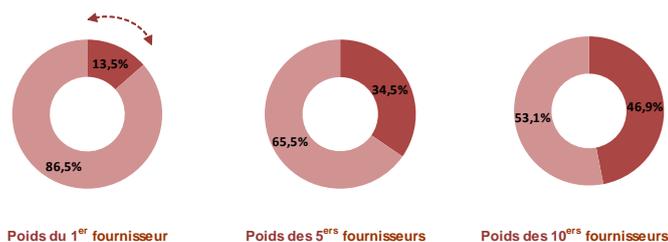
4.2.3. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

La Société travaille avec un nombre limité de fournisseurs et de façonniers. En outre, la plupart de ces fournisseurs ont été renouvelés aux cours des derniers exercices. Il n'existe toutefois pas de dépendance de la Société à ces derniers.

Comme présenté ci-après, au cours des trois exercices observés (2008, 2009 et 2010), aucun fournisseur ne représente plus de 13,5% des achats.

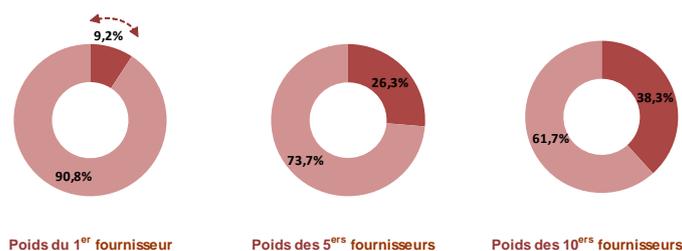
Poids des principaux fournisseurs (en % des achats) de l'exercice 2010

Source : MONTAIGNE FASHION GROUP



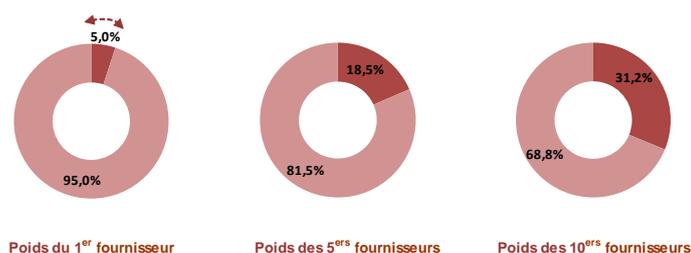
Poids des principaux fournisseurs (en % des achats) de l'exercice 2009

Source : MONTAIGNE FASHION GROUP



Poids des principaux fournisseurs (en % des achats) de l'exercice 2008 (9 mois)

Source : MONTAIGNE FASHION GROUP



4.2.4. RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

L'activité de vente au détail au sein de la boutique du Groupe ne présente pas de risques clients. En ce qui concerne la vente à l'export et la vente aux clients « multimarques », MONTAIGNE FASHION GROUP ne travaille qu'avec des clients connus et demande systématiquement une cotation Coface, ce qui limite le risque d'impayés.

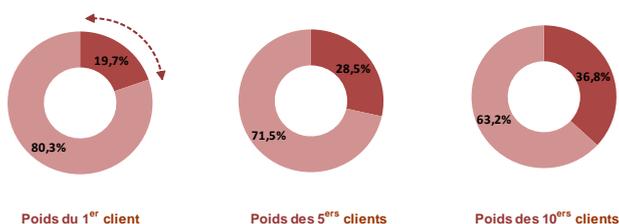
De plus, MONTAIGNE FASHION GROUP a souscrit à des contrats d'assurances avec AXA et EUREXEL, ainsi qu'à un contrat d'affacturage avec la société GE FactoFrance, permettant à la Société d'optimiser la gestion de son risque clients.

Le Factor assure le paiement de l'ensemble des créances définies par la Société contre subrogation par inscription en compte courant, le financement des créances garanties par anticipation de leur encaissement, la tenue des comptes des clients, leur garantie contre les défaillances financières des acheteurs privés, leur recouvrement courant et leur encaissement. En contre partie, la Société s'engage à transférer, exclusivement au Factor, la propriété des créances concernées. En 2010, le montant des créances cédées à GE FactoFrance s'élève à 1 199 924,80€.

Comme présenté ci-après, au cours des trois exercices observés (2008, 2009 et 2010), aucun client ne représente plus de 19,7% du chiffre d'affaires.

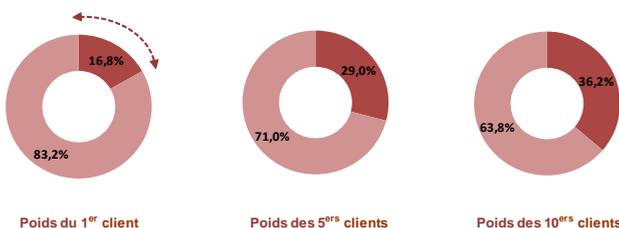
Poids des principaux clients (en % du chiffre d'affaires) de l'exercice 2010

Source : MONTAIGNE FASHION GROUP



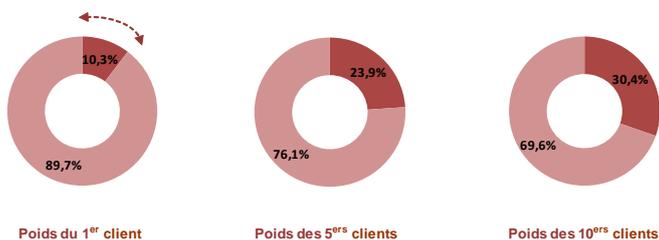
Poids des principaux clients (en % du chiffre d'affaires) de l'exercice 2009

Source : MONTAIGNE FASHION GROUP



Poids des principaux clients (en % du chiffre d'affaires) de l'exercice 2008 (9 mois)

Source : MONTAIGNE FASHION GROUP



4.2.5. RISQUES LIES AUX CONCESSIONS DE LICENCES (« LICENSING ») ET AUX MARQUES

Le Groupe dispose de quatre marques : Afterwork by RR, MONTAIGNE FASHION GROUP, REGINA RUBENS et IRENE VAN RYB.

La marque REGINA RUBENS n'est plus exploitée par la société depuis plusieurs années et ne devrait pas l'être à court terme. Cependant, la Société est en cours de négociation avec des partenaires commerciaux étrangers afin de céder les droits d'exploitation de la marque sur certains territoires géographiques. Une dépréciation a été comptabilisée au 31 décembre 2010 à hauteur de 559 745 euros afin de ramener sa valeur nette comptable à sa valeur de cession, estimée à 500 000 euros, en fonction des négociations en cours.

A date du présent Document de Référence, la Société ne commercialise pas de produits sous licence et ne licencie pas ses marques.

4.3. RISQUES DE LIQUIDITE

Les deux actionnaires KRIEF GROUP et JEKITI MAR CAPITAL se sont engagés à assurer le financement de son activité courante de la société à horizon 1 an après la date d'arrêté des comptes 2010. Cet engagement ne concerne pas le passif lié à l'approbation du plan de continuation. Ainsi, la Société, compte tenu des financements existants, estime ne pas être confrontée à un risque de liquidité, à échéance 31 décembre 2011.

Par ailleurs, le Groupe, compte tenu des perspectives de développement estime ne pas être confronté à un risque de liquidité sur la période janvier 2012 - juillet 2012.

Le prêt à porter est une industrie dont l'aspect cyclique important (deux collections par an) expose davantage la Société au risque de ralentissement économique.

En outre, la constante du secteur est la présence d'un besoin en fonds de roulement important puisqu'il est nécessaire de financer les produits plusieurs mois à l'avance avant d'enregistrer les premières ventes (importants décalages entre encaissements et décaissements).

Par ailleurs, pour l'exercice en cours, les tissus de la collection Hiver 2011 ont été commandés dès le mois d'avril et la Société a pu bénéficier d'un paiement à la livraison.

Le tableau suivant représente, depuis le 1er janvier 2009, tous les flux provenant (i) des avances en compte courant et (ii) des augmentations de capital réalisées. (*Source* : Société)

Date	Evènement	Montant
sept-10	Augmentation de capital : La prise de participation de la société JEKITI MAR CAPITAL résulte de l'acquisition auprès la société KRIEF GROUP de sa créance de 2 188 810,04 euros apportée pour une valeur actualisée de 840 000 euros et de la reprise par la société JEKITI MAR CAPITAL d'une partie du financement à hauteur de 400 000 euros.	L'augmentation de capital de 2 140 000 € a été souscrite à hauteur de 800 000€ en numéraire et à hauteur de 1 340 000€ par compensation de créance. Le détail de cette augmentation de capital est précisée dans le tableau ci-dessous.
avr-11	Apport en numéraire de Askell Concord Express	200 000 €
1er janvier 2011 - 31 juillet 2011	Apports en numéraire de JEKITI MAR CAPITAL	560 000 €
juil-11	Acquisition de LOLA financée par une avance en compte courant d'associés	2 000 000€ (montant à parfaire)
Total apports en numéraire depuis janvier 2009		3 560 000,0

Sur la période, les flux de trésorerie de financement bénéficiant à la Société s'élèvent à 3 560 000,0 M€.

Détail de l'augmentation de capital réalisée en septembre 2010 (*Source* : Société)

Souscripteurs	Montant apporté (€)	Mode de souscription
Askell Concord Express	370 000	Compensation de créances
Askell Concord Express	200 000	En numéraire
JEKITI MAR CAPITAL	600 000	En numéraire
JEKITI MAR CAPITAL	840 000	Compensation de créances (actualisée)
Mme Pascale Petiet	30 000	Compensation de créances
Hoche Monceau Finance	100 000	Compensation de créances
TOTAL	2 140 000	

Le plan de redressement par voie de continuation reposait en outre sur un plan d'affaires prévisionnel sur la période 2010-2015 qui faisait apparaître sur la période 2010-2011 un besoin de financement de près de 929 K€, après paiement du premier dividende aux créanciers.

En application du plan de continuation, la société MONTAIGNE FASHION GROUP a proposé à ses créanciers un plan de remboursement aux conditions suivantes :

- Remboursement de l'intégralité des créances inférieures à 300€ dans le mois suivant l'homologation du plan de redressement par voie de continuation par le Tribunal de Commerce de Paris, dans la limite de 5% du passif estimé ;

- Remboursement de la créance super-privilégiée de l'UNEDIC AGS et des dettes relevant de l'article L. 622-17 du Code de commerce dans le mois suivant l'homologation du plan par le Tribunal ;

- Remboursement des autres créances vérifiées et admises par Monsieur le Juge Commissaire au choix des créanciers en totalité de manière progressive sur dix ans sans intérêt, le 1^{er} remboursement intervenant la veille de la date anniversaire de l'adoption du plan par le tribunal.

Le montant de la dette (financière et d'exploitation) à rembourser dans le cadre du plan de continuation s'élève à 2 818 K€ au 31 décembre 2010, selon l'échéancier suivant :

En 2011 : 3% ;

En 2012 : 5% ;

De 2013 à 2018 : 10% l'an ;

En 2019 et 2020 : 16%.

Il est renvoyé, concernant la ventilation et l'étalement des dettes de la Société au 31 décembre 2010, au paragraphe 10.3.1 du présent Document de Référence.

4.4. RISQUES DE MARCHE

4.4.1. RISQUES DE CHANGE

En 2010, le montant des ventes de MONTAIGNE FASHION GROUP en devise étrangère s'élève à 59 K\$ (contre 92 K\$ en 2009 et 369 K\$ en 2008). La société est donc faiblement exposée au risque de change à ce jour.

En 2010, le montant des achats de la Société en devise étrangère s'élève à 21 K\$ (contre 113 K\$ en 2009 et 276 K\$ en 2008).

4.4.2. RISQUES DE TAUX

Les éléments concernant le risque de taux et la ventilation de l'échéance des dettes se trouvent dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2010 (partie 20.1).

4.4.3. RISQUES SUR ACTIONS

Au 31 décembre 2010, MONTAIGNE FASHION GROUP ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. La Société ne détient par ailleurs aucune action en propre.

En K€	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	0	0
Hors bilan	0	0
Position nette globale	0	0

4.4.4. RISQUES HORS BILAN

Les engagements hors bilan financiers sont présentés ci-dessous :

Engagements donnés (K€)	31/12/2010	31/12/2009
Engagements financiers		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	520	520
Avals, cautions et garanties données		
Dettes garanties par des sûretés réelles		
Autres engagements		
Engagements en matière de location simple	192	345
TOTAL	712	865

Le fonds de commerce de second rang « Paris-Passy » a été nanti au profit des banques en garantie des emprunts bancaires.

4.5. RISQUES JURIDIQUES

4.5.1. LITIGES EN COURS ET FAITS EXCEPTIONNELS

A date du présent Document de Référence, les litiges en cours sont présentés ci-après :

- Assignation en date du 16 avril 2007 devant le Tribunal de Grande Instance de Paris de Madame Rubens et de la société Ben'z par la Société pour inexécution de Contrat de Prestations et en vue de faire constater le préjudice subi par la Société du fait de la suspension unilatérale par Madame Rubens du contrat de prestations. Les demandes de la Société portent sur un montant de 204 443 euros. Les demandes reconventionnelles de la société Ben'z sont de 269 200 euros. Les demandes de Madame Régina Rubens sont de 240 000 euros. Le Tribunal de Grande Instance a rendu un jugement en date du 16 décembre 2008 condamnant la Société à payer (i) à la société Ben'z la somme de 239 200 euros avec intérêt au taux légal à compter du 30 mars 2007 au titre d'indemnités contractuelles et la somme de 6 000 euros au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile et (ii) à Madame Régina Rubens la somme de 5 000 euros à titre de dommages et intérêts et la somme de 3 000 euros au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile. Le même jugement a condamné la société Ben'z à restituer à la Société la somme de 30 431, 02 euros, montant du trop-perçu sur le budget de la base documentaire et désigné un huissier de justice afin de donner au Tribunal tous les éléments de fait permettant de dire pour quelle somme il est justifié de l'existence des éléments composant la base documentaire. L'exécution provisoire a été prononcée. Le constat déposé le 27 février 2009 évalue la base à la somme de 37 785,57 euros. Par jugement du 25 mai 2010, le Tribunal

de Grande Instance de Paris a ordonné à la société Ben'z de payer à la Société la somme complémentaire de 9 523,41. Le 16 janvier 2009, la Société a interjeté du jugement du 16 décembre 2008. Par ordonnance du 27 février 2009, le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire attachée au jugement. Le 18 mai 2009, Madame Régina Rubens et la société Ben'z ont procédé à des saisies-conservatoires sur les comptes de la Société à hauteur de 107 438, 91 euros. Par un jugement du 9 juillet 2009, le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Paris a rejeté la demande de mainlevée desdites saisies-conservatoires. Suite au prononcé du jugement d'ouverture du redressement judiciaire de la Société par le Tribunal de Commerce de Paris le 25 août 2009, il a toutefois été procédé à la mainlevée des saisies conservatoires mentionnées ci-dessus. Devant la Cour d'appel de Paris, la Société a conclu le 15 mai 2009 et demande la condamnation in solidum de la société Ben'z et de Madame Régina Rubens à lui verser la somme de 204 443 euros, augmentée des charges salariales supportées indument par la Société et de 5 000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. La société Ben'z a conclu en réponse le 30 septembre 2010 et demande à la Cour de fixer sa créance au passif de la Société à la somme de 238 290, 17 euros et de condamner la SCP Thévenot Perdereau et la SELARL MB Associés, es-qualité, à 5 000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. Madame Régina Rubens a reçu injonction de conclure pour le 23 juin prochain. L'affaire a été reportée au 22 septembre 2011 en raison de pourparlers en vue d'un potentiel accord transactionnel.

- Assignation du 31 août 2007 devant le Tribunal de Grande Instance de Paris de la SCI Oona par la Société aux fins de voir constater le renouvellement de plein droit du bail commercial en date du 3 septembre 1998, aux mêmes causes et conditions, pour une nouvelle durée de 9 années entières et consécutives à compter du 3 septembre 2007. A titre subsidiaire, la Société sollicitait la condamnation de la société Oona à lui payer une indemnité d'éviction d'un montant de 1 800 000 euros. Par jugement en date du 10 juillet 2008, la Société a été déboutée des ses demandes et condamnée à restituer les locaux qui faisaient l'objet du bail en cause. L'exécution provisoire a été ordonnée. La Société a interjeté appel par déclaration en date du 25 août 2008. La Société a été expulsée des locaux objet du bail commercial, le 6 février 2009. La Cour d'appel a rendu son arrêt le 7 octobre 2009, lequel confirme le jugement de première instance en toutes ses dispositions, et condamne la Société à la somme de 1 200 euros au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile au titre des frais exposés en appel, outre les dépens d'appel.
- Assignation de la société Direct Ménager Participation en date du 21 mai 2008 à la demande de la Société devant le Tribunal de Commerce de Paris en paiement d'un montant de 8 739 euros (différence entre la provision payée au titre de la taxe foncière 2004 et le montant réel de ladite taxe). La société Diderot Holding est intervenue volontairement par conclusion en date du 27 mars 2009 et vient aux droits de la société Direct Ménager Participation, qu'elle a absorbée. Elle ne conteste pas devoir le montant demandé par la Société, mais demande reconventionnellement la somme de 30 000 euros au titre de la remise en état des locaux situés 7, cité de Paradis 75010 Paris. L'affaire a fait l'objet d'un protocole transactionnel.
- Plainte contre X avec constitution de partie civile déposée par la Société le 11 juin 2007 pour faux, usage de faux, abus des biens sociaux et escroquerie suite à la remise d'un rapport d'enquête indépendant sur les opérations d'achats réalisées entre 2003 et 2005 par Madame Régina Rubens. Aux termes de cette plainte, la Société évaluait son préjudice à la somme de 500 000 euros. Une ordonnance de non-lieu a été rendue le 22 septembre 2008. La Société a interjeté appel par acte de 26 septembre 2008. Par un arrêt du 12 décembre 2008 la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris a infirmé l'ordonnance donnant lieu et a ordonné la poursuite de l'information. Par un arrêt rendu le 19 novembre 2009, la deuxième chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris a confirmé l'ordonnance du Juge d'instruction qui avait rendu un non-lieu.

Nous vous précisons en outre que la Société est défenderesse au titre de trois instances prud'homales, provisionnées dans les comptes à savoir :

- Deux salariés, licenciés fin 2008 et début 2009 pour motif économique ont intenté une procédure au Prud'homme pour licenciement sans cause réelle et sérieuse et réclament respectivement 91 660€ et 97 470€. Les demandes ont été provisionnées à 100%, à l'exception des arriérés de salaire. Le jugement a été rendu le 17 mai 2011 et a condamné la

société MONTAIGNE FASHION GROUP à la somme de 18 000 euros par salarié. MFG n'entend pas faire appel de cette décision.

- Le 29 novembre 2006, MONTAIGNE FASHION GROUP a demandé une autorisation de licenciement pour faute auprès de l'inspection du travail d'un salarié protégé. L'inspection du travail s'est déclarée incompétente pour se prononcer, le salarié n'étant pour elle plus protégé suite à une procédure de redressement judiciaire. Par un jugement en date du 31 avril 2009, le Tribunal Administratif de Paris a annulé la décision du 14 décembre 2006 de l'inspection du travail. MONTAIGNE FASHION GROUP a alors fait appel de cette décision. La cour d'appel a confirmé la décision du Tribunal Administratif de Paris en date du 31 mai 2010. La Société intente une action en responsabilité de l'Etat pour faute de l'inspection de travail. Le jugement prévu initialement au mois d'avril 2011 a été renvoyé au départiteur. La date d'audience n'est pas encore connue. La Société a provisionné 100% de la demande du salarié (368 K€).

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

4.6. RISQUE LIE A LA DECONSOLIDATION DE STEREO PANDA

Un jugement d'ouverture de liquidation judiciaire a été rendu à l'encontre de la société STEREO PANDA en date du 9 décembre 2010. Cette société connaît des difficultés financières depuis 2009. Compte tenu de la perte de contrôle de la filiale à la suite de la nomination d'un liquidateur judiciaire, la société a été déconsolidée. Le résultat de déconsolidation, soit un profit de 60 milliers d'euros, a été déterminé à partir de la situation nette consolidée au 31 décembre 2009. Par conséquent, aucun chiffre d'affaires ni aucune charge n'ont été enregistrés dans les comptes consolidés 2010 au titre de l'activité de cette filiale. La Société n'anticipe pas de passif à enregistrer au titre de la liquidation de cette entité.

La contribution de cette entité aux postes du bilan consolidé au 31 décembre 2009 était de :

En K€	31/12/2009
Immobilisations	30
Stocks	203
Créances clients	143
Autres créances	21
Trésorerie	4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175
Dettes fiscales et sociales	95
Comptes courants et dettes financières	252
<hr/>	<hr/>
Contribution aux capitaux propres part du Groupe	-61
<hr/>	<hr/>
Contribution aux intérêts ne conférant pas le contrôle	-58

Par ailleurs, les commissaires aux comptes de la Société ont émis la réserve suivante dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

« Les comptes de la société Stéréo Panda au 31 décembre 2009 inclus dans les comptes consolidés de l'exercice 2009 n'ont pas fait l'objet d'un audit et n'ont pas été arrêtés par le Président dans le délai accordé par le tribunal de commerce de Paris soit avant le 30 septembre 2010. Cette société a été déconsolidée à compter de la date de sa liquidation judiciaire soit le 9 décembre 2010. En l'absence d'établissement de comptes au 31 décembre 2010 par cette filiale, les comptes inclus dans les comptes consolidés de Montaigne Fashion Group jusqu'à la date de déconsolidation sont ceux du 31 décembre 2009. »

4.7. ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE

Le Groupe a souscrit des assurances présentant des garanties qu'elle estime compatibles avec les risques couverts.

Le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité, susceptibles d'être assurés, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

Ces polices et leur adéquation aux besoins de l'entreprise sont revues régulièrement et au minimum une fois par an.

- Responsabilité civile
 - RC avant livraison des produits ou réception des travaux : 9 100 000€
 - * Dommages corporels
 - * Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus
 - RC après livraison des produits ou réception des travaux : 2 200 000€
 - * Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus
 - Défense
 - Recours : 20 000€ par litige
 - La Société a par ailleurs souscrit à une extension de garantie aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs causés aux tiers et survenus aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada du fait des activités déclarées de la Société. Cette extension s'exerce à concurrence de 1 500 000€ par année d'assurance.
- Assurance multirisques de l'entreprise
 - Incendies et risques annexes
 - Vol
 - Bris de glace
 - Bris de machine
 - Pertes d'exploitation
 - Perte de valeur du fonds de commerce
- Assurance automobile du véhicule de la Société
 - RC
 - Protection juridique et recours
 - Incendie et vol
 - Evénements climatiques
 - Bris de glace
 - Dommages tous accidents
 - Capital réparation
 - Décès du conducteur
 - Sécurité du conducteur
 - Assistance aux personnes
 - Assistance du véhicule
- La Société a conclu un contrat d'affacturage avec GE FactoFrance (En 2010, le montant des créances cédées à GE FactoFrance s'élève à 1 199 924,80€.
- La Société a souscrit un contrat d'assurance auprès de société Eurexel afin de bénéficier d'une couverture contre le risque de non-paiement des créances détenues sur ses clients

4.8. RISQUES INDUSTRIELS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Du fait de la nature de l'activité de MONTAIGNE FASHION GROUP, il n'existe pas de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité, et les résultats de la Société.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. NOM COMMERCIAL ET RAISON SOCIALE DE L'EMETTEUR

▪ **Dénomination sociale (article 3 des statuts)**

La Société a pour dénomination sociale : « MONTAIGNE FASHION GROUP ».

Tous les actes et documents émanant de la Société doivent mentionner la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots "Société Anonyme", ou des initiales "S.A.", et de l'énonciation du montant du capital social ainsi que le lieu et le numéro d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

▪ **Objet social (article 2)**

La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- l'exploitation de toute activité relative à la distribution et à la création de tous articles textiles, confection et prêt-à-porter pour hommes, femmes, enfants, bonneterie, chaussures / maroquinerie, et plus généralement tous accessoires de mode s'y rapportant ;
- l'exploitation de tout magasin de vente au détail de tous articles textiles, confection et prêt-à-porter pour hommes, femmes, enfants, bonneterie, chaussures / maroquinerie, et plus généralement tous accessoires de mode s'y rapportant ;
- la création, l'acquisition et l'exploitation de tout fonds de commerce s'y rapportant ;
- et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement en totalité ou en partie à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ;
- le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit par voie d'exploitation directe ou indirecte, création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de fusion, de scission ou d'absorption, d'avances, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits immobiliers ou par tout autre mode, tant en France qu'à l'étranger.

5.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR

▪ **Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)**

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 397 883 075.

5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR

■ **Date de création de la Société**

MONTAIGNE FASHION GROUP a été constituée le 2 août 1994 sous la dénomination sociale « Le Magasin ».

L'activité actuellement exercée par la Société a été apportée (par apport partiel d'actifs) le 31 décembre 1997 par la société REGINA RUBENS Holding, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997. A cette occasion, la Société a adopté la dénomination « REGINA RUBENS ».

Le 27 mars 2004, la Société a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale, la SARL REGINA RUBENS Services, avec effet rétroactif le 1^{er} avril 2003. La réalisation effective de cette opération de transmission universelle de patrimoine est intervenue le 29 avril 2004.

Le 23 août 2005, les actionnaires de REGINA RUBENS Holding, société n'ayant plus d'activité opérationnelle et détenant 921 435 actions et 924 435 BSA de la Société, ont décidé de la dissolution de cette société. Les opérations de liquidation ont été clôturées par décision de l'Assemblée Générale de ses actionnaires en date du 8 novembre 2006, entraînant la disparition de la personnalité morale de REGINA RUBENS Holding et la répartition des 921 435 actions et 921 435 BSA de la Société entre les actionnaires de REGINA RUBENS Holding.

La Société a adopté la dénomination « MONTAIGNE FASHION GROUP » lors de l'Assemblée Générale du 27 septembre 2006, pour marquer le succès du plan de restructuration et la nouvelle stratégie de la Société.

■ **Durée de vie de la Société (article 5)**

La durée de la Société est de quatre vingt dix neuf années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation dans les conditions prévues par la loi.

5.1.4. SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR

■ **Adresse du siège social (article 4)**

Le siège social de MONTAIGNE FASHION GROUP se situe 3, place des Vosges 75 004 Paris.

Téléphone : 01 44 54 32 32

Fax : 01 44 54 93 28

■ **Forme juridique (article 1)**

La Société a été constituée sous la forme d'une Société Anonyme à Conseil d'Administration aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 juin 1994.

5.1.5. EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR

■ Historique

1987	Création de la SARL REGINA RUBENS, société spécialisée dans le prêt-à-porter féminin haut de gamme.
1991	Ouverture de la première boutique et développement de la diffusion au sein d'un réseau de détaillants multimarques.
1997	Apport partiel d'actifs de la SARL REGINA RUBENS à la Société.
1998	Introduction en bourse et ouverture de trois nouveaux points de vente.
2000	Ouverture de huit nouveaux points de vente ainsi que des premières boutiques à l'international.
30 avril 2001	Ouverture de la procédure de redressement judiciaire (régime général).
16 décembre 2002	Homologation du plan de redressement par voie de continuation de la Société pour un montant de 9 245 948,16 €.
12 septembre 2005	La Société n'étant pas en mesure de procéder au complet règlement des deuxième et troisième échéances de son plan de continuation (sommes dues comprises entre 350 202,08 € et 876 697,82 €), dépôt d'une requête du Commissaire à l'Exécution du Plan aux fins de résolution du plan et liquidation de la Société.
Novembre 2005	Acquisition par Financière Louis David ⁽¹⁾ de créances sur la Société pour un montant total de 3 602 392,51 euros et paiement aux créanciers des sommes échues du plan de continuation.
Décembre 2005	Décision du Tribunal de Commerce de Paris constatant le retrait de la requête suite au règlement par Financière Louis David de l'ensemble des créances échues du plan de continuation.
28 décembre 2005	Assemblée Générale de MONTAIGNE FASHION GROUP et mise en œuvre du plan de restructuration. Changement de direction et entrée au capital de Financière Louis David, Financière du Phoenix ⁽²⁾ et Financière Vion Whitcomb ⁽³⁾ par compensation avec leurs créances détenues sur la Société.
1 ^{er} février 2006	Abandon de créance de Financière Louis David à hauteur de 2 500 423,80 euros.
31 mars 2006	Règlement de la quatrième échéance du plan de continuation de la Société.
20 novembre 2006	Cession de la boutique de la rue Saint Honoré sur autorisation du Tribunal de Commerce de Paris pour un montant de 2 000 000 euros.

(1) et (3) : Les Sociétés « Financière Louis David » et « Financière Vion Whitcomb » sont les sociétés dirigées par M. Gérard STOLY (Ancien Directeur Général délégué)

(2) Financière du Phoenix est la société dirigée par M. Philippe GELLMAN (ancien Président Directeur Général de la Société)

21 mai 2007	Suite au règlement par anticipation de l'ensemble des sommes dues au titre du plan de continuation, soit 779 923,57 euros, décision du Tribunal de Commerce de Paris constatant la sortie anticipée du plan de continuation (sous réserve de l'action en cours relativement à la créance de Madame Rubens).
30 novembre 2007	Le Conseil d'Administration approuve la fusion de la Société avec IRENE VAN RYB (avec effet rétroactif au 1 ^{er} avril 2007). La fusion a conduit à l'émission de 3 599 458 actions nouvelles, correspondant à une augmentation de capital de 360 K€ et au constat d'une prime de fusion nette des frais de fusion imputés, pour la somme de 2 009 K€.
2007	Les droits au bail de la Rue Pavée et Bordeaux ont été cédés pour un montant de respectivement 900 K€ et 220 K€.
2007	La Société a pris une participation dans la SAS Franck Sorbier à hauteur de 34% du capital, pour la somme de 580 K€.
27 juin 2008	Aux termes d'un protocole d'accord en date du 27 juin 2008, la Société a acquis auprès de la Financière Louis David 19 071 actions représentant 51% du capital de la société STEREO PANDA pour un montant de 256 578 euros, hors frais d'acquisition. Suite à une clause de earn-out, le prix d'acquisition a été réduit à 214 963 euros. La société STEREO PANDA est consolidée en intégration globale.
21 mai 2008	La Société a procédé le 27 mai 2008 à la cession du droit au bail de la boutique de l'avenue Montaigne pour un montant de 1 950 K€. Cette opération se traduit par une plus value comptable d'un montant d'environ 1 820 K€.
Janvier 2009	MONTAIGNE FASHION GROUP a cédé la totalité de sa créance en compte courant d'un montant de 200 000 euros, pour le montant nominal, dont elle était titulaire à l'encontre de la société STEREO PANDA, à la société Vion Whitcomb, dirigée par Monsieur Gérard STOLY.
Février 2009	La Société a été expulsée des locaux, objet du bail commercial de Saint Germain des Près, le 6 février 2009. L'affaire doit être plaidée devant la Cour d'Appel dans le courant de l'année 2010
Février 2009	La Société opposée à Mme. Rubens et à la société Ben'Z a perdu en première instance. Toutefois, par ordonnance du 27 février 2009, le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire attachée au jugement. Le 18 mai 2009, Mme. Rubens et la société Ben'Z ont procédé à des saisies conservatoires sur les comptes de la Société à hauteur de 107 438,91 euros. Par un jugement du 9 juillet 2009, le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Paris a rejeté la demande de mainlevée desdites saisies conservatoires. Suite au prononcé du jugement d'ouverture du redressement judiciaire de la Société par le Tribunal de Commerce de Paris le 25 août 2009, il a toutefois été procédé à la mainlevée des saisies conservatoires mentionnées ci-dessus. Néanmoins, et malgré l'arrêt de saisie exécutoire par la Cour d'Appel de Paris, la Société a souhaité, dans un souci de prudence, provisionner l'intégralité de ce litige dans les comptes au 31 décembre 2009 pour un montant total de 348 milliers d'euros. La période d'observation a été fixée initialement pour une période s'étendant jusqu'au 25 décembre 2009, puis prorogée jusqu'au 25 février 2010, jusqu'au 25 juin 2010, puis jusqu'au 14 octobre 2010.
Juillet 2009	MONTAIGNE FASHION GROUP a procédé, dans le cadre de l'Assemblée Générale du 27 juillet 2009, à une augmentation de son capital d'un montant total de 165 868,60 euros par émission de 1 658 686 actions ordinaires nouvelles de 0,10€ de nominal chacune, émises au prix de 0,25€ chacune et représentant un prix total de

souscription de 414 671,50€.

- La Société MONTAIGNE FASHION GROUP a déposé une déclaration de cessation des paiements le 30 juillet 2009. Le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire le 25 août 2009 assorti d'une période d'observation de 4 mois jusqu'au 25 décembre 2009 pouvant être renouvelée.
- July 2009 L'ouverture de cette procédure a permis de lever la saisie-conservatoire permettant à la Société de régler et de livrer l'ensemble de la production Automne-Hiver.
- September 2009 MONTAIGNE FASHION GROUP a poursuivi son effort général de baisse des coûts de fonctionnement et a pu résilier par anticipation au 15 septembre 2009 le bail de son siège social rue Pierre Charron Paris 8^{ème}. Le siège social a été transféré à l'ancien siège social d'IRENE VAN RYB, au 4, passage St Avoye Paris 3^{ème}.
- 15 October 2009 Le principal actionnaire de MONTAIGNE FASHION GROUP, la société Financière Louis David, a cédé, hors marché, au Groupe Bernard Krief Consulting (BKC) l'intégralité de sa participation, soit 4 773 686 actions représentant 26,16% du capital, ainsi que son compte courant d'associé d'un montant de 2 188 810 euros, intérêts inclus.
- February 2010 L'Assemblée Générale du 24 février 2010 a décidé la nomination d'un nouveau Président et de quatre nouveaux administrateurs suite à l'entrée au capital de la société KRIEF GROUP qui, à cette date, était le premier actionnaire de la Société.
- September / October 2010 Le capital social de la Société a été augmenté d'un montant de 792 592,60 euros par émission de 7 925 926 actions ordinaires nouvelles de 0,1 euro de valeur nominale chacune, émises au prix de 0,27 euro, soit avec une prime d'émission de 0,17 euro, représentant un prix total de souscription de 2 140 000 euros. Cette augmentation de capital a été définitivement constatée par décision du Conseil d'Administration du 7 décembre 2010. Aux termes de cet accord, la société JEKITI MAR CAPITAL a souscrit majoritairement à l'augmentation de capital du 5 octobre 2010. La prise de participation de la société JEKITI MAR CAPITAL résulte de l'acquisition auprès la société KRIEF GROUP de sa créance de 2 188 810,04 euros apportée pour une valeur actualisée de 840 000 euros et de la reprise par la société JEKITI MAR CAPITAL d'une partie du financement à hauteur de 400 000 euros.
- Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 23 septembre 2010 réunie en sa forme ordinaire a approuvé la nomination de M. Edouard HUBSCH, principal actionnaire de la société JEKITI MAR CAPITAL en tant qu'administrateur et le Conseil d'Administration qui a suivi a désigné M. HUBSCH en tant que Président Directeur Général de la Société.
- 14 October 2010 Suite à l'augmentation de capital du 5 octobre 2010 et par jugement en date du 14 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le plan de redressement par voie de continuation de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP et a ainsi mis un terme à la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la Société en date du 25 août 2009.
- December 2010 Un jugement d'ouverture de liquidation judiciaire a été rendu à l'encontre de la société STEREO PANDA en date du 9 décembre 2010. Cette société connaît des difficultés financières depuis 2009. L'ensemble des créances vis-à-vis de cette société est déprécié au 31 décembre 2010. La Société n'anticipe pas de passif supplémentaire à enregistrer au titre de la liquidation de cette entité.
- 8 June 2011 En date du 8 juin 2011, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP au 3, place des Vosges à Paris (75 004).

2 juillet 2011

MONTAIGNE FASHION GROUP (MFG) annonce avoir finalisé l'acquisition du Groupe BMCA/LOLA. Le Groupe BMCA/LOLA, créé en 1981, développe un réseau de 15 points de vente détenus en propre sous la marque « LOLA » à Paris et en province, et commercialise également ses collections à travers un réseau de détaillants « multimarques ». Le Groupe compte 50 employés.

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES JUSQU'A LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE

A date du présent Document de Référence, la Société MONTAIGNE FASHION GROUP n'a pas réalisé d'investissement, et ce également au cours des trois derniers exercices.

5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

MONTAIGNE FASHION GROUP a pris en date du 02 juillet 2011 une participation majoritaire de 100% au capital de la société BMCA, société-mère du groupe de prêt-à-porter haut de gamme exploitant la marque "LOLA", pour un prix d'acquisition de 2 M€.

Le Groupe BMCA/LOLA, créé en 1981, développe un réseau de 15 points de vente détenus en propre sous la marque « LOLA » à Paris et en province, et commercialise également ses collections à travers un réseau de détaillants « multimarques ». Le Groupe compte 50 employés.

Le rapprochement des activités « Irène Van Ryb » et « LOLA », dont les gammes de produits sont complémentaires, permettra :

- au réseau « propre » de distribuer les marques du Groupe. Les équipes commerciales assureront dorénavant le suivi terrain des boutiques détenues en propre et des clients « multimarques ». Elles couvriront la France, le Benelux et la Suisse ;
- une restructuration et une concentration des activités industrielles sur le site de Sassenage/Grenoble. Ce site équipé d'un outil informatique de 1er ordre et d'un stockage automatisé, permettra de générer des économies d'échelle importantes et d'améliorer la rentabilité ;
- le regroupement du bureau de création, des show room « Irene Van Ryb » et «LOLA» et de la direction générale au sein du nouveau siège social du Groupe qui devient 3 Place des Vosges 75004, MFG abandonnant son ancien siège, dont le bail était échu ;
- une refonte dynamique et cohérente des sites Internet du Groupe (« MFG», «IVR», « LOLA ») programmée pour les semaines à venir.

Le financement de l'acquisition du Groupe BMCA/LOLA a été effectué au moyen d'une avance en compte courant d'associés à hauteur de 2 millions d'euros consenties par les actionnaires de référence (JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP), avec l'engagement de ces derniers de participer, au moins à hauteur de leur apport, et sous réserve de l'accord des autorités de tutelle, à une prochaine augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

5.2.3. INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES

MONTAIGNE FASHION GROUP ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser des investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. PRINCIPALES ACTIVITES

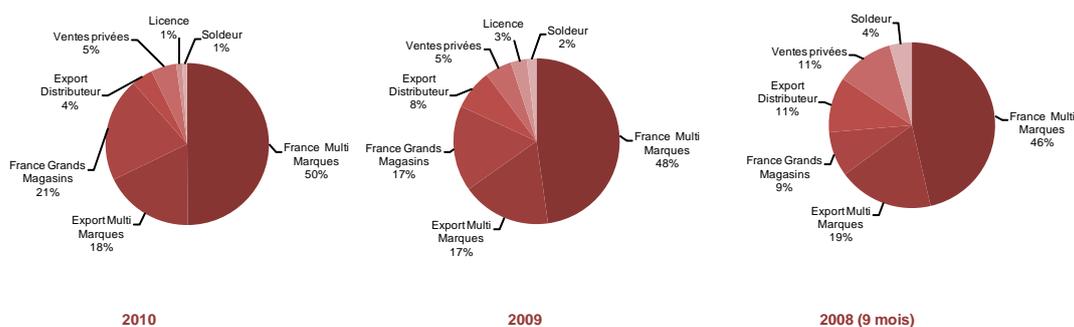
6.1.1. LE METIER DE MONTAIGNE FASHION GROUP

■ Le prêt-à-porter féminin

L'activité de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP consiste en la création et la distribution de vêtements de prêt-à-porter féminin haut de gamme et d'accessoires au travers d'un portefeuille de marques, au rythme de deux collections par an.

MONTAIGNE FASHION GROUP distribue ses collections à travers plusieurs circuits dont les évolutions depuis l'exercice 2008 sont présentées ci-dessous (en % du chiffre d'affaires) :

Source : MONTAIGNE FASHION GROUP



En 2010, MONTAIGNE FASHION GROUP distribue ses collections dans 166 magasins multimarques (contre 218 en 2009 et 293 en 2008).

Lors du lancement de l'activité, MONTAIGNE FASHION GROUP a privilégié un développement basé sur un modèle succursaliste. Progressivement, les canaux de distribution ont évolué pour se tourner vers la distribution aux enseignes multimarques (représentant 50% du chiffre d'affaires de l'entreprise en 2010). La Société mise également sur le développement de l'export via un réseau de distribution multimarques ou de « shops in shops » (ouverture d'un point de vente dédié à la marque au sein d'un grand magasin). MONTAIGNE FASHION GROUP cherche également à développer sa présence en ligne (la ligne spécialement créée pour une vente événementielle en partenariat avec le site de ventes privées 24h.com a rencontré un grand succès).

Madame Irène Van Ryb, fondatrice de la marque éponyme, conçoit les collections distribuées au travers, d'une part de boutiques multimarques en France et à l'étranger (Europe, Etats-Unis, Japon), et d'autre part d'un « corner » au sein du Bon Marché.

La Société dispose également d'un showroom dans le quartier du Marais à Paris qu'elle quittera au deuxième semestre suite au changement de siège social et d'une boutique située rue de Passy.

La Société exploite aujourd'hui la marque IRENE VAN RYB.

En 2010, la marque Irène VAN RYB représente près de 100% du chiffre d'affaires de MONTAIGNE FASHION GROUP (contre environ 97% en 2009 et 87% en 2008)

La ligne de vêtements de marque « Afterwork » basée sur un concept innovant a connu un certain succès dans le passé, et devrait être relancée dans les prochains mois.

MONTAIGNE FASHION GROUP détient par ailleurs une participation de 34% dans le capital de la maison de couture française Franck Sorbier (renommée « Heaven Birds » courant 2010), acquise fin 2007.

Au 31 décembre 2010, MONTAIGNE FASHION GROUP assurait son activité avec un effectif de 18 personnes.

6.1.2. LES MARCHES CIBLES DE MONTAIGNE FASHION GROUP

L'activité de MONTAIGNE FASHION GROUP s'adresse à principalement deux types de clientèle : les particuliers et les magasins multimarques.

■ Les particuliers

Les produits fabriqués et distribués par MONTAIGNE FASHION GROUP s'adressent à une clientèle haut de gamme. De par le caractère atomisé des consommateurs finaux, ce marché est très concurrentiel et dépend fortement d'une part du budget alloué par les ménages français à ce type d'achat et d'autre part du contexte économique.

■ Les magasins « multimarques »

Ces magasins ne sont liés à aucune enseigne et distribuent des produits multimarques en fonction de leur positionnement.

6.1.3. L'OFFRE DE MONTAIGNE FASHION GROUP

MONTAIGNE FASHION GROUP commercialise des vêtements de prêt-à-porter féminin haut de gamme et des accessoires. Les vêtements confectionnés et distribués sous la marque IRENE VAN RYB privilégient l'élégance et la sobriété. Il s'agit de pièces distinguées, mais également pratiques et confortables. IRENE VAN RYB a le souci du détail qui accessoirise une tenue sans la surcharger.

MONTAIGNE FASHION GROUP distribue des pièces de dessus (vêtements de protection, tailleurs et ensembles, pantalons,...) et des pièces dessous (chemisiers, pulls, gilets, cardigans, ...).

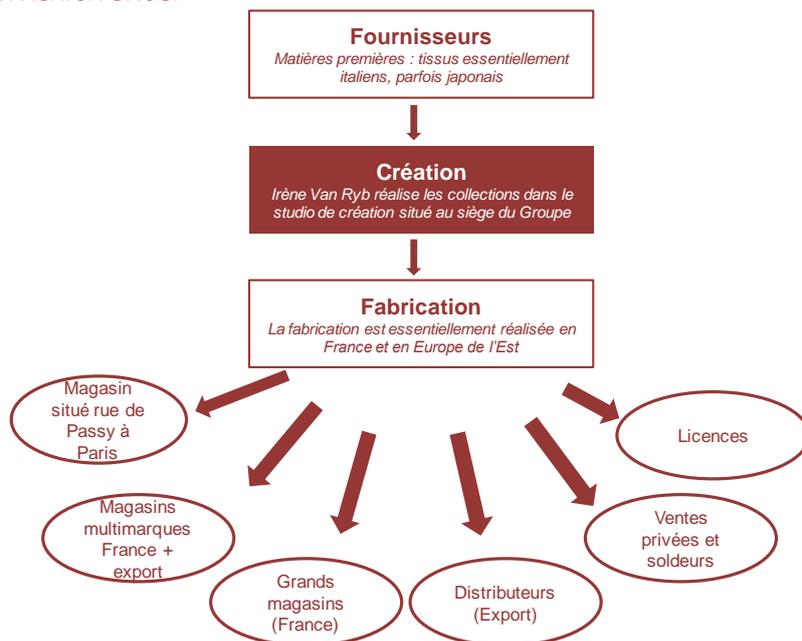
IRENE VAN RYB distribue également des accessoires (ceinture, écharpes, foulards, ...).

Chaque collection est complète, homogène et regroupe en moyenne 130 pièces, dont 5% d'accessoires.

6.1.4. LE MODELE ECONOMIQUE DE MONTAIGNE FASHION GROUP

MONTAIGNE FASHION GROUP dispose d'un modèle économique pertinent basé sur la maîtrise des étapes clés de la chaîne de valeur de son métier :

Source : MONTAIGNE FASHION GROUP



■ Fournisseurs

La Société est particulièrement attentive à la qualité des tissus et pièces entrant dans la fabrication de ses produits. Le choix de belles matières et une confection irréprochable sont en effet les facteurs clés de succès de la Société. MONTAIGNE FASHION GROUP achète ses tissus principalement en Italie et, dans de moindres proportions, au Japon.

■ Création

Un bureau de création est intégré dans le showroom de la Société (création, réalisation et mis au point des collections).

■ Production

La fabrication des produits développés en interne, est externalisée. MONTAIGNE FASHION GROUP sélectionne rigoureusement ses fabricants. Ainsi, les collections sont fabriquées principalement en France (70% de la production) et en Europe de l'Est, sous le contrôle permanent du responsable de production.

■ Distribution

Le Groupe présente deux fois par an ses collections dans le showroom parisien de la Société, aux salons parisiens ainsi que par le biais d'agents commerciaux ou de distributeurs en France ou à l'étranger.

La Société MONTAIGNE FASHION GROUP distribue ses collections grâce à plusieurs canaux de distribution :

- Les points de ventes multimarques (50%) ;
- Les grands magasins français (21%) ;
- Les magasins multimarques étrangers (18%) ;
- Les distributeurs à l'exportation (4%) ;
- Les ventes privées (5%).

6.1.5. LES LICENCES DE MARQUE

Néant.

6.2. LE MARCHE DU PRET-A-PORTER FEMININ

6.2.1. LES DONNEES DU MARCHE

■ Le marché féminin de prêt-à-porter

Le secteur du prêt à porter féminin est caractérisé par deux types de vêtements :

- Les pièces de dessus (manteaux, vestes, pantalons, ...) : ces pièces représentaient 61% des ventes totales d'habillement pour hommes et pour femmes en 2008 (*Source : Xerfi*). Cette plus grande proportion est due aux prix plus élevés des vêtements de cette catégorie ;
- Les pièces de dessous (chemisiers, tee-shirts, débardeurs, ...).

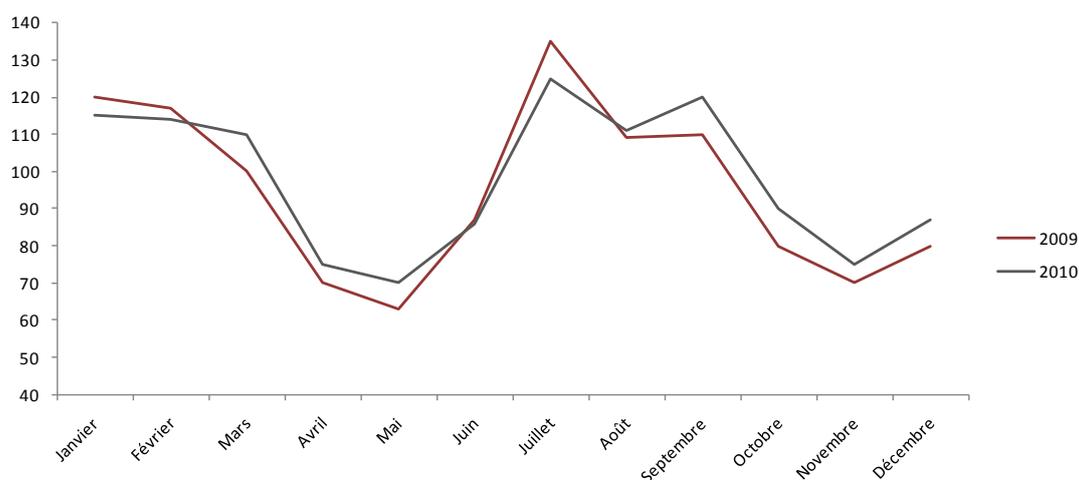
Le secteur de la distribution de prêt-à-porter féminin compte plusieurs circuits de distribution :

- Les chaînes spécialisées (27,1% de parts de marché en 2010) : ces chaînes sont caractérisées par l'existence d'au moins quatre points de vente sous la même enseigne ;
- Les indépendants (16,0% de parts de marché en 2010) : ces magasins ne sont liés à aucune enseigne ;
- Les GSA (13,0% de parts de marché en 2010) : les grandes surfaces (hyper - et supermarchés) distribuent les articles de prêt-à-porter sous leur marque propre ou sous d'autres marques complémentaires ;
- Les chaînes de grande diffusion (12,3% de parts de marché en 2010) : il s'agit de très grandes surfaces (supérieures à 400 m²) et qui proposent souvent des offres à bas prix ;
- La vente à distance (7,2% de parts de marché en 2010) ;
- Les magasins de sport (7,0% de parts de marché en 2010) ;
- Les grands magasins (5,4% de parts de marché en 2010).
(*Source : Institut Français de la Mode*)

Après de fortes baisses de la consommation de vêtements de prêt-à-porter en 2008 et 2009, l'année 2010 a affiché un plus léger retrait (-0,6% par rapport à l'année 2009). Contrairement aux constats de 2009 (l'activité était en retrait, malgré une hausse des prix), l'année 2010 est marquée par une hausse des volumes et une baisse des prix à l'achat. Les grands magasins affichent une forte croissance (+9,9% par rapport à 2009). Cette croissance est tirée par une augmentation des flux touristiques dans les grandes villes, mais également grâce à un repositionnement et une meilleure adéquation de l'offre avec les besoins de la clientèle. La vente à distance et la grande distribution sont les plus touchées par le recul de la consommation. Les magasins multimarques ont vu leurs chiffres d'affaires légèrement progresser en 2010. Les réseaux représentent 73% de la consommation française d'habillement.

Le graphe ci-après représente l'évolution mensuelle de l'indice du chiffre d'affaires du secteur de la production d'habillement (indice DEFI IFM) :

Source : Institut Français de la Mode



En 2011 et 2012, le marché de l'habillement restera sous pression, notamment en raison de l'augmentation des prix des matières premières (notamment du coton) et de l'augmentation du coût de la main d'œuvre chinoise. L'e-commerce sera le circuit de distribution le plus dynamique.

Au premier trimestre 2011, la consommation de d'articles d'habillement a reculé de 1,1% par rapport au premier trimestre 2010.

Le marché au sein duquel évolue la Société est également celui plus particulier de la mode féminine de luxe. Les acteurs de ce marché présentent des modèles économiques variés (en termes de chiffre d'affaires, de notoriété de la marque, d'implantation géographique, ...) et ce marché regroupe non seulement les grandes maisons traditionnelles (essentiellement les couturiers) mais également les petites maisons autonomes et les fabricants de prêt-à-porter haut de gamme. L'industrie du luxe constitue pour beaucoup de consommateurs une valeur refuge. Malgré un repli de l'activité en 2009, l'année 2010 devrait être marquée par le retour à la croissance. En effet, d'après Bain & Co, le marché du luxe devrait croître de 8% en 2011, après une année 2010 particulièrement prospère (12% de croissance).

6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE L'ACTIVITE

Néant.

6.4. DEGRE DE DEPENDANCE

6.4.1. A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES ET AUTRES COMPETENCES TECHNOLOGIQUES, DE CONTRATS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX

Néant.

6.5. POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE

MONTAIGNE FASHION GROUP fait face à des concurrents de tous horizons :

- Les chaînes spécialisées : elles sont principalement orientées vers la distribution de prêt-à-porter féminin, bien qu'elles diversifient progressivement leur activité (enfant, maison, ...). La part de marché des chaînes spécialisées s'élèvent à plus de 27% en 2010 ;
- Les indépendants jouent également un rôle important dans la distribution d'habillement féminin et représentent 16% de parts de marché en 2010 ;
- Les chaînes de grande diffusion : 12% de parts de marché en 2010 ;
- Les grands magasins : ils connaissent actuellement une croissance soutenue (5,4% de parts de marché en 2010).

Le positionnement de MONTAIGNE FASHION GROUP est orienté vers la distribution d'articles d'habillement hauts de gamme et est donc directement en concurrence avec les grandes entreprises du secteur de la mode de luxe.

L'environnement concurrentiel de la Société est présenté ci-après :

Source : ATOUT CAPITAL



7. ORGANIGRAMME

7.1. PERIMETRE DU GROUPE

7.1.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

A date du présent Document de Référence, l'organigramme juridique de MONTAIGNE FASHION GROUP est le suivant :

Organigramme juridique du Groupe

Source : MONTAIGNE FASHION GROUP



La Société ne détient au 31 décembre 2010 aucune filiale.

Une prise de participation à hauteur de 34% dans la société Heaven Birds a été réalisée à la fin de l'année 2007. La Société MONTAIGNE FASHION GROUP n'exerce aucune influence notable sur la société Heaven Birds en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire. Celle-ci a par conséquent toujours été exclue du périmètre de consolidation.

La participation de 51% dans la société STEREO PANDA ne figure pas dans l'organigramme juridique du Groupe, cette société étant en cours de liquidation depuis le mois de décembre 2010.

L'acquisition de l'entité BMCA / LOLA, détenue à 100% par MONTAIGNE FASHION GROUP, a été réalisée le 2 juillet 2011. Les modalités de cette acquisition sont détaillées au point 5.2.2 du présent Document de Référence.

7.1.2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

A ce jour, MONTAIGNE FASHION GROUP ne dispose d'aucune filiale. La participation de 34% dans la société Heaven Birds n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

8.1.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les principales immobilisations corporelles détenues par MONTAIGNE FASHION GROUP au 31 décembre 2010 concernent les installations relatives aux boutiques de Saint-Barthélemy et de Passy, ainsi qu'au stand situé au Bon Marché. Il est cependant rappelé que la boutique située à Saint-Barthélemy n'est plus en activité et a été cédée le 30 juin 2011.

8.1.2. PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

La Société MONTAIGNE FASHION GROUP n'est propriétaire d'aucun bien immobilier. L'ensemble des locaux occupés par la Société est loué.

8.2. FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A la connaissance de MONTAIGNE FASHION GROUP, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations de la Société.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. SITUATION FINANCIERE

Les données présentées dans ce paragraphe sont des données issues des comptes consolidés, établis en normes IFRS, pour les exercices clos en décembre 2010, 2009 et 2008.

■ Bilan consolidé

Actif en K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
ACTIFS NON-COURANTS			
Immobilisations corporelles	93	180	306
Immobilisations incorporelles	2 167	3 031	3 043
Actifs financiers	122	3	580
Autres actifs non courants	259	173	182
Actifs d'impôts non courants	-	-	-
Total actifs non courants	2 642	3 387	4 111
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	459	753	1 245
Créances clients	310	391	407
Autres actifs courants	657	608	541
Trésorerie et équivalent de trésorerie	328	82	56
Total actifs courants	1 754	1 834	2 249
Total actif	4 395	5 221	6 361

Passif en K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	2 785	1 990	1 659
Réserves	-2 770	-381	-554
Résultat de l'exercice	-1 076	-3 423	-242
Intérêts minoritaires	-	-58	24
Total capitaux propres	-1 061	-1 872	886
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	811	828	465
Passifs d'impôts différés	-	11	1
Provisions à long terme	828	625	119
Autres passifs non courants	1 833	-	-
Total passifs non courants	3 472	1 464	586
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs	1 094	2 414	1 618
Emprunts à court terme	109	2 567	2 805
Provisions à court terme	29	-	-
Autres passifs courants	753	647	466
Total passifs courants	1 985	5 628	4 889
Total capitaux propres et passifs	4 395	5 221	6 361

✓ **Exercice 2010 (clos au 31 décembre 2010)**

■ **Compte de résultat consolidé**

Compte de résultat en K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	2 427	3 513	3 408
Achats consommés	-1 124	-2 506	-2 348
Marge brute	1 303	1 008	1 061
Résultat opérationnel courant	-2 838	-2 772	-2 012
<i>Marge opérationnelle courante en % du CA</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>
Résultat opérationnel	-2 845	-3 314	-94
Résultat net de la période	-1 076	-3 504	-239
<i>Marge nette en % du CA</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>

9.1.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

✓ **Exercice 2010 (clos au 31 décembre 2010)**

Au terme de l'exercice 2010, MONTAIGNE FASHION GROUP a réalisé un chiffre d'affaires de 2,4 M€, en recul de 30,9% par rapport à l'année précédente.

La diminution du chiffre d'affaires résulte à la fois de la crise économique dans le secteur, du contexte de redressement judiciaire de la société, de la perte de certains clients multi-marques ainsi que de la déconsolidation de la filiale STEREO PANDA (578 K€ en 2009).

Le chiffre d'affaires consolidé est uniquement composé du chiffre d'affaires réalisé par MFG.

La marge brute globale consolidée est stable à 51% du chiffre d'affaires.

9.1.2. RESULTAT OPERATIONNEL

✓ **Exercice 2010 (clos au 31 décembre 2010)**

Le résultat opérationnel de l'exercice clos au 31 décembre 2010 s'élève à -2,8 M€, contre -3,3 M€ au cours de l'exercice précédent, en données publiées.

Les dépenses opérationnelles ont pu être réduites sur l'année 2010 (fermeture du magasin de St Barthélémy, départs non remplacés et licenciement de plusieurs salariés, réduction des frais de collection). L'effectif à périmètre constant s'élève à 18 personnes. Les dotations aux provisions enregistrent une charge non récurrente liée à la dépréciation du droit au bail de St Barthélémy et de la marque Régina Rubens à hauteur de 0,7 M€.

9.1.3. RESULTAT NET

✓ **Exercice 2010 (clos au 31 décembre 2010)**

MONTAIGNE FASHION GROUP a réalisé au cours de l'exercice 2010 un résultat net de -1,1 M€ (contre -3,5 M€ en 2009).

Les autres produits et charges financiers intègrent les impacts de l'actualisation des dettes étalées sur 10 ans dans le cadre de l'homologation du plan de continuation ainsi que de la réduction de la créance en compte courant détenue par la société JEKITI MAR CAPITAL (1,34 M€) dans le cadre de l'augmentation de capital approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2010 et conformément à l'article L. 626-17 du Code de Commerce.

9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1. FACTEURS INFLUENCANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION

En dehors de facteurs exogènes, le développement de MONTAIGNE FASHION GROUP dépend du dynamisme des marchés adressés (prêt-à-porter et luxe femme des marchés principalement français mais également internationaux). Une atonie de ces marchés pourrait avoir un impact sur les marges d'exploitation.

9.2.2. CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS

La liquidation judiciaire de la société STEREO PANDA a entraîné la déconsolidation de cette dernière dans les comptes consolidés du Groupe de l'exercice 2010.

En effet, un jugement d'ouverture de liquidation judiciaire a été rendu à l'encontre de la société Stereo STEREO PANDA en date du 9 décembre 2010. Cette société connaît des difficultés financières depuis 2009. Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés 2010, compte tenu de la perte de contrôle de la filiale à la suite de la nomination d'un liquidateur judiciaire, la société a été déconsolidée. Par ailleurs, en l'absence d'établissement d'une situation financière par cette société postérieure au 31 décembre 2009 compte tenu de ses difficultés, le résultat de déconsolidation, soit un profit de 60 milliers d'euros, a été déterminé à partir de la situation nette consolidée au 31 décembre 2009. Par conséquent, aucun chiffre d'affaires ni aucune charge n'ont été enregistrés dans les comptes consolidés 2010 au titre de l'activité de cette filiale. La Société n'anticipe pas de passif à enregistrer au titre de la liquidation de cette entité.

9.2.3. FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte les opérations du Groupe.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Le présent tableau de variation des capitaux propres est issu des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

En K€	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total
Capitaux propres au 31/12/2008	1 659	11 788	-12 470	-242	735
Affectation du résultat N-1			-242	242	-
Augmentation de capital	331	415			
Résultat de la période				-3 587	-3 587
Capitaux propres au 31/12/2009	1 990	12 204	-12 712	-3 587	-2 105
Affectation du résultat N-1			-3 587	3 587	-
Conversion des OCA	3	3			5
Augmentation de capital	793	1 322			2 115
Résultat de la période				-1 076	-1 076
Capitaux propres au 31/12/2010	2 785	13 529	-16 299	-1 076	-1 061

10.2. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En K€	2010	2009	2008 (Données publiées)
<u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u>			
Résultat net de l'ensemble consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-1 076	-3 669	-242
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité</i>			
Amortissements, dépréciations et provisions (nets)	1 384	1 438	578
Plus-value de déconsolidation	-61	-	-
Abandon de créances	-1 386	-	-
(plus) / moins values de cession, nettes d'impôts	3	37	-1 811
Incidence de l'actualisation des créances et des dettes	-419	-	-
Reprise provision pour risques et charges	-	-	-780
Capacité d'autofinancement après impôt	-1 555	-2 194	-2 255
Charge d'impôt (y compris différé)	-11	-	-
Capacité d'autofinancement avant impôt	-1 567	-2 194	-2 255
Impôts versés	-	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	672	1 758	-2
Flux net de trésorerie lié à l'activité	-895	-436	-2 257
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-224	-47	1 685
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 349	886	270
Variation de trésorerie nette	230	403	-302
Trésorerie à l'ouverture	-38	-441	-139
Trésorerie à la clôture	192	-38	-441
<i>Dont soldes créditeurs de banque figurant au passif du bilan dans la rubrique "Passifs financiers courants"</i>	136	120	-
Variation de trésorerie	230	403	-302

10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS

10.3.1. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

La structure d'endettement au 31 décembre 2010 était la suivante :

En K€ au 31/12	2010				
	PASSIFS COURANTS	PASSIFS NON COURANTS			TOTAL
	< 1 an	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans	
Dettes financières yc IC	109	35	206	570	920
Fournisseurs	1094	77	438	810	2 419
Dettes sociales	457	10	59	133	659
Dettes fiscales	42	2	12	30	86
Autres dettes	102	2	13	247	365
Clients, AAE	108				108
TOTAL	1912	126	728	1 790	4 556

Ce montant comprend 2 818 K€ de dette relative au plan de continuation.

Par ailleurs, la Société a recours au factoring pour le financement de son activité, l'en-cours factoring utilisé au 31 décembre 2010 s'élevait à 70 K€.

10.4. RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX

En dehors des obligations liées à l'exécution du plan de continuation, il n'existe aucune restriction éventuelle portant sur l'utilisation des capitaux par le Groupe.

10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS

A date du présent Document de Référence, la Société n'envisage pas d'investissements majeurs pesant sur les immobilisations corporelles sur l'exercice à venir et aucune charge majeure ne pèse sur ses immobilisations.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les subventions d'exploitation reçues par la société correspondent au crédit impôt collection. Dans les comptes consolidés de la Société, les subventions sont reconnues en résultat lorsque les dépenses correspondantes sont enregistrées en charges. Le crédit correspondant aux dépenses de collection qui figure en frais de développement activés à la clôture est enregistré en produit constaté d'avance et reconnu en résultat lorsque les frais correspondants sont amortis.

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Dépenses de R&D engagées	170	221

11.2. BREVETS

Néant.

11.3. MARQUES, NOMS DE DOMAINES ET PROPRIETES INTELLECTUELLES

MONTAIGNE FASHION GROUP a déposé 4 marques : Afterwork BY RR, MONTAIGNE FASHION GROUP, REGINA RUBENS et IRENE VAN RYB. Ces marques sont pour la plupart d'envergure internationale et ont été enregistrées pour une durée de 10 ans. La Société renouvelle ses enregistrements régulièrement.

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2010 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE

12.1.1. ACQUISITION DE LA SOCIETE BMCA / LOLA

MONTAIGNE FASHION GROUP a pris une participation majoritaire dans le capital de la société BMCA, société-mère du groupe de prêt-à-porter haut de gamme exploitant la marque "LOLA".

Le Groupe BMCA / LOLA, créé en 1981, développe un réseau de 15 points de vente détenus en propre sous la marque « LOLA » à Paris et en province, et commercialise également ses collections à travers un réseau de détaillants « multimarques ».

Tout comme les collections Irène Van Ryb, les produits LOLA se veulent élégants raffinés et confortables. Cette acquisition valide la stratégie annoncée par le nouveau management en place dès son arrivée début novembre 2010.

Le rapprochement des activités « Irène Van Ryb » et « LOLA », dont les gammes de produits sont complémentaires, permettra :

- au réseau « propre » de distribuer les marques du Groupe. Les équipes commerciales assureront dorénavant le suivi terrain des boutiques détenues en propre et des clients « multimarques ». Elles couvriront la France, le Benelux et la Suisse ;
- une restructuration et une concentration des activités industrielles sur le site de Sassenage/Grenoble. Ce site équipé d'un outil informatique de 1er ordre et d'un stockage automatisé, permettra de générer des économies d'échelle importantes et d'améliorer la rentabilité ;
- le regroupement du bureau de création, des show room « Irène Van Ryb » et « LOLA » et de la direction générale au sein du nouveau siège social du Groupe qui devient 3 Place des Vosges 75004, MFG abandonnant son ancien siège ;
- une refonte dynamique et cohérente des sites internet du Groupe (« MFG », « IVR », « LOLA ») programmée pour les semaines à venir.

Le financement de l'acquisition du Groupe BMCA/LOLA a été effectué au moyen d'une avance en compte courant d'associés consentie par les actionnaires de référence (JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP) à hauteur de 2 millions d'euros.

12.1.2. CESSION DU DROIT AU BAIL DE SAINT-BARTHELEMY

Par jugement en date du 7 avril 2011, le Tribunal de Commerce a levé l'inaliénabilité du bail commercial situé à Saint-Barthélemy, Gustavia, Immeuble "Chamade". Ce jugement permet à la Société de donner suite à la proposition d'acquisition de ce bail. Il est précisé que l'exploitation de ce point de vente se révèle déficitaire depuis plusieurs mois.

La cession du bail est intervenue le 30 juin 2011.

12.2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE MONTAIGNE FASHION GROUP

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 12.1 du présent Document de Référence.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Par prudence, la Société ne souhaite pas communiquer de prévisions ou d'estimations chiffrées sur ses résultats futurs.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts et au paragraphe 21.2 du présent document.

14.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs dont les mandats sont en cours :

▪ **Edouard HUBSCH : Président du Conseil d'Administration**

Mandat actuel	Président du Conseil d'Administration
Adresse professionnelle	3, place des Vosges, 75 004 Paris
Date de première nomination	21 octobre 2010
Date d'échéance du mandat	31 décembre 2016
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président Directeur Général
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	JEKIKI MAR CAPITAL : Gérant MNR HOLDING : Président du Conseil de Surveillance MR Equipement : Administrateur PRIMEL : Président PRIMEL GASTRONOMIE : Président PRIMEL MAREE : Président SA PROVAL : Président SCI Les Estripeaux : Gérant SCI RESTEX : Gérant SOCIETE CIVILE JEKITI MAR : Associé - Gérant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

■ **Louis PETIET : administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	3, place des Vosges, 75 004 Paris
Date de première nomination	24 février 2010
Date d'échéance du mandat	31 décembre 2015
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	UCPMI (SARL à associé unique) : Gérant SCI Les Feuillants : Associé Gérant (société en sommeil) KRIEF GROUP (SA) : Président du Conseil d'Administration Apache Concord (SA) : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Descamps New World (ex Askill Concord) (SAS) : Président Descamps Homme Concept (SAS) : Président Heuliez Concord Capital (SA) : Directeur Général
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	SAIC VELCOREX-CONCORD (2008-mars2010) : Président SOHO CONCORD (2009-avril 2010) : Président LORINVESTISSEMENT (2007-2008) : Président DMC (2009-mai 2010) : Président DMC NEW WORLD (2009-mai 2010) : Président WALOR (2007-2008) : Administrateur HEULIEZ VEHICULE ELECTRIQUE (2009-juin 2010) : Directeur Général

■ **Thierry CHAUNU : administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	3, place des Vosges, 75 004 Paris
Date de première nomination	24 février 2010
Date d'échéance du mandat	31 décembre 2015
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

■ **Dominique HUBSCH : administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	3, place des Vosges, 75 004 Paris
Date de première nomination	23 septembre 2010
Date d'échéance du mandat	31 décembre 2015
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	PRIMEL GASTRONOMIE : Administrateur PRIMEL MAREE : Administrateur PRIMEL : Administrateur SA PROVAL : Administrateur SA SOPAL : Administrateur SCI Les Estripeaux : Gérant SCI LA RUE DES FRANCISCAINS : Gérant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

■ **JEKITI MAR CAPITAL, représentée par Elodie HUBSCH : administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	3, place des Vosges, 75 004 Paris
Date de première nomination	23 septembre 2010
Date d'échéance du mandat	31 décembre 2015
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	JEKITI MAR CAPITAL est également actionnaire de la société DMC
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

■ **Vincent FROGER de MAUNY : censeur**

Mandat actuel	Censeur
Adresse professionnelle	3, place des Vosges, 75 004 Paris
Date de première nomination	23 septembre 2010
Date d'échéance du mandat	31 décembre 2015
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Krief Groupe : Directeur Général
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	MONTAIGNE FASHION GROUPE (Février - Septembre 201) : Administrateur

Administrateurs dont les mandats ont pris fin au cours de l'exercice :

▪ **Rodolphe BIOCHE : Président Directeur Général et Administrateur**

Mandat actuel	Président du Conseil d'Administration
Adresse professionnelle	3, place des Vosges, 75 004 Paris
Date de première nomination	24 février 2010
Date d'échéance du mandat	21 octobre 2010 (démission)
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président Directeur Général
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant

▪ **Philippe GELLMAN: Président Directeur Général**

Mandat actuel	Président du Conseil d'Administration
Adresse professionnelle	3, place des Vosges, 75 004 Paris
Date de première nomination	28 décembre 2005
Date d'échéance du mandat	24 février 2010 (Démission)
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président Directeur Général
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Financière du Phoenix : Gérant 2020 patrimoine finance (société de gestion) : Directeur Général Délégué Le Square : Gérant Mako : Gérant Media GPS : Administrateur POKER MEDIA GPS : Président

■ **Irène VANRYB : Administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	3, place des Vosges, 75 004 Paris
Date de première nomination	30 novembre 2007
Date d'échéance du mandat	24 février 2010
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directrice des collections et produits
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant

■ **Alain EDERY : Administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	3, place des Vosges, 75 004 Paris
Date de première nomination	16 mai 2005
Date d'échéance du mandat	3 février 2010
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	STAR LOCATION : Gérant AGL Industries : Gérant

Edouard HUBSCH : 63 ans, industriel, est actionnaire de JEKITI MAR CAPITAL, qui apporte son appui aux équipes de MONTAIGNE FASHION GROUP, dans le développement de la Société.

Louis PETIET : 54 ans, Sciences-Po Paris, Université Paris X-Nanterre (Licence d'histoire, Maîtrise d'Ethnologie, de Droit Administratif interne, DEA de sciences politiques, de Droit Administratif appliqué, Docteur en Droit public). Louis PETIET est aujourd'hui Président Directeur Général de KRIEF GROUP. Il a auparavant occupé des postes de chargé de cours à l'ESCP-Ecole Supérieure de Commerce de Paris (1981-1986), d'enseignant à l'IEP et à la Sorbonne (1981-1986), de Consultant, de Directeur du développement (1981-1986), de Président Directeur Général de Bernard Krief Consulting (depuis 1996), de Président du Conseil de Surveillance de Bernard Krief Consultants (1996-2005), de Président de Concord Consulting Group (depuis 1990), de Président puis d'Administrateur de Francom (depuis 1996). Elu local depuis 28 ans, Louis PETIET est Maire de Verneuil-sur-Avre et Conseiller Général de l'Eure ainsi que Chevalier de la Légion d'Honneur.

Thierry CHAUNU : Thierry CHAUNU est diplômé de Lake Forest High School (Illinois) en 1974, puis de Sciences-po Paris quatre années plus tard. Il détient également un diplôme des Langues Orientales (à Paris) ainsi qu'un diplôme de civilisation chinoise. Il a auparavant occupé des postes de direction au

sein de grands groupes de luxe internationaux : Christofle (Directeur de la région Amérique du Nord), Cartier (Senior Product Manager puis Vice-président du département marketing), etc. Il occupe aujourd'hui un poste d'Administrateur au sein de MONTAIGNE FASHION GROUP et est également Directeur Exécutif de EAI International S.A., Holding suisse (secteur : produits de luxe).

Dominique HUBSCH : 57 ans, D.A.F., est actionnaire de JEKITI MAR CAPITAL, qui apporte son appui aux équipes de MONTAIGNE FASHION GROUP, dans le développement de la Société.

Société JEKITI MAR CAPITAL : La société JEKITI MAR CAPITAL (dont le siège est situé 10, Place du Marché neuf 67 000 Strasbourg) a pour actionnaires :

- Edouard HUBSCH (63, industriel) ;
- Dominique HUBSCH/GOETZMANN (57 ans, D.A.F) ;
- Elodie HUBSCH/THIELE (37 ans, I.S.G, Directrice commerciale en agence de communication, principalement dans la mode, le luxe et la beauté) ;
- Christelle HUBSCH/BOESCH (34 ans, I.S.G., Directrice de boutique d'une marque leader de produits de maroquinerie) ;
- Léa HUBSCH : 25 ans, I.E.P. et ESSEC, Conseil en stratégie et management au sein d'un cabinet international.

Elodie HUBSCH, représentant de la société JEKITI MAR CAPITAL : Elodie HUBSCH, 37 ans est familière du secteur de la mode et du luxe. Après des études de gestion, Elodie HUBSCH est Directrice commerciale en agence de communication, principalement dans la mode, le luxe et la beauté.

Vincent FROGER de MAUNY: Monsieur Vincent Froger de Mauny, (DEA de Science Politique, EGE) a commencé sa carrière en 2003 comme consultant dans un cabinet de conseil en stratégie. Il a rejoint le cabinet de Pierre Lellouche, Président de l'AP/OTAN et député de Paris en 2005. Il intègre en 2007 Bernard Krief Institutionnel, cabinet spécialisé en Conseil stratégique et opérationnel en relations institutionnelles, pour y devenir Directeur Conseil.

Philippe GELLMAN : Monsieur Philippe GELLMAN, a été Président Directeur Général de Bourse Direct, courtier en ligne coté à la bourse de Paris de septembre 2000 à décembre 2003. De mars 2004 à septembre 2004, Monsieur GELLMAN a été responsable du développement de la société d'investissement Cassadra SA.

Irène VANRYB : Madame Irène Vanryb a exercé les fonctions de Président Directeur Général de la société Irène Van Ryb SA qu'elle a fondé et ce jusqu'au 30 novembre 2007, date de la fusion avec la Société.

Alain EDERY : Monsieur Alain Edery dispose d'une grande expérience dans le domaine de la mode. Il a été Directeur Général de la société BISOU BISOU France de 1990 à 1997. Entre 1997 et 2008, il a été Président Directeur Général de la société Logistic Fashion, spécialisée dans le conseil en entreprise et dans le développement de nouveaux marchés textiles.

Rodolphe BIOCHE : Rodolphe BIOCHE, diplômé de l'ESSEC, a conseillé pendant 12 ans de grands acteurs dans les secteurs de la banque-finance et de la grande distribution au sein de divers cabinets de conseil, notamment dans le conseil en management, à travers la mise en place de stratégies de développement et de restructuration.

Il est précisé que Edouard HUBSCH est l'époux de Dominique HUBSCH. Elodie HUSCH, représentant la Société JEKITI MAR CAPITAL, est la fille de Edouard et Dominique HUBSCH.

14.1.2. CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.3. COMITE DE DIRECTION

Néant.

14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration de la Société et l'intérêt social.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1. REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

15.1.1. REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre de l'exercice 2010, les membres du Conseil d'Administration sont Dominique HUBSCH, Edouard HUBSCH, Thierry CHAUNU, Louis PETIET, la société JEKITI MAR CAPITAL, représentée par Elodie HUBSCH et Vincent FROGER de MAUNY. Ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction d'Administrateur.

15.1.2. REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice 2010, les rémunérations versées aux mandataires sociaux de la Société ont été les suivantes :

Nom et prénom du mandataire social	Rémunération fixe perçue (brut annuel)	Rémunération variable perçue	Frais	Indemnités et avantages en nature reçus	Jetons de présence	Rémunération versée	Total
M. Edouard HUBSCH (PDG depuis le 21 octobre 2010)	0€	-					
M. Rodolphe BIOCHE (PDG jusqu'au 21 octobre 2010)	33 991,45	0€ (voir *)					33 991,45€
TOTAL	33 991,45€	0€					33 991,45€

La Société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, de type rémunération, indemnités ou avantages en raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Depuis le 23 septembre 2010, les mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération.

Aucune indemnité de départ n'a été versée aux dirigeants mandataires sociaux lorsqu'ils ont quitté leurs fonctions.

* Rodolphe BIOCHE, Président Directeur Général de la Société jusqu'au 21 octobre 2010, disposait d'une rémunération variable complémentaire. Les objectifs définis lors du Conseil d'Administration du 16 avril 2010, et présentés ci-après, n'ont cependant pas été atteints et aucune rémunération variable n'a été perçue. La rémunération variable annuelle nette attribuée à M. BIOCHE était fixée à 20% de la rémunération fixe annuelle nette de celui-ci, soit 24 000€.

Cette rémunération variable annuelle devait être payée à M. BIOCHE dans les quinze jours de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale ordinaire, dès lors que l'EBITDA réalisé par la

Société MONTAIGNE FASHION GROUP au titre des comptes approuvés était au moins égal à celui prévu dans le cadre du projet de plan de redressement par voie de continuation et rappelé ci-après :

- EBITDA de l'exercice 2010 : -695 000 euros
- EBITDA de l'exercice 2011 : -63 000 euros
- EBITDA de l'exercice 2012 : +289 000 euros
- EBITDA de l'exercice 2013 : +587 000 euros
- EBITDA de l'exercice 2014 : +705 000 euros
- EBITDA de l'exercice 2015 : +823 000 euros

Au cours de l'exercice 2009, les rémunérations versées aux mandataires sociaux de la Société ont été les suivantes :

Nom et prénom du mandataire social	Rémunération fixe perçue (brut annuel)	Rémunération variable perçue	Frais	Indemnités et avantages en nature reçus	Jetons de présence	Rémunération versée	Total
M. Gellman	42 000€		0€			38 500€	42 000€
TOTAL	42 000€					38 500€	42 000€

Aucune indemnité de départ n'a été versée aux dirigeants mandataires sociaux lorsqu'ils ont quitté leurs fonctions.

Aucun programme de rémunération variable n'a été mis en place en 2009 au sein de la Société.

15.1.3. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE L'EMETTEUR ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

A date du présent Document de Référence, aucun membre du Conseil d'Administration ne bénéficie d'options sur les actions de la Société.

15.1.4. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AU MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

A date du présent Document de Référence, aucune action de performance n'est attribuée aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux.

15.1.5. REGIME COMPLEMENTAIRE DE RETRAITE, CONTRAT DE TRAVAIL

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Edouard HUBSCH		X		X		X		X

15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. L'engagement du Groupe est pris en compte sous forme de provision. La provision concernant les indemnités de départ à la retraite s'élève à 94 423€ au 31 décembre 2010.

La provision pour indemnités de fin de carrière a été évaluée en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

	Hypothèses
Modalités de départ à la retraite	Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 62 ans
Application d'un taux de charges sociales	OUI
Taux d'actualisation	3,74% (inflation incluse)
Tables de mortalité	TF 00-02 pour les femmes TH 00-02 pour les hommes
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	2%
Taux de rotation	Taux de rotation nul

Remarques :

- Le taux de progression moyen des salaires de 2% a été déterminé toute catégorie socioprofessionnelle confondue et quelque soit l'âge des salariés ;
- Le taux d'actualisation doit correspondre au taux de rendement des entreprises de première qualité, de même monnaie et de même durée que les engagements évalués. Au 31 décembre 2010, la durée du régime est de 10 ans. Le taux d'actualisation retenu est le taux Corporate Non Financial AA++ supérieur à 10 ans de la zone euro de la source iboxx ;
- Le taux de charges sociales pour les départs volontaires de 45%.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

- **Edouard HUBSCH : Président du Conseil d'Administration**
 - Première nomination : 21 octobre 2010
 - Date d'expiration du mandat en cours : 31 décembre 2016

- **Dominique HUBSCH : administrateur**
 - Première nomination : 23 septembre 2010
 - Date d'expiration du mandat en cours : 31 décembre 2015

- **Thierry CHAUNU : administrateur**
 - Première nomination : 24 février 2010
 - Date d'expiration du mandat en cours : 31 décembre 2015

- **Louis PETIET : administrateur**
 - Première nomination : 24 février 2010
 - Date d'expiration du mandat en cours : 31 décembre 2015

- **JEKITI MAR CAPITAL, représenté par Elodie HUBSCH : administrateur**
 - Première nomination : 23 septembre 2010
 - Date d'expiration du mandat en cours : 31 décembre 2015

16.2. CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres des organes de direction et la Société.

16.3. COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION

Le Conseil d'Administration assume la mission définie aux comités d'audit en ce qui concerne l'élaboration et le contrôle de l'information financière.

La mise en place éventuelle de ce comité d'Audit sera étudiée en 2012 en fonction de l'évolution du nombre d'administrateurs et de leurs domaines de compétence.

Ce comité spécialisé sera notamment en charge d'assurer le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière ;
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;

- Du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- De l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il émettra une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Il rendra compte régulièrement au Conseil d'Administration de ses missions et l'informerá sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le comité d'audit pourra être assisté par des prestataires externes dans la conduite de ses différentes missions.

16.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF

Compte tenu de la réorganisation récente de la direction générale et d'une manière générale de la gouvernance de la Société, les membres du Conseil d'Administration n'ont pas encore statué sur les "points de vigilance" contenus dans le *code de gouvernement s'entreprise pour les valeurs moyennes et petites* tel qu'établi par Middlednext ni sur les cadres de référence du contrôle interne édictés par l'AMF.

A date d'enregistrement du présent Document de Référence, aucun code de gouvernement d'entreprise n'est appliqué au sein de la Société.

16.5. CONTRÔLE INTERNE

16.5.1. RAPPORTS DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE DE L'EXERCICE 2010

- **Rapport du Président sur le fonctionnement du conseil administratif et sur le contrôle interne pour l'exercice 2010**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général de la Société ;
- des principes et règles arrêtées pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Le présent rapport a été préparé par M. Edouard HUBSCH en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de Montaigne Fashion Group S.A. (ci-après, la "Société") étant rappelé que l'entrée en fonction de ce dernier est intervenue le 23 septembre 2010. Le présent rapport a été présenté au conseil d'administration lors de sa séance du 8 juin 2011. Les services comptables et financiers de la Société ont été impliqués dans la préparation de ce rapport.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration est composé des quatre membres suivants, la présente liste incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés :

Monsieur Edouard HUBSCH

Mandat exercé au sein de la Société : Président Directeur Général

Autres mandats sociaux exercés : Néant

Age : 64 ans

Nationalité : française

Date d'entrée en fonction : 23 septembre 2010

Echéance du mandat : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31 décembre 2015

Madame Dominique HUBSCH

Mandat exercé au sein de la Société : Administrateur

Autres mandats sociaux exercés : Néant

Madame Dominique HUBSCH a exercé dans diverses entreprises des fonctions de responsable administrative et financière.

Age : 59 ans

Nationalité : française

Date d'entrée en fonction : 23 septembre 2010

Echéance du mandat : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31 décembre 2015

La société civile JEKITI MAR CAPITAL

Mandat exercé au sein de la Société : Administrateur

Autres mandats sociaux exercés : Néant

Monsieur Louis PETIET

Mandat exercé au sein de la Société : Administrateur

Age : 54 ans

Date d'entrée en fonction : 24 février 2010

Nationalité : française

Echéance du mandat : Ag d'approbation des comptes au 31 décembre 2015

Autres mandats sociaux exercés :

- Administrateur de Francom - 27 Chemin de Loupes, 33880 St Caprais de Bordeaux ;
- Président de Concord Consulting Group - 34 avenue des Champs Élysées, 75008 Paris ;
- Président-Directeur Général de Bernard Krief Consulting - 33 boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

Monsieur Louis PETIET, diplômé de l'Institut d'Etudes politique de Paris et docteur en Droit, est, depuis 1996, Président-directeur général de Bernard Krief Consulting devenu Krief Group.

Monsieur Louis PETIET n'a jamais fait l'objet de condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation et/ou de sanction publique officielle ou interdiction d'agir ou de gérer.

Monsieur Thierry CHAUNU

Mandat exercé au sein de la Société : Administrateur

Age : 55 ans

Nationalité : française

Date d'entrée en fonction : 24 février 2010

Echéance du mandat : Ag d'approbation des comptes au 31 décembre 2015

Autres mandats sociaux exercés :

- Président et Chief Operative Officer de LEVIEV/KLG Bijoux - 700 Madison Avenue 3, New York, NY 10065-7257

Spécialiste du secteur du Luxe, Monsieur Chaunu, diplômé de l'Institut d'Etudes politique de Paris, était précédemment Président de maisons prestigieuses dans l'industrie du Luxe notamment en Amérique du Nord : Christofle de 1992 à 1999 puis Chopard de 1999 à 2005.

Monsieur Thierry CHAUNU intervient au sein du conseil d'administration en qualité d'administrateur indépendant.

A ce titre, il répond aux critères suivants définis au chapitre 8.4 de code AFEP - MEDEF :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - ✓ significatif de la société ou de son groupe
 - ✓ ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans

Monsieur Vincent FROGER de MAUNY

Mandat exercé au sein de la Société : Censeur

Age : 34 ans

Nationalité : française

Date d'entrée en fonction : 23 septembre 2010

Echéance du mandat : Ag d'approbation des comptes au 31 décembre 2015

Autres mandats sociaux exercés :

- Directeur Général de Krief Group - 33 boulevard Malesherbes, 75008 Paris

Monsieur Vincent Froger de Mauny, (DEA de Science Politique, EGE) a commencé sa carrière en 2003 comme consultant dans un cabinet de conseil en stratégie. Il a rejoint le cabinet de Pierre Lellouche, Président de l'AP/OTAN et député de Paris en 2005. Il intègre en 2007 Bernard Krief Institutionnel, cabinet spécialisé en Conseil stratégique et opérationnel en relations institutionnelles, pour y devenir Directeur Conseil.

MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux Comptes titulaires de la Société sont les suivants :

ERNST & YOUNG ET AUTRES, société par actions simplifiée, dont le siège se situe au 41 rue d'Ybry – 92576 Neuilly sur Seine (France)

Date de nomination : 5 octobre 2010

Date d'expiration des fonctions : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur ARROUASSE Laurent

346, rue saint-honoré 75001 Paris

Date de nomination : 30 novembre 2007

Date d'expiration des fonctions : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les commissaires aux Comptes suppléants de la Société sont les suivants :

AUDITEX

11 Allée de l'Arche, Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie (France)

Date de nomination : 5 octobre 2010

Date d'expiration des fonctions : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Monsieur DAVIER Jean-Philippe

32, rue de la Boétie 75008 Paris

Date de nomination : 30 novembre 2007

Date d'expiration des fonctions : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

FREQUENCE DES REUNIONS

L'article 16 des statuts de la Société prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni 11 fois aux dates suivantes :

- le 11 janvier 2010 ;
- le 29 janvier 2010 ;
- le 3 février 2010 ;
- le 24 février 2010 ;
- le 16 avril 2010 ;
- le 13 août 2010 ;
- le 6 septembre 2010 ;
- le 28 septembre 2010 ;
- le 21 octobre 2010 ;
- le 30 novembre 2010 ;
- le 7 décembre 2010.

En complément, nous vous indiquons que depuis la clôture de l'exercice, le conseil s'est réuni 2 fois aux dates suivantes :

- le 2 février 2011 ;
- le 8 juin 2011.

CONVOCATION DES ADMINISTRATEURS

Conformément aux dispositions des statuts, les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil appelé à examiner et arrêter les comptes intermédiaires ainsi que les comptes annuels.

INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués à leur demande.

TENUE DES REUNIONS

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu, sans utilisation de la visioconférence.

DECISIONS ADOPTEES

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a pris les décisions suivantes :

- Le 11 janvier 2010, le Conseil d'Administration a constaté l'augmentation de capital correspondant à la conversion d'OCA émises le 28 décembre 2005, le capital social étant porté de 1 990 015 euros à 1 992 540,20 euros ;
- Le 29 janvier 2010, le Conseil d'Administration a (i) modifié l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 24 février 2010, (ii) constaté la démission de Monsieur Edery

de son mandat d'administrateur, et (iii) fait le point sur la situation générale de la société ;

- Le 3 février 2010, le Conseil d'Administration a modifié le texte des résolutions de l'assemblée générale prévue en date du 24 février 2010 à présenter aux actionnaires et du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale.
- Le 24 février 2010, le Conseil d'Administration a (i) pris acte de la démission de son mandat de Président-Directeur Général de Monsieur Philippe GELLMAN, ainsi que de la démission de ses fonctions d'administrateur de Madame Irène VAN RYB, et (ii) constaté la nouvelle composition du Conseil d'Administration, et (ii) a procédé à la nomination d'un nouveau Président-Directeur Général en la personne de Monsieur Rodolphe BIOCHE (iii), a décidé que le nouveau Président-Directeur Général ne percevrait pas de rémunération au titre de ses fonctions, mais qu'il aurait le droit au remboursement des ses frais de représentation et de déplacement ;
- Le 16 avril 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer au Président-Directeur Général une rémunération fixe mensuelle nette d'un montant de dix mille (10 000) euros, ainsi qu'une rémunération variable annuelle nette correspondant à 20% du fixe mensuel ;
- Le 13 août 2010, le Conseil d'Administration (i) a arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et (ii) a décidé de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription à hauteur de 792 592,60 euros qui porterait ainsi le capital social de 1 992 540,20 euros à 2 785 132,80 euros par l'émission de 7 925 926 actions ordinaires nouvelles de 10 cents d'euro (0,10€) de nominal chacune, qui seraient émises au prix de vingt-sept centimes d'euro (0,27€) par action ;
- Le 6 septembre 2010, le Conseil d'Administration a arrêté le texte des résolutions à soumettre aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale ; le conseil a également délibéré sur les termes du rapport d'expertise indépendante émis par la société ALTERVALOR. ;
- Le 28 septembre 2010, le Conseil d'Administration a procédé à une seconde convocation de l'assemblée générale suite à un défaut de quorum. ;
- Le 21 octobre 2010, le Conseil d'Administration a décidé de désigner le nouveau Président Directeur Général de la Société et a précisé les conditions de réalisation de l'augmentation de capital suite aux délibérations de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 5 octobre 2010;
- Le 30 novembre 2010, le Conseil d'Administration a apporté quelques précisions sur l'arrêté des comptes à incorporer au capital ;
- Le 7 décembre 2010, le Conseil a procédé à la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 2 140 000,02 €.

Depuis la date de clôture du dernier exercice, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

- Le 2 février 2011, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes semestriels au 30 juin 2010 ; il a été par ailleurs décidé de procéder à la cession du bail de Saint-Barthélemy ;
- Le 8 juin 2011, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes annuels au 31 décembre 2010.

PROCES VERBAUX DES REUNIONS

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs.

JETONS DE PRESENCE

Aucun jeton de présence n'est prévu pour le Conseil d'administration et les Assemblées générales.

REGLEMENT INTERIEUR / COMITES

Aucun règlement intérieur n'a été mis en place en ce qui concerne les délibérations et le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration depuis l'entrée en fonction de la nouvelle direction générale en octobre 2010.

En outre, compte tenu de la taille des activités de la Société et son mode de gouvernance, il n'a pas été jugé opportun, pour l'heure, de constituer des comités spécialisés. Le Conseil d'Administration assume la mission définie aux comités d'audit en ce qui concerne l'élaboration et le contrôle de l'information financière.

Compte tenu de la réorganisation récente de la direction générale et d'une manière générale de la gouvernance de la Société, les membres du Conseil d'Administration n'ont pas encore statué sur les "points de vigilance" contenus dans le *code de gouvernement s'entreprise pour les valeurs moyennes et petites* tel qu'établi par Middlednext ni sur les cadres de référence du contrôle interne édictés par l'AMF.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

PRINCIPES D'ANALYSE

Objectifs en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

ENVIRONNEMENT DE CONTROLE INTERNE

Organisation générale

La Société ne compte plus de filiales consolidées au 31 décembre 2010. Elle dispose de deux filiales, mais la société n'exerce aucune influence notable sur la première (Heaven Bird) et la seconde est en

cours de liquidation judiciaire (Stereo Panda). Par conséquent, l'ensemble de ses services opérationnels est localisé au même endroit, au siège social.

Le système de contrôle interne de la Société s'appuie donc sur une gestion centralisée de l'activité et une taille limitée de l'entreprise permettant de fluidifier la circulation de l'information entre les différents services.

Utilisation d'experts externes

Expertise comptable

Un cabinet d'expertise comptable procède à la revue périodique des comptes, à la documentation des arrêtés comptables, à l'élaboration des documents financiers de synthèse et assiste la société sur les problématiques techniques tant comptables que fiscales.

Avocats

La Société fait appel à des cabinets d'avocats pour la gestion des litiges et la mise en œuvre des procédures judiciaires, ainsi que pour le secrétariat juridique.

La Société fait également ponctuellement appel à des spécialistes dans le cadre de ses projets de développement.

GESTION DES PRINCIPAUX RISQUES

La Société a mis en place une procédure d'identification des principaux risques liés à son activité et à son organisation afin de mettre en œuvre des moyens de contrôle adaptés. Les principaux risques et les moyens mis en œuvre pour y répondre sont synthétisés ci-dessous :

Risques de départ des personnes clés

Le succès de la Société repose en grande partie sur la qualité et l'implication des dirigeants, en particulier de Monsieur Édouard HUBSCH, de ses collaborateurs et de l'équipe qui a été constituée. La Société est dépendante des capacités de management et du savoir faire technique de ceux-ci.

Quand bien même la Société viendrait à perdre les services de l'un ou plusieurs collaborateur(s)- clé(s), elle estime qu'une grande partie des tâches effectuées par ses dirigeants et par les collaborateurs-clés pourrait être aujourd'hui prise en charge par d'autres collaborateurs-clés.

Toutefois, étant donné que le succès de la Société est notamment lié à la coopération de ses dirigeants et de leurs collaborateurs, elle ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs-clés pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

Risques liés à la politique de croissance externe

La Société envisage, dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, de réaliser l'acquisition de structures existantes sur une base sélective afin de poursuivre le développement de ses activités.

La Société ne peut garantir que les acquisitions auxquelles elle procèdera se révéleront être créatrices de valeur pour le Groupe. Cette stratégie d'acquisition pourrait exiger une attention importante de la part de l'équipe dirigeante ainsi que de l'infrastructure opérationnelle et financière de la Société et requérir des capitaux importants de celle-ci.

L'acquisition d'autres sociétés pourrait potentiellement être payée par l'émission de titres donnant accès au capital de la Société. Or, toute émission d'actions de la Société aurait pour effet de diluer la participation des actionnaires existants. Ces acquisitions pourraient également avoir pour effet d'affecter

défavorablement le résultat net de la Société et en conséquence le bénéfice par action, d'accroître le niveau de l'endettement et la charge d'intérêts de la Société ou de l'exposer à des risques comptables et fiscaux. Des problèmes d'intégration des sociétés ou des actifs acquis pourraient, le cas échéant, gêner l'activité de la Société.

Toutes ces questions font l'objet d'un suivi détaillé à chaque étape et d'une validation au sein du conseil d'administration.

Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

La Société travaille avec un nombre limité de fournisseurs et de façonniers. En outre, la plupart de ces fournisseurs ont été renouvelés aux cours des derniers exercices. Il n'existe toutefois pas de dépendance de la Société à ces derniers.

Au cours des trois exercices observés (2008, 2009 et 2010), aucun fournisseur ne représente plus de 13,5% des achats.

Risques liés aux clients et autres débiteurs

L'activité de vente au détail au sein de la boutique du Groupe ne présente pas de risques clients. En ce qui concerne la vente à l'export et la vente aux clients « multimarques », la Société ne travaille qu'avec des clients connus et demande systématiquement une cotation Coface, ce qui limite le risque d'impayés.

De plus, la Société a souscrit à des contrats d'assurances avec AXA et EUREXEL, ainsi qu'à un contrat d'affacturage avec la société GE FactoFrance, permettant à la Société d'optimiser la gestion de son risque clients.

Risques liés aux concessions de licences (« licensing ») et aux marques

Le Groupe dispose de quatre marques : Afterwork by RR, MONTAIGNE FASHION GROUP, REGINA RUBENS et IRENE VAN RYB.

La marque REGINA RUBENS n'est plus exploitée depuis plusieurs années et ne devrait pas l'être à court terme. Cependant, la Société est en cours de négociation avec des partenaires commerciaux étrangers afin de céder les droits d'exploitation de la marque sur certains territoires géographiques. Une dépréciation a été comptabilisée au 31 décembre 2010 à hauteur de 559 745 euros afin de ramener sa valeur nette comptable à sa valeur de cession, estimée à 500 000 euros, en fonction des négociations en cours.

A la date du présent rapport, la Société n'a pas recours aux produits sous licence.

Risques de liquidité

Le prêt à porter est une industrie dont l'aspect cyclique important (deux collections par an) et expose davantage la Société au risque de ralentissement économique.

En outre, la constante du secteur est la présence d'un besoin en fonds de roulement important puisqu'il est nécessaire de financer les produits plusieurs mois à l'avance avant d'enregistrer les premières ventes (importants décalages entre encaissements et décaissements). A cet égard, au cours de l'année 2010, deux apports en trésorerie ont été effectués (100 K€ en janvier 2010 et 400 K€ en juillet 2010).

Par ailleurs, pour l'exercice en cours, les tissus de la collection Hiver 2011 ont été commandés dès le mois d'avril et la Société a pu bénéficier d'un paiement à la livraison.

Risques de change

En l'absence de couverture de change, les écarts de conversion actif (pertes de change latentes) non compensés font l'objet d'une provision pour risques. Les éventuels profits de change latents ne sont pas

comptabilisés, conformément au principe de prudence, mais sont réintégrés fiscalement. A la fin de l'exercice 2010, la Société n'a constitué aucune provision pour risque de change.

Risques de taux

Les éléments concernant le risque de taux et la ventilation de l'échéance des dettes se trouvent dans les annexes aux comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2010 (partie 20.1).

Risques sur actions

Au 31 décembre 2010, la Société ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. La Société ne détient par ailleurs aucune action en propre.

Risques hors bilan

Les engagements hors bilan financiers sont présentés ci-dessous :

Le fonds de commerce de second rang « Paris-Passy » a été nanti au profit des banques en garantie des emprunts bancaires.

Messieurs GELLMAN et STOLY, anciens actionnaires, se sont portés caution à hauteur de 300 milliers d'euros en garantie des dépôts bancaires.

Litiges en cours et faits exceptionnels

Les litiges en cours présentés dans le rapport de gestion font l'objet d'un suivi par la Direction Générale de la Société et par les conseils mandatés par celle-ci.

Assurances et couvertures du risque

Le Groupe a souscrit des assurances présentant des garanties qu'elle estime compatibles avec les risques couverts.

Le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité, susceptibles d'être assurés, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

Ces polices et leur adéquation aux besoins de l'entreprise sont revues régulièrement et au minimum une fois par an.

Risques industriels et risques environnementaux

Du fait de la nature de l'activité de la Société, il n'existe pas de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité, et les résultats de la Société.

ORGANISATION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne sont basées sur :

- Le principe de séparation des tâches, en tenant compte des contraintes liées à la taille de la société, entre les opérations d'approbation, de saisie, de contrôle et de paiement ;
- L'existence d'un système de gestion intégrée.

L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière, et notamment l'ensemble de la comptabilité générale et analytique, sont produits à partir du système de gestion intégré. Il permet le suivi de l'activité par saison. Le suivi des stocks est également géré en temps réel.

Compte tenu du niveau d'activité et de l'organisation actuelle de la société, les procédures de contrôle interne sont simples, toutes les informations et les décisions financières remontant et incombant au Président – Directeur Général (PDG). Aucun règlement bancaire n'est transmis sans qu'il fasse l'objet d'une signature du PDG.

Les principales mesures mises en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace de la société et de mettre à la disposition des actionnaires les informations les plus fiables sur la situation financière et les comptes reposit sont les suivantes :

- Un suivi de la trésorerie de la Société, d'autant plus dans le cadre du plan de continuation ;
- Un contrôle des règlements clients et fournisseurs ;
- Un contrôle rigoureux des coûts engagés dans le développement de la production ;
- Un contrôle des mouvements de stock avec l'utilisation d'une plateforme logistique unique ;
- Un suivi quotidien des ventes des boutiques.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous précisons que les statuts de la Société n'instituent pas de limitation aux pouvoirs de Monsieur Edouard HUBSCH, qui assume les fonctions de Président-Directeur Général.

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous indiquons à ce titre que l'article 19 des statuts de la Société prévoit que :

"[...] 3. Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée. Toutefois, le Conseil d'administration aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne tant en son nom personnel que comme mandataire.

La procuration donnée pour se faire représenter à une assemblée par un actionnaire est signée par celui-ci et indique ses noms, prénom usuel et domicile. Elle peut désigner nommément un mandataire, qui n'a pas la faculté de se substituer à une autre personne. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Le mandat est donné pour une seule assemblée. Il peut cependant être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer ou se faire représenter à l'assemblée. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés à l'Assemblée Générale par l'un d'eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Dans les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, à l'exception toutefois des droits de vote double attachés aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, conformément à l'article 12-2 des présents statuts.

Les votes sont exprimés à main levée ou par appel nominal. Toutefois, des actionnaires représentant le quart au moins du capital social peuvent demander le vote au scrutin secret. »

DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES

Au cours de l'exercice 2010, les rémunérations versées aux mandataires sociaux de la Société ont été les suivantes :

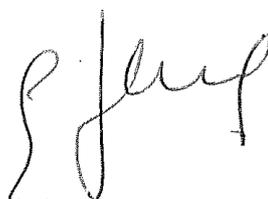
Nom et prénom du mandataire social	Rémunération fixe perçue (brut annuel)	Rémunération variable perçue	Frais	Indemnités et avantages en nature reçus	Jetons de présence	Rémunération versée	Total
M. Rodolphe Bioche (PDG)	33 991,45						33 991,45€
Mme. Van Ryb (DGD)	9 000€						9 000€
TOTAL	42 991,45€	0€	0€	0€	0€	0€	42 991,45€

Depuis le 23 septembre 2010, les mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération.

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages aux dirigeants de la Société. Par ailleurs, la Société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, de type rémunération, indemnités ou avantages à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Il est précisé que les informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnées dans le Rapport de gestion établi par le Conseil d'administration.

Fait à Paris, le 8 juin 2011.



Le Président du Conseil d'Administration

16.5.2. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RAPPORT DU PRESIDENT PORTANT SUR LE CONTROLE INTERNE DE L'EXERCICE 2010

■ Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président portant sur le contrôle interne pour l'exercice 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Montaigne Fashion Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

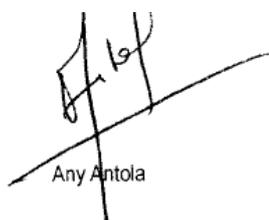
Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 juin 2011,

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Any Antola



Any Antola

Laurent ARROUASSE



17. SALARIES

17.1. NOMBRE DE SALARIES

Au 31 décembre 2010, MONTAIGNE FASHION GROUP compte 18 collaborateurs. Au 31 décembre 2009, la Société comptait 18 collaborateurs, contre 26 à la clôture des comptes fin décembre 2008. Tous les salariés de la Société sont basés à Paris.

	202010	202009	202008
Employés	12	11	17
Technicien	1	1	3
Agent de maîtrise	3	3	3
Cadres	2	3	3
Total	18	18	26
<i>Dont femmes</i>	<i>15</i>	<i>14</i>	<i>21</i>
<i>Dont hommes</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>

17.2. PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS

17.2.1. ACTIONNARIAT SALARIE

A la date du présent Document de Référence, aucun système d'actionnariat salarié n'a été mis en place au sein de la Société.

17.2.2. PLANS DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES

A la date du présent Document de Référence, aucun système de plans de stock options réservés aux salariés n'a été mis en place au sein de la Société.

17.2.3. ACTIONS GRATUITES

A la date du présent Document de Référence, aucun système d'actions gratuites n'a été mis en place au sein de la Société.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

■ Structure du capital

Au 31 décembre 2010, la structure de l'actionariat de la Société est la suivante :

	31/12/2010			
	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
KRIEF GROUP (ex. Bernard Krief Consulting) (1)	5 140 819	18,46%	5 140 819	18,00%
JEKITI MAR CAPITAL (2)	5 333 334	19,15%	5 333 334	18,67%
Actionnaires agissant de concert (1 + 2)	10 474 153	37,61%	10 474 153	36,67%
Irène VanRyb	789 762	2,84%	789 762	2,76%
Financière Vion Whitcomb	700 000	2,51%	700 000	2,45%
Tocqueville Finance	564 748	2,02%	564 748	1,98%
Régina Rubens	556 262	1,98%	556 262	1,95%
Public	14 766 403	53,02%	15 478 067	54,19%
TOTAL	27 851 328	100%	28 562 992	100%

Les sociétés JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP se sont mis de concert lors de l'augmentation de capital du 5 octobre 2010 qui a fait l'objet d'une décision de dérogation de l'AMF reprise ci-dessous. Il est par ailleurs prévu la ratification d'un pacte d'actionnaires dès lors que les titres émis lors de l'Assemblée Générale d'Octobre 2010 seront admis à la cote de NYSE EURONEXT PARIS.

A ce titre, la Société rappelle la décision n°210C1079 publiée par l'AMF en date du 19 Octobre concernant la dérogation obtenue par les Sociétés JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP à ne pas déposer une Offre Publique d'Achat (articles 234-8, 234-9 2° et 234-10 du règlement général) :

« Dans sa séance du 5 octobre 2010, l'Autorité des marchés financiers a examiné la demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société MONTAIGNE FASHION GROUP qui s'inscrit dans le cadre d'une augmentation de capital envisagée à laquelle les sociétés Krief Group ⁽¹⁾ et Jekiti Mar Capital ⁽²⁾ souscriront.

La société MONTAIGNE FASHION GROUP est soumise à une procédure de redressement judiciaire ouverte par jugement du tribunal de commerce de Paris du 25 août 2009⁽³⁾. La société Krief Group a acquis, le 26 octobre 2009, 4 773 686 actions MONTAIGNE FASHION GROUP représentant autant de droits de vote, soit 26,16% du capital et 25,67% des droits de vote de cette société, à un prix de 0,21 € par action⁽⁴⁾. A ce jour, la société Krief Group détient 3 029 708 actions MONTAIGNE FASHION GROUP représentant autant de droits de vote, soit 15,21% du capital et 14,54% des droits de vote de cette société, compte tenu d'une conversion d'obligations convertibles intervenue en janvier 2010.

Dans le cadre de la procédure collective et afin de financer l'exploitation déficitaire de l'entreprise le tribunal de commerce de Paris a exigé un apport de fonds total de 500 000 € qui a été réalisé selon la répartition suivante :

Actionnaire	Montant apporté (€)	Date de l'apport
Krief Group	100 000	janv-10
	270 000	juil-10
Mme Petiet (5)	30 000	juil-10
Société Hoche Monceau Finance	100 000	juil-10

En outre, un plan de redressement par voie de continuation a été soumis au tribunal de commerce de Paris lors d'une audience tenue le 30 septembre 2010 et a été homologué le 14 octobre 2010⁽⁶⁾. Afin de garantir ce plan de continuation, l'administrateur judiciaire désigné a demandé un apport financier complémentaire de 800 000 € et une reconstitution des fonds propres de la société. L'enveloppe globale de l'augmentation de capital sera souscrite en numéraire pour un montant de 800 000 € et par incorporation de créances existantes pour un montant de 1 340 000 € répartis comme suit :

Souscripteurs	Montant apporté (€)	Mode de souscription
Krief Group	370 000	Compensation de créances
Krief Group	200 000	En numéraire
JEKITI MAR CAPITAL	600 000	En numéraire
JEKITI MAR CAPITAL	840 000	Compensation de créances(7)
Mme Pascale Petiet	30 000	Compensation de créances
Hoche Monceau Finance	100 000	Compensation de créances
TOTAL	2 140 000	

Les sociétés Krief Group et Jekiti Mar Capital concluront un pacte d'actionnaires, aux termes duquel elles se déclareront de concert, prévoyant notamment :

- la mise en œuvre par les signataires, d'une stratégie et d'une politique commune au sein du conseil d'administration de MONTAIGNE FASHION GROUP ;
- en cas de désaccord entre les signataires, Jekiti Mar Capital exercera prioritairement ses prérogatives d'actionnaire de référence dans la mise en œuvre des choix stratégiques, dans la définition du management, de l'information et de la communication auprès des instances boursières et plus généralement du marché ;
- une clause de maintien d'une participation (en capital et en droits de vote) par laquelle Krief Group s'engage à maintenir une participation inférieure à celle de Jekiti Mar Capital ;
- le principe d'une recomposition des postes au conseil d'administration dans MONTAIGNE FASHION GROUP avec huit sièges : quatre proposés par Jekiti Mar Capital et quatre proposés par Krief Group avec voix prépondérante du président ; Monsieur Hubsch sera désigné en tant que président directeur général de la société.

Par l'effet simultané (i) de l'augmentation de capital envisagée à laquelle les sociétés Krief Group et Jekiti Mar Capital souscriront en numéraire et par compensation de créances existantes et (ii) de leur mise en concert ⁽⁸⁾, le concert formé par lesdites sociétés détiendra 10 474 153 actions MONTAIGNE FASHION GROUP représentant autant de droits de vote, soit 37,61% du capital et 36,42% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	31/12/2010			
	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
KRIEF GROUP (ex. Bernard Krief Consulting) (1)	5 140 819	18,46%	5 140 819	18,00%
JEKITI MAR CAPITAL (2)	5 333 334	19,15%	5 333 334	18,54%
Actionnaires agissant de concert (1 + 2)	10 474 153	37,61%	10 474 153	36,41%

Les sociétés Krief Group et Jekiti Mar Capital franchiront ainsi de concert en hausse les seuils du tiers du capital et des droits de votes de la société MONTAIGNE FASHION GROUP, et seront tenus au dépôt d'un projet d'offre visant la totalité du capital de la société MONTAIGNE FASHION GROUP en application de l'article 234-2 du règlement général.

Les sociétés Krief Group et Jekiti Mar Capital sollicitent de l'Autorité des marchés financiers l'octroi d'une dérogation à une telle obligation, sur le fondement des articles 234-8, 234-9 2° et 234-10 du règlement général.

L'Autorité a considéré que le montant des pertes accumulées par la société MONTAIGNE FASHION GROUP (capitaux propres sociaux au 31 décembre 2009 négatifs à hauteur de 1,98 M€), ainsi que la procédure de redressement judiciaire prononcée à l'encontre de celle-ci par le tribunal de commerce de Paris, caractérisent la situation avérée de difficulté financière, telle que visée à l'article 234-9 2° du règlement général. En outre, l'augmentation de capital résulte d'une décision soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société réunie sur deuxième convocation le 5 octobre 2010. Sur ces bases, l'Autorité des marchés financiers a octroyé la dérogation demandée sur les fondements réglementaires invoqués.

(1) Société anonyme contrôlée par M. Louis Petiet.

(2) Société à responsabilité limitée contrôlée par M. Edouard Hubsch.

(3) Le tribunal de commerce ayant fixé la période d'observation à 4 mois renouvelée plusieurs fois depuis et s'achevant fin novembre 2010.

(4) Le dernier cours coté de MONTAIGNE FASHION GROUP avant cette cession était de 0,26 € (15 octobre 2009). Concomitamment à l'acquisition de la totalité de la participation de Financière Louis David dans la société MONTAIGNE FASHION GROUP, Krief Group a également acquis le compte courant d'actionnaire de 2 188 810 € détenu par Financière Louis David dans MONTAIGNE FASHION GROUP.

(5) Epouse de M. Louis Petiet qui contrôle Krief Group.

(6) Cf. notamment communiqué de la société MONTAIGNE FASHION GROUP diffusé le 18 octobre 2010.

(7) Compensation de créance d'une valeur faciale de 2 188 810,04 € cédée par Krief Group et incorporée au capital pour un montant actualisé de 840 000 € conformément à l'article L. 626-17 du code de commerce.

(8) Etant précisé que cette mise en concert est conditionnée et ne deviendra effective que lors de la réalisation de l'augmentation de capital, elle-même conditionnée (i) à l'homologation du plan de continuation par le tribunal de commerce de Paris, (ii) par l'acceptation de cette opération par les actionnaires en réunis en assemblée générale extraordinaire le 5 octobre 2010 sur 2ème convocation et (iii) par l'obtention d'une dérogation à l'obligation de dépôt d'offre obligatoire.

Au 31 décembre 2009, la structure de l'actionariat de la Société est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote en AG	% du capital	% du total de droits de vote en AG
Bernard Krief Consulting	4 773 686	4 773 686	23,99%	23,57%
Tocqueville Finance	564 748	564 748	2,84%	2,79%
Public	14 561 581	14 910 758	73,17%	73,64%
TOTAL	19 900 015	20 249 192	100,0%	100,0%

Au 31 décembre 2008, la structure de l'actionariat de la Société est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote en AG	% du capital	% du total de droits de vote en AG
Financière Louis David	3 280 000	3 280 000	19,77%	19,37%
Tocqueville Finance	1 074 748	1 074 748	6,48%	6,35%
Irène Van Ryb	789 762	789 762	4,76%	4,66%
Public	11 442 360	11 791 437	68,98%	69,62%
TOTAL	16 586 870	16 935 947	100,0%	100,0%

■ **Franchissements de seuils (déclarations au cours des 3 derniers exercices)**

Référence	Date de franchissement	Déclaration d'intention	Type	Seuil	Type de transaction	Société(s) ou personne(s) Déclarante(s)	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
208C0032	04/01/2008	Non	Hausse	5%	Fusion-Absorption	Irène VanRyb	789 762	5,19%	789 762	5,19%
208C0052	02/01/2008	Oui	Hausse	20% 25%	Fusion-absorption	Financière Louis David	3 826 520	25,12%	3 826 520(1)	25,12%
208C0497	12/03/2008	Non	Baisse	5%	Cession d'actions	Richelieu Finance Gestion Privée	475 000	3,12%	475 000	3,12%
208C0564	7/03/2008	Non	Baisse	5%	Cession d'actions	REGINA RUBENS	556 262	3,65%	556 262	3,65%
208C0848	25/04/2008	Non	Baisse	25%	Cession d'actions	Financière Louis David	3 221 830	21,12%	3 221 830	21,12%
208C1795	29/09/2008	Non	Hausse	5%	Conversion d'OCA	Tocqueville Finance Holding	1 074 748	6,58%	1 074 748	6,58%
208C2111	07/11/2008	Non	Baisse	5%	Augmentation de capital (suite à la constatation de la conversion d'OCA)	Irène VanRyb	789 762	4,76%	789 762	4,76%
208C2110	07/11/2008	Non	Baisse	20%	Augmentation de capital (suite à la constatation de la conversion d'OCA)	Financière Louis David	3 280 000	19,77%	3 280 000	19,77%
209C1155	27/07/2009	Oui	Hausse	20% 25%	Augmentation de capital	Financière Louis David	4 773 686	26,16%	4 773 686 (2)	25,67%
209C1338	26/10/2009	Oui	Hausse	5% 10% 15% 20% 25%	Acquisition d'actions	Bernard Krief Consulting	4 773 686	26,16%	4 773 686	25,67%
209C1342	26/10/2009	Non	Baisse	20% 15% 10% 5%	Cession d'actions	Financière Louis David	0	0%	0	0%
209C1359	27/10/2009	Non	Baisse	5%	Cession d'actions	Financière Vion Whitcomb	700 000	3,84%	700 000	3,76%
209C1362	30/10/2009	Non	Baisse	5%	Cession d'actions	Tocqueville Finance	564 748	3,09%	564 748	3,04%

210C0084	14/01/2010	Non	Baisse	25% (capital) 20% (Droits de vote)	Augmentation de capital (Conversion d'OC)	Krief Group	4 093 686	20,55%	4 093 686	19,63%
210C0981	26/02/2010	Non	Baisse	20% (capital) 15% (Droits de vote)	Cession d'actions	Krief Group	3 029 708	15,21%	3 029 708	14,54%

(1) Le déclarant a précisé que « le bureau de l'Assemblée Générale mixte de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP du 30 novembre 2007 a privé la société Financière Louis David des droits de vote attachés à toutes les actions qu'elle détient ou viendrait à détenir excédant la fraction de 20% du capital ou des droits de vote de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP pendant une période de deux ans à compter du 13 novembre 2007. Ainsi [...] 780 274 actions de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP détenues par la Financière Louis David seraient privées de droits de vote lors des prochaines Assemblées Générales à venir dans un délai de deux ans à compter du 13 novembre 2007, sous réserve de l'évolution de la participation de la société Financière Louis David au sein de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP ».

(2) Financière Louis David détient donc 4 773 686 droits de vote bruts (théoriques) et 3 650 030 droits de vote nets (exerçables).

L'entrée au capital de la société Jekiti Mar Capital et le renforcement de la participation de la société KRIEF GROUP dans le cadre des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2010 n'ont pas fait l'objet de déclarations de franchissement de seuils car les actions correspondantes n'ont pas été admises à la cotation dans l'attente de l'admission des titres sur NYSE EURONEXT.

18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date du présent Document de Référence, les principaux actionnaires de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP bénéficient de droits de vote simple.

Certains actionnaires minoritaires bénéficient de droits de vote double.

18.3. DETENTION OU CONTROLE DE MONTAIGNE FASHION GROUP

A date du présent Document de Référence, la Société MONTAIGNE FASHION GROUP n'est pas contrôlée.

18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES DES EXERCICES 2008, 2009 ET 2010

- **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

- **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Financière Louis David

Emprunt obligataire : Le solde de l'emprunt obligataire convertible réservé, approuvé par l'assemblée générale mixte du 28 décembre 2005 et souscrit par la Financière Louis David s'élevait à € 5 050 au 31 décembre 2009. Ce solde a été converti en actions de votre société au cours du premier trimestre 2010. Sa conversion a donné lieu à la création de 25 252 actions.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 juin 2011,
Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Any Antola



Any Antola

Laurent ARROUASSE



■ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

■ Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil d'Administration de votre Société. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

PREAMBULE : COMPTE COURANT FINANCIERE LOUIS DAVID

Par acte sous seing privé à Paris, en date du 23 octobre 2009, la société Financière Louis David a cédé au profit de la société Bernard Krief Consulting la créance de 2 188 810,04 euros qu'elle détenait sur la Société.

✓ **Situation au 31 décembre 2009**

Le compte courant Bernard Krief Consulting s'élève à 2 221 094,55 euros.
Les intérêts annuels provisionnés au taux de 4,81% s'élèvent à 106 594,30 euros.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUILLET 2009

Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la rémunération de Monsieur Philippe GELLMAN à 3 500 euros brut par mois et de baisser la rémunération de Madame Irène VanRyb de 7 500 à 4 500 euros brut par mois.

■ Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2008

Le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer 1 000 euros par présence effective aux prochaines réunions du Conseil d'Administration, à chaque membre non dirigeant du Conseil d'Administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 MAI 2008

Avec la société Financière Louis David

Personnes concernées : Messieurs Gérard STOLY et Philippe GELLMAN

Emprunt obligataire : Poursuite des effets de l'emprunt obligataire convertible d'un montant de 750 000 euros, d'une durée de cinq ans et rémunéré au taux de 5% l'an, réservé à la société Financière Louis David et adopté par l'Assemblée Générale mixte du 28 décembre 2005.

✓ *Situation au 31 décembre 2009*

- Encours de l'emprunt : 5 050 €
- Charge d'intérêt cumulée : 62 952 €

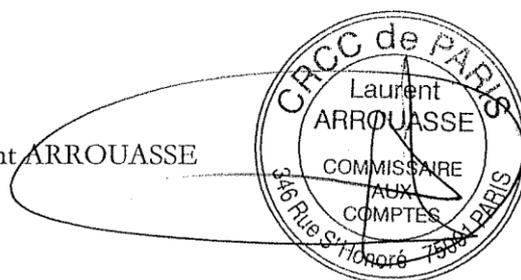
Paris, le 7 septembre 2010

Les commissaires aux comptes

Fiduco SAS
Alain SZULMAN



Laurent ARROUASSE



■ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

■ Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil d'Administration de votre Société. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2008

Personne intéressée Monsieur Gérard STOLY : Le Conseil d'Administration de la Société a autorisé l'acquisition par la Société de la participation détenue à hauteur de 51% par la société Financière Louis David dans le capital de la société STEREO PANDA (soit 19 071 actions) pour un prix de 250 000 euros (hors droits d'enregistrement et honoraires d'avocats) ; le paiement du prix devant être (i) fractionné (60% du prix payé à la signature de l'acte de cession, 20% en octobre 2008 et 20% en Février 2009) et (ii) ajusté en fonction du chiffre d'affaires réel réalisé au cours de l'année 2008 par la société STEREO PANDA.

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé d'attribuer à Monsieur Philippe GELLMAN, Président Directeur Général une prime exceptionnelle de 100 000 euros devant être versée en deux montants de 50 000 euros, le premier versement étant prévu en juin 2008 et le second en décembre 2008.

Le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer 1 000 euros par présence effective aux prochaines réunions du Conseil d'Administration, à chaque membre non dirigeant du Conseil d'Administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} DECEMBRE 2008

Personne intéressée Monsieur Gérard STOLY : Le Conseil d'Administration de la Société a approuvé la cession par la Société à la société Financière Vion-Withcomb, de la créance en compte courant d'associé dont la Société était titulaire à l'encontre de la société STEREO PANDA pour un prix de 200 000 euros.

Le Conseil d'Administration a décidé de baisser la rémunération de (i) Philippe GELLMAN de 50% en la portant à 3 500 euros brut par mois à compter de décembre 2008 et (ii) de Madame Irène VanRyb de 42%, la portant à 7 500 euros brut par mois.

■ **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

En application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 DECEMBRE 2007

Avec la société Financière Louis David

Personnes concernées : Messieurs Gérard STOLY et Philippe GELLMAN

Le Conseil d'Administration a autorisé l'acquisition par MONTAIGNE FASHION GROUP de la participation détenue par la société Financière Louis David auprès de la société Franck Sorbier (soit 360 titres) pour un prix de 580 424 €. Le montant de la transaction est inscrit au crédit du compte courant de la société Financière Louis David. Le montant du compte courant est rémunéré au taux de 5,05% l'an.

Nous précisons ci-après les conditions particulières de cette acquisition :

Le montant de cette transaction est inscrit au crédit du compte courant FINANCIÈRE LOUIS DAVID; cette avance sera remboursable (intérêts compris) à compter du juin 2009 sur demande de FINANCIÈRE LOUIS DAVID et moyennant un préavis de un mois.

A l'expiration de ce préavis si la Société n'est pas en mesure de rembourser l'avance et si FINANCIÈRE LOUIS DAVID n'a pas souscrit à une augmentation de capital de la Société par compensation avec la créance en compte courant qu'elle détient sur la Société pour un montant au moins égal au montant de l'avance, la Société s'engagerait de manière ferme et irrévocable à céder à FINANCIÈRE LOUIS DAVID les 360 actions de la société Franck Sorbier précédemment acquises pour un montant égal à celui de l'avance, soit 580 424 €.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 MAI 2006

Avec la société Financière Louis David

Personnes concernées : Messieurs Gérard STOLY et Philippe GELLMAN. Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 3 mai 2006, a autorisé la conclusion de trois conventions détaillées ci-dessous.

Avance en compte courant : Dans le cadre du financement de l'acquisition d'un fonds de commerce situé à Gustavia, Saint Barthélémy, la société Financière Louis David a consenti une avance en compte courant d'associé d'un montant de 250 000 euros, rémunérée au taux de 5,05% l'an sur l'exercice.

Emprunt obligataire : Poursuite des effets de l'emprunt obligataire convertible d'un montant de 750 000 euros, d'une durée de cinq ans et rémunéré au taux de 5% l'an, réservé à la société Financière Louis David et adopté par l'Assemblée Générale mixte du 28 décembre 2005.

✓ **Situation au 31 décembre 2008**

- Encours de l'emprunt : 335 050 €
- Charge d'intérêt cumulée : 60 370 €

■ **Conventions et engagements non préalablement autorisés au cours de l'exercice et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements visés à l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L823-12 dudit Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la société Financière Louis David

Personnes concernées : Messieurs Gérard STOLY et Philippe GELLMAN

En raison de contraintes de calendrier, le Conseil d'Administration de la Société n'a pas été en mesure d'autoriser préalablement à leur signature les conventions suivantes conclues entre la Société et la société Financière Louis David :

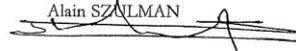
- Convention de compte courant conclue le 30 juillet 2008 entre la Société et la société Financière Louis David. La société Financière Louis David a consenti au profit de la Société une avance en compte courant d'un montant de 40 000 euros. Cette avance est productive d'intérêts annuels au taux annuel de 5,05%.
- Convention de compte courant conclue le 31 juillet 2008 entre la Société et la société Financière Louis David. La société Financière Louis David a consenti au profit de la Société une avance en compte courant d'un montant de 480 000 euros. Cette avance est productive d'intérêts annuels au taux annuel de 5,05%.
- Convention de compte courant conclue le 17 novembre 2008 entre la Société et la société Financière Louis David. La société Financière Louis David a consenti au profit de la Société une avance en compte courant d'un montant de 50 000 euros. Cette avance est productive d'intérêts annuels au taux annuel de 5,05%.
- Convention de compte courant conclue le 22 décembre 2008 entre la Société et la société Financière Louis David. La société Financière Louis David a consenti au profit de la Société une avance en compte courant d'un montant de 100 000 euros. Cette avance est productive d'intérêts annuels au taux annuel de 5,05%.

En conséquence, il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de ratifier, conformément aux dispositions de l'article L.225-42 al.3 du Code de commerce, sur rapport spécial des commissaires aux comptes, les conventions visées ci-dessus, étant précisé que les personnes directement ou indirectement intéressées ne pourront pas prendre part au vote et que leurs actions ne pourront pas être prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité (article L. 225-40 dernier alinéa du Code de commerce)

Paris, le 10 Juillet 2009

Les commissaires aux comptes

Fiduco
Alain SZULMAN



Laurent ARROUASSE



19.2. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DE DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE

A ce jour, la Société n'a conclu aucun contrat de prestation de services de direction générale opérationnelle.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

■ Bilan actif consolidé

Actif en K€	Note	31/12/2010	31/12/2009
ACTIFS NON-COURANTS			
Ecart d'acquisition	1	901	901
Immobilisations incorporelles	2	1 266	2 097
Immobilisations corporelles	2	93	180
Actifs financiers	3	122	176
Autres actifs non courants	4	159	-
Actifs non courants destinés à être cédés	2	100	-
Total actifs non courants		2 642	3 354
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	5	459	585
Clients et comptes rattachés	6	310	420
Autres créances et comptes de régularisation	7	657	488
Trésorerie et équivalent de trésorerie		328	82
Total actifs courants		1 754	1 575
Total actif		4 395	4 929

■ Bilan passif consolidé

Passif en K€	Note	31/12/2010	31/12/2009
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	9	2 785	1 990
Réserves liées au capital		13 529	12 204
Réserves consolidées		-16 299	-12 712
Résultat consolidé		-1 076	-3 587
Total capitaux propres - Part du Groupe		-1 061	-2 105
Intérêts des minoritaires		-	-58
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions - <i>Part à plus d'un an</i>	10	828	625
Passifs financiers - <i>Part à plus d'un an</i>	11	811	828
Impôts différés passifs		-	11
Autres passifs non courants	12	1 833	-
Total passifs non courants		3 472	1 464
PASSIFS COURANTS			
Provisions - <i>Part à moins d'un an</i>	10	29	-
Passifs financiers - <i>Part à moins d'un an</i>	11	109	2 567
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 094	2 414
Autres dettes et comptes de régularisation	13	753	647
Total passifs courants		1 985	5 628
Total des capitaux propres et des passifs		4 395	4 929

■ Compte de résultat consolidé

En K€	Note	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires		2 427	3 595
Production stockée		-52	-242
Autres produits opérationnels courants		53	6
Produits opérationnels courants		2 428	3 359
Achats consommés		-1 124	-1 528
Charges externes		-1 848	-2 327
Impôts et taxes		-27	-25
Charges de personnel		-979	-1 234
Dotations aux amortissements	15	-292	-415
Dotations aux dépréciations et provisions - <i>Net</i>	15	-980	-315
Autres charges opérationnelles courantes		-15	-5
Charges opérationnelles courantes		-5 266	-5 849
Résultat opérationnel courant		-2 838	-2 490
Autres produits opérationnels	16	66	177
Autres charges opérationnelles	16	-73	-568
Résultat opérationnel		-2 845	-2 881
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-	1
Coût de l'endettement financier brut		-42	-193
Coût de l'endettement financier net		-42	-192
Autres produits et charges financiers	17	1 799	-589
Impôts sur les résultats		11	-7
Résultat net		-1 076	-3 669
Part du Groupe		-1 076	-3 587
Intérêts minoritaires		-	82
Résultat par action (en euros)		-0,05	-0,18
Résultat net dilué par action (en euros)		-0,05	-0,18
Résultat net		-1 076	-3 669
Variations relatives aux			
- Impôts sur les éléments du résultat global			
- Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées			
RESULTAT GLOBAL TOTAL		-1 076	-3 669

■ **Tableau de variation des capitaux propres**

En K€	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total
Capitaux propres au 31/12/2008	1 659	11 788	-12 470	-242	735
Affectation du résultat N-1			-242	242	-
Augmentation de capital	331	415			
Résultat de la période				-3 587	-3 587
Capitaux propres au 31/12/2009	1 990	12 204	-12 712	-3 587	-2 105
Affectation du résultat N-1			-3 587	3 587	-
Conversion des OCA	3	3			5
Augmentation de capital	793	1 322			2 115
Résultat de la période				-1 076	-1 076
Capitaux propres au 31/12/2010	2 785	13 529	-16 299	-1 076	-1 061

■ **Tableau de flux de trésorerie consolidés**

En K€	2010	2009
<u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u>		
Résultat net de l'ensemble consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-1 076	-3 669
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité</i>		
Amortissements, dépréciations et provisions (nets)	1 384	1 438
Plus-value de déconsolidation	-61	-
Abandon de créances	-1 386	-
(plus) / moins values de cession, nettes d'impôts	3	37
Incidence de l'actualisation des créances et des dettes	-419	-
Capacité d'autofinancement après impôt	-1 555	-2 194
Charge d'impôt (y compris différé)	-11	-
Capacité d'autofinancement avant impôt	-1 567	-2 194
Impôts versés	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	672	1 758
Flux net de trésorerie lié à l'activité	-895	-436
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-195	-248
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	192
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-25	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-	9
Variation de périmètre (STEREO PANDA)	-4	-
Fonds bloqués Régina Rubens	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-224	-47
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>		
Augmentation de capital en numéraire	800	418
Emissions d'emprunts et avances en compte courant	549	680
Remboursement d'emprunts et de compte courant	-	-212
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 349	886
Variation de trésorerie nette	230	403
Trésorerie à l'ouverture	-38	-441
Trésorerie à la clôture	192	-38
<i>Dont soldes créditeurs de banque figurant au passif du bilan dans la rubrique "Passifs financiers courants"</i>	136	120
Variation de trésorerie	230	403

Annexes des comptes consolidés

1- Informations relatives à l'entreprise, faits caractéristiques et événements postérieurs à la clôture de la période

1.1 Informations relatives à l'entreprise

Le Groupe MONTAIGNE FASHION GROUP, coté sur le marché réglementé Euronext Paris de NYSE EURONEXT, compartiment C, est spécialisé dans la conception et la fabrication de vêtements haut de gamme pour femmes.

La stratégie de MONTAIGNE FASHION GROUP vise à constituer un groupe coté indépendant exploitant un portefeuille de marques dans l'univers du luxe, de la mode et des créateurs.

Le Groupe détient notamment les marques REGINA RUBENS et IRENE VAN RYB. MONTAIGNE FASHION GROUP détient par ailleurs une participation de 34% dans le capital de la maison de couture française HEAVENS BIRD (anciennement-Franck Sorbier) et 51% de la société de « Street Wear » STEREO PANDA.

Les comptes consolidés 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 juin 2011.

1.2 Faits significatifs de l'exercice

PROLONGEMENT DE LA PERIODE D'OBSERVATION

Dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la Société ouverte à compter du 25 août 2009, la période d'observation a été renouvelée à plusieurs reprises jusqu'au 14 octobre 2010 (voir note 1.2.4).

CHANGEMENT DE DIRECTION

L'Assemblée Générale du 24 février 2010 a décidé la nomination d'un nouveau Président et de quatre nouveaux administrateurs suite à l'entrée au capital de la société KRIEF GROUP qui, à cette date, était le premier actionnaire de la Société.

AUGMENTATION DE CAPITAL DU 23 SEPTEMBRE 2010 / 5 OCTOBRE 2010 ET NOUVEAU CHANGEMENT DE PRESIDENCE

L'Assemblée Générale extraordinaire initialement convoquée le 23 septembre 2010 mais reportée faute de quorum et tenue en date du 5 octobre 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 792 592,60 euros par émission de 7 925 926 actions ordinaires nouvelles de 0,1 euro de valeur nominale chacune, émises au prix de 0,27 euro, soit avec une prime d'émission de 0,17 euro, représentant un prix total de souscription de 2 140 000 euros. Cette augmentation de capital a été définitivement constatée par décision du Conseil d'Administration du 7 décembre 2010.

Les conditions de cette opération ont fait l'objet d'une expertise financière indépendante dans les conditions prévues par le Règlement Général de l'AMF.

Cette opération fait suite à un protocole d'accord conclu en date du 23 août 2010 entre la Société KRIEF GROUP (principal actionnaire de la Société) et la société JEKITI MAR CAPITAL dont l'objet était d'apporter le support financier nécessaire à la Société MONTAIGNE FASHION GROUP dans le cadre du plan de redressement par voie de continuation.

Aux termes de cet accord, la société JEKITI MAR CAPITAL a souscrit majoritairement à l'augmentation de capital du 5 octobre 2010 répartie de la manière suivante :

Souscripteurs	Montant apporté (€)	Mode de souscription
Askell Concord Express **	369 999,97	Compensation de créances
Askell Concord Express **	200 000	En numéraire
JEKITI MAR CAPITAL	600 000,18	En numéraire
JEKITI MAR CAPITAL	840 000	Compensation de créances (actualisée)*
Mme Pascale Petiet	29 999,97	Compensation de créances
Hoche Monceau Finance	99 999,90	Compensation de créances
TOTAL	2 140 000,02	

* Créances d'une valeur faciale de 2 188 810,04 euros incorporées au capital pour un montant actualisé de 840 000 euros conformément à l'article L. 626-17 du Code de Commerce.

** Filiale de Krief Group

La prise de participation de la société JEKITI MAR CAPITAL résulte de l'acquisition auprès la société KRIEF GROUP de sa créance de 2 188 810,04 euros apportée pour une valeur actualisée de 840 000 euros et de la reprise par la société JEKITI MAR CAPITAL d'une partie du financement devant être initialement apporté par la société Financière Muller (400 000 euros). Ainsi, suite à l'augmentation de capital, la répartition du capital et des droites de vote est la suivante : JEKITI MAR CAPITAL est devenu le nouvel actionnaire de référence de la Société à hauteur de 19,15% du capital et 18,54% des droits de vote ; la participation de la société KRIEF GROUP est elle passée de 15,21% à 18,46% du capital (de 14,54% à 17,87% en droits de vote).

Le capital social est ainsi passé de 1 992 540,20 euros à 2 785 132,80 euros.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 23 septembre 2010 réunie en sa forme ordinaire a approuvé la nomination de M. Edouard HUBSCH, principal actionnaire de la société JEKITI MAR CAPITAL en tant qu'administrateur et le Conseil d'Administration qui a suivi a désigné M. HUBSCH en tant que Président Directeur Général de la Société.

SORTIE DE LA PERIODE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE PAR VOIE DE CONTINUATION

Suite à l'augmentation de capital du 5 octobre 2010 et par jugement en date du 14 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le plan de redressement par voie de continuation de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP et a ainsi mis un terme à la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la Société en date du 25 août 2009.

INCIDENCE COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 2010 DE L'ADOPTION DU PLAN DE CONTINUATION

Le plan de continuation prévoit le règlement sur 10 ans de l'ensemble des dettes nées avant la date du jugement d'ouverture. L'ensemble des dettes qui ne portent pas intérêts et qui figurent dans le plan a été actualisé à la clôture de l'exercice.

Le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les passifs courants et les dettes financières est le taux OAT à 10 ans à la date du plan soit 2,67%.

L'incidence sur les différents postes du bilan, comptabilisée en produits financiers sur la période, se présente comme suit :

En K€	Au 30/06/2010
Autres créances	-28
Passifs financiers	10
Provisions	139
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	251
Autres dettes et comptes de régularisation	47
Incidence sur le compte de résultat de la période	419

LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SOCIETE STEREO PANDA

Un jugement d'ouverture de liquidation judiciaire a été rendu à l'encontre de la société STEREO PANDA en date du 9 décembre 2010. Cette société connaît des difficultés financière depuis 2009. Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés 2010, compte tenu de la perte de contrôle de la filiale à la suite de la nomination d'un liquidateur judiciaire, la société a été déconsolidée car le Groupe n'a plus de contrôle sur cette entité. Par ailleurs, en l'absence d'établissement d'une situation financière par cette société postérieure au 31 décembre 2009 compte tenu de ses difficultés, le résultat de déconsolidation, soit un profit de 60 milliers d'euros, a été déterminé à partir de la situation nette consolidée au 31 décembre 2009. Par conséquent, aucun chiffre d'affaires ni aucune charge n'ont été enregistrés dans le comptes consolidés 2010 au titre de l'activité de cette filiale. La Société n'anticipe pas de passif à enregistrer au titre de la liquidation de cette entité.

La contribution de cette entité aux postes du bilan consolidé au 31 décembre 2009 était de :

En K€	31/12/2009
Immobilisations	30
Stocks	203
Créances clients	143
Autres créances	21
Trésorerie	4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175
Dettes fiscales et sociales	95
Comptes courants et dettes financières	252
Contribution aux capitaux propres part du Groupe	-61
Contribution aux intérêts ne conférant pas le contrôle	-58

2- Principes, règles et modalités de consolidation

2.1 Référentiel comptable - Déclaration de conformité

A l'exception des éléments décrits dans la note 2.6 de l'annexe, les états financiers consolidés de MONTAIGNE FASHION GROUP pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2010 et tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

A l'exception des éléments décrits en notes 2.6 et 2.7, ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les périodes présentées.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

2.2 Règles et méthodes comptables

A l'exception du changement de présentation mentionné ci-après et des corrections d'erreur décrites au point 2.6, les règles et méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés

arrêtés au 31 décembre 2009.

Les normes qui concernent la Société MONTAIGNE FASHION GROUP, appliqués depuis le 1er janvier 2010, sont les suivantes :

- IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises ;
- IAS 27 révisée – Etats Financiers individuels et consolidés.

L'application de ces textes sur l'exercice 2010 de même que celle des amendements et interprétations applicables à la même date est sans impact sur les comptes du Groupe.

La Société n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation et l'impact d'autres normes, amendements ou interprétations publiées respectivement par l'IASB et l'IFRIC, et d'application non obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010 est en cours d'analyse, notamment :

- IAS 24 révisée, informations relatives aux parties liées

2.3 Continuité de l'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2010 compte-tenu :

- de l'homologation du plan de continuation en date du 14 octobre 2010 qui permet un étalement sur 10 ans des passifs de la Société ;
- de l'engagement des sociétés JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP d'apporter leur soutien au Groupe pour le financement de son activité courante à horizon d'un an à compter de la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2010.

2.4 Estimations

L'établissement des comptes consolidés conformément aux normes IFRS conduit la direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des hypothèses, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat. La direction a réalisé ses estimations et émis ses hypothèses sur la base de l'expérience passée et de la prise en compte des différents facteurs considérés comme raisonnables pour l'évaluation des actifs et passifs. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations. Les principales estimations et hypothèses faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels ;
- le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

2.5 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2010, le périmètre de consolidation se limite à la Société mère, l'unique filiale STEREO PANDA étant en liquidation judiciaire. Les comptes consolidés 2010 présentent donc le résultat de déconsolidation de cette filiale.

Nom de la société	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Pays d'activité	Siège social	SIREN
MONTAIGNE FASHION GROUP	Société mère	-	-	France	4, Passage Saint Avoye 75003 Paris	397 883 075

2.6 Corrections d'erreur

Certaines erreurs détaillées ci-dessous ont été identifiées au cours de l'exercice 2010. Conformément à la norme IAS 8, les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été retraités afin de permettre la comparabilité des comptes consolidés.

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (IFRS 3)

Conformément à la norme IFRS 3, lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition.

Suite à la fusion avec la société IRENE VAN RYB en septembre 2007, MONTAIGNE FASHION GROUPE a maintenu au bilan consolidé le fonds de commerce figurant dans les comptes sociaux sans procéder à l'identification de la juste valeur d'éventuels actifs incorporels acquis.

Au 20 juin 2010, l'allocation du prix d'acquisition a été réalisée et ce travail a permis d'identifier la marque IRENE VAN RYB en tant qu'élément incorporel acquis pour une valeur de 596 milliers d'euros. Cette marque a été valorisée selon la méthode des redevances actualisées, en fonction d'un taux de redevances de 5% appliqué au chiffre d'affaires prévisionnel utilisé lors de la fusion pour valoriser la société IRENE VAN RYB et avec le taux d'actualisation de 14,7% utilisé également dans ce cadre.

L'écart résiduel a été reclassé de fonds de commerce à la rubrique écart d'acquisition. Cet écart d'acquisition correspond principalement à l'expérience professionnelle du personnel repris dans le cadre du groupement et en particulier de celle de Mme Irène VanRyb qui travaille toujours dans la Société.

DEPRECIATION DES ECARTS D'ACQUISITION (IAS 36)

En cas d'indices de pertes de valeur et au moins annuellement, des tests de dépréciation des écarts d'acquisition doivent être mis en œuvre afin de procéder, le cas échéant, à la dépréciation des écarts d'acquisition.

La filiale STEREO PANDA connaît des difficultés financières depuis 2009 sans perspective d'amélioration ce qui auraient dû entraîner la dépréciation totale de l'écart d'acquisition relatif à cette filiale au 31 décembre 2009. Les titres avaient d'ailleurs été dépréciés à 100% au cours du second semestre 2009 dans les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2009.

Le montant de la dépréciation, comptabilisée dans les comptes comparatifs au 31 décembre 2009 s'élève donc à 226 milliers d'euros.

AMELIORATION DE LA NORME IAS 38

A compter de l'exercice 2009, les frais de publicité et de promotion sont enregistrés en charges lors de leur réception ou de leur production s'il s'agit de biens ou lors de la réalisation des prestations s'il s'agit de services.

L'amélioration de la norme IAS 38 n'a pas été appliquée dans les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2009. Les frais de publicité et promotion étaient comptabilisés en charges constatées d'avance.

L'incidence des corrections d'erreur enregistrées dans les comptes au 31 décembre 2010 sur les capitaux propres à l'ouverture de la période et sur le résultat au cours des différentes périodes présentées s'analyse de la façon suivante :

Incidence sur les capitaux propres consolidés du Groupe	En milliers d'euros
Incidence sur les capitaux propres au 01/01/2009 (IAS 38)	-127
Incidence sur le résultat 2009 (IAS 38)	62
Dépréciation de l'écart d'acquisition Stéréo Panda (IAS 36)	-226
Incidence sur les capitaux propres au 31 décembre 2009	-291

FRAIS DE COLLECTION

Jusqu'à la clôture de l'exercice précédent, les frais de collection engagés pour des collections non encore lancées étaient comptabilisés en travaux en cours jusqu'à la date de lancement.

L'analyse de la nature de ces actifs a montré qu'ils correspondaient en fait à des frais de développement activables conformément à la norme IAS 38 et amortissables sur la durée de commercialisation de la collection. Ils ont été reclassés de stocks à immobilisations incorporelles sur toutes les périodes présentées et amortis sur 6 mois à compter de la date de lancement de la collection.

Ce reclassement n'a pas d'incidence sur le résultat des périodes précédentes compte tenu de la durée d'amortissement pratiquée.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été retraités afin de permettre la comparabilité des comptes consolidés.

2.7 Autres modifications en termes de présentation des comptes consolidés

PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PAR NATURE

Au 31 décembre 2009, le compte de résultat du Groupe a été présenté par fonction. A compter du 30 juin 2010, la Société a décidé d'adopter une présentation par nature qui correspond à l'approche utilisée en interne pour suivre la performance de l'activité.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été retraités afin de permettre la comparabilité des comptes consolidés.

2.8 Méthodes et règles d'évaluation

ECARTS D'ACQUISITION

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Conformément aux normes IFRS 3R et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuellement en cas d'indices de perte de valeur.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Les marques IRENE VAN RYB et REGINA RUBENS ;
- Les frais de développement des collections ;
- Le droit au bail du magasin de Saint Barthélémy ;
- Des logiciels.

Les marques ne sont pas amorties mais font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur. Ces tests sont basés sur la méthode des flux de redevances actualisés qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie générés par des redevances relatives aux marques évaluées.

Les frais de développement sont amortis à compter du lancement de la collection.

Le droit au bail n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable du droit au bail avec sa valeur de marché, déterminée par référence à des transactions sur des biens similaires.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites dans le patrimoine à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, des pertes de valeur. Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations corporelles. En effet, la plupart des actifs correspondant principalement à des agencements sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder. Les amortissements sont calculés

suivant les modes linéaires en fonction de la durée de consommation des avantages économiques futures :

Immobilisation	Durée de vie prévue
Agencement des constructions	3 ans
Installations générales et agencements	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 5 ans
Mobilier	De 3 à 5 ans

Lorsque les actifs sont vendus ou cédés, l'écart entre le produit net et la valeur nette comptable des actifs est enregistré respectivement comme un produit ou une charge dans les autres produits et charges opérationnels.

ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent dépôts de garantie comptabilisés à leur coût d'acquisition et des titres de participation également comptabilisés à leur coût d'acquisition qui comprend le coût des titres et les frais d'acquisition.

Les dépôts de garantie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de réalisation devient inférieure à leur valeur comptable.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres de participation est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

CONTRATS DE LOCATION - FINANCEMENTS ET LOCATIONS SIMPLES

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location – financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location–financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

DEPRECIATION DES ACTIFS

Comme pour les écarts d'acquisition, le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs incorporels. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée notamment par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Ce test de dépréciation est réalisé en cas d'indice de perte de valeur et au moins une fois par an. Dans le cas où le test de dépréciation révèle une juste valeur inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation à sa juste valeur. Lorsque la juste valeur d'une immobilisation s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

STOCKS ET ENCOURS

Les stocks sont évalués au plus faible soit du coût, soit de la valeur nette de réalisation.

La valeur brute des matières premières et approvisionnements comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les produits fabriqués (encours et produits finis) sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production. Les stocks de produits finis intègrent également dans leur valorisation les frais de collection. Ces frais ont été évalués comme représentant 10% de la valeur d'un produit hors frais de collection.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation à la date d'arrêté des comptes. Le taux de dépréciation appliqué sur les stocks est déterminé en fonction de l'antériorité de la collection à laquelle ledit stock appartient. La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

Le coût de la sous-activité éventuelle est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

DISPONIBILITES

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement répondant aux critères suivants :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Les indemnités de fin de carrière sont provisionnées. Elles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

PROVISIONS

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

La politique du Groupe en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

SUBVENTION D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation reçues par la société correspondent au crédit impôt collection. Les subventions sont reconnues en résultat lorsque les dépenses correspondantes sont enregistrées en charges. Le crédit correspondant aux dépenses de collection qui figure en frais de développement

activés à la clôture est enregistré en produit constaté d'avance et reconnu en résultat lorsque les frais correspondants sont amortis.

FRAIS DE PUBLICITE ET DE PROMOTION

Les frais de publicité et de promotion incluent le coût de la réalisation des supports publicitaires, des achats d'espace média, les frais de salon et de présentation des collections, la fabrication des catalogues et de manière générale, le coût de l'ensemble des activités destinées à la promotion des produits du Groupe.

Ces frais sont enregistrés en charge lors de leur réception ou de leur production s'il s'agit de biens, ou lors de leur réalisation s'il s'agit de services.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et autres charges opérationnels résultant d'événements anormaux ou inhabituels comprennent en particulier, les gains et pertes sur cessions d'actifs, les charges de restructuration, les résultats de déconsolidation. Ces éléments sont présentés séparément dans le compte de résultat afin de permettre l'évaluation de la performance récurrente du groupe MFG.

IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan ainsi que le cas échéant sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôt conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats ».

L'impôt différé est calculé en tenant compte du taux de l'impôt qui sera en vigueur à la clôture. Un impôt différé actif est constaté dès lors que les perspectives de recouvrement de cet actif sont probables.

Au 31 décembre 2010, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé compte tenu de l'historique de pertes opérationnelles.

Le total des déficits reportables non activés utilisables indéfiniment s'élève à 18 284 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

SECTEURS OPERATIONNELS

Le Groupe exerce son activité sur un seul secteur opérationnel, la distribution dans le domaine de l'habillement de luxe. L'essentiel des ventes est généré en France.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé sur la base du résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen d'actions. Le résultat dilué par action est identique au résultat par action car il n'existe pas d'instrument dilutif au sein du Groupe.

3 - Notes relatives au bilan et au compte de résultat

Note 1 : Ecarts d'acquisition

En K€	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	Activités destinées à être cédées et variation de périmètre	31/12/2010
Ecarts d'acquisition bruts	1 127	-	-	-226	901
Dépréciation des écarts d'acquisition	-226	-	-	226	-
TOTAL NET	901	-	-	-	901

Au 31 décembre 2010, l'écart d'acquisition résiduel pour 901 milliers d'euros est issu du regroupement avec la société IRENE VAN RYB.

Un test de dépréciation a été mis en œuvre à la clôture. Il a été basé sur le rapport d'évaluation multicritères établi par un expert indépendant dans le cadre de l'homologation du plan de continuation obtenue le 14 octobre 2010. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur à comptabiliser au 31 décembre 2010.

La variation de périmètre est relative à la déconsolidation de la société STEREO PANDA dans le cadre de sa liquidation judiciaire.

Note 2 : Immobilisations corporelles et incorporelles

L'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles sur l'exercice 2009 est non significative.

L'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles sur l'exercice 2010 s'analyse comme suit (*). Les données sont exprimées en milliers d'euros.

Valeurs brutes	31/12/2009	Acquisitions	Cessions	Activités destinées à être cédées et	31/12/2010
Frais de développement	221	186	-210	-27	170
Droits au bail	235	-	-	-235	-
Marques	1 655	1	-	-	1 656
Logiciels	43	-	-28	-	14
Immobilisations incorporelles	2 153	187	-238	-262	1 840
Installations techniques et matériels	69	6	-	-15	60
Agencements et aménagements des installations	570	-	-	-	570
Matériel de bureau et informatique, mobilier	76	2	-	-2	75
Immobilisations corporelles	715	8	-	-17	706
TOTAL	2 868	195	-238	-279	2 546

Amortissements et dépréciations	31/12/2009	Dotations	Diminutions	Activités destinées à être cédées et variation de périmètre	31/12/2010
Frais de développement	17	210	-210	-17	-
Droits au bail	-	135	-	-135	-
Marques	-	560	-	-	560
Logiciels	39	1	-25	-	14
Immobilisations incorporelles	56	905	-235	-152	574
Installations techniques et matériels	30	27	-	-3	54
Agencements et aménagements des installations	445	46	-	-	491
Matériel de bureau et informatique, mobilier	60	8	-	-1	68
Immobilisations corporelles	535	81	-	-4	613
TOTAL	591	987	-235	-156	1 187
TOTAL NET	2 277	-791	-3	-124	1 360

* La colonne 31 décembre 2009 présente les valeurs retraitées des corrections d'erreur décrites en note 2.6

Le droit au bail du magasin de Saint Barthelemy a été déprécié à hauteur de 135 milliers d'euros compte tenu de la volonté du Groupe de le vendre à court terme et des négociations en cours avec les acquéreurs potentiels. Il a été reclassé au poste « Actifs destinés à être cédés ».

Un test de dépréciation de la marque IRENE VAN RYB a été mis en œuvre au 31 décembre 2010. Le taux de redevances retenu s'élève à 5%, appliqué aux prévisions de chiffre d'affaires issues du plan

d'affaires sur 5 ans élaboré dans le cadre du plan de continuation de la Société. Le taux d'actualisation retenu s'élève à 12,68% pour un taux de croissance à l'infini de 1,5%.

Ce test n'a révélé aucune perte de valeur à comptabiliser à la clôture de l'exercice.

La marque REGINA RUBENS n'est plus exploitée depuis plusieurs années et ne devrait pas l'être sur le court terme. Cependant, la Société est en cours de négociation avec des partenaires commerciaux étrangers afin de céder les droits d'exploitation de la marque sur certains territoires géographiques. Une dépréciation a été comptabilisée au 31 décembre 2010 à hauteur de 560 milliers d'euros afin de ramener sa valeur nette comptable à sa valeur de cession, estimée à 500 milliers d'euros, en fonction des négociations en cours.

Note 3 : Actifs financiers

Amortissements et dépréciations	31/12/2009	Dotations	Reclassement	Diminutions	Activités destinées à être cédées et variation de périmètre	31/12/2010
Titres de participation	580	-	-	-	-	580
Prêts et créances	3	-	-	-	-	3
Dépôts et cautionnements	179	25	-66	-	-7	130
Brut	762	25	-66	-	-7	713
Dépréciations sur titres	-580	-	-	-	-	-580
Dépréciations sur prêts et créances	-	-3	-	-	-	-3
Dépréciations sur dépôts et cautionnements	-5	-3	-	-	-	-8
Dépréciations	-586	-6	-	-	-	-591
TOTAL	176	19	-66	-	-7	122

La Société détient une participation de 34% dans la société HEAVENS BIRD (anciennement-Frank Sorbier). Celle-ci n'est pas consolidée dans les comptes, MONTAIGNE FASHION GROUP n'exerçant d'une part aucune influence notable sur la gestion opérationnelle de cette filiale, et d'autre part n'ayant pas vocation à conserver ces titres à moyen terme. Compte tenu de la situation financière de cette participation, les titres sont dépréciés en totalité.

La variation de périmètre concerne la déconsolidation de la société STEREO PANDA.

Le reclassement opéré est relatif au fond de garantie du factor qui a été reclassé dans les autres créances à court terme.

Note 4 : Autres actifs non courants

Les actifs non courants comprennent principalement la TVA déductible afférente aux dettes fournisseurs figurant dans le plan de continuation.

Note 5 : Stocks et encours

Les stocks et encours se décomposent comme suit :

En K€	31/12/2009				31/12/2010			
	Produits finis	Encours	Matières premières	TOTAL	Produits finis et march.	Encours	Matières premières	TOTAL
Stocks (brut)	223	27	275	525	437	26	268	731
Dépréciations stocks			-66	-66	-28		-118	-146
Stocks (net)	223	27	209	459	409	26	150	585
Taux de dépréciation	0%	0%	24%	13%	6%	0%	44%	20%

Note 6 : Clients

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Clients (brut)	447	545
Dépréciation clients	-137	-125
Clients (net)	310	420
Taux de provision	31%	23%

Note 7 : Autres créances

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Fournisseurs débiteurs	180	99
TVA	171	290
Personnel et organismes sociaux	2	5
Etat - Produits à recevoir	97	1
Charges constatées d'avance	15	11
Fond de garantie du factor	66	-
Autres créances	126	82
Total autres créances	657	488

Note 8 : Synthèse des actifs financiers

En k€, au 31/12	Catégorie IAS 39	2010		2009	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts, cautionnements et autres créances	P&C	122	122	176	176
Titres immobilisés (non)	P&C	-	-	-	-
Total des actifs financiers		122	122	176	176
Clients et comptes rattachés	P&C	310	310	420	420
Créances fiscales - hors IS (1)	N/A	171	171	291	291
Créances sur personnel & org. (1)	N/A	2	2	5	5
Autres créances (1)	N/A	372	372	181	181
Charges constatées d'avance (1)	N/A	15	15	11	11
Total des autres actifs		870	870	908	908
Valeurs mobilières de Disponibilités	DFT	-	-	-	-
	P&C	328	328	82	82
Trésorerie et équivalents		328	328	82	82
Total des actifs financiers		1 320	1 320	1 166	1 166

(1) Ne constitue pas un passif financier au sens de la norme IAS :

Passifs financiers au coût amorti	P&C
Détenus à des fins de transaction	DFT
Non applicable	N/A

Note 9 : Capital social

COMPOSITION

Au 31 décembre 2010, le capital social est composé de 27 851 328 actions ordinaires de 0,1 euro de valeur nominale chacune.

Le capital social était composé de 19 900 150 actions au 1^{er} janvier 2010, il a été augmenté à hauteur de 25 252 actions suite à la conversion d'obligations convertibles en janvier 2010 et à hauteur de 7 925 926 actions dans le cadre des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2010.

CAPITAL POTENTIEL

Au 31 décembre 2010, il n'existe aucun instrument financier susceptible de donner accès au capital de la Société.

Note 10 : Dépréciations et provisions

Les dépréciations se décomposent comme suit :

Tableau des dépréciations (en K€)	31/12/2009	Dotations	Reprises	Activités destinées à être cédées et variation de périmètre	31/12/2010
Ecarts d'acquisition	226	-	-	-226	-
Immobilisations incorporelles	-	695	-	-	695
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	586	6	-	-	591
Stocks	145	-	-54	-24	67
Créances clients	125	28	-16	-	137
Autres créances	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-
TOTAL	1 082	728	-70	-250	1 490
<i>dont dotations et reprises opérationnelles - Net</i>		128	-70		
<i>dont charges de personnel</i>		-	-		
<i>dont dotations et reprises financières - Net</i>		6	-		
<i>dont dotations et reprises non opération. - Net</i>		595	-		
<i>dont incidence actualisation</i>		-	-		

Les provisions ont évolué comme suit :

Tableau des provisions (en K€)	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Indemnités de fin de carrière	49	46	-	94
Provisions pour prud'homme	226	333	-93	465
Provision pour litiges	-	-	-	-
Provision pour risques	2	-	-2	-
Autres provisions pour risques et charges	348	3	-54	297
TOTAL	625	381	-149	857
<i>dont dotations et reprises opérationnelles - Net</i>		335	-8	
<i>dont charges de personnel</i>		46	-	
<i>dont dotations et reprises financières - Net</i>		-	-2	
<i>dont dotations et reprises non opération. - Net</i>		-	-	
<i>dont incidence actualisation</i>		-	-139	

Les provisions dont le fait générateur est antérieur à la date d'ouverture du redressement judiciaire ont été actualisées.

Les provisions pour risques prudhommaux et les autres provisions pour risques et charges, qui concernent principalement des litiges, ont été évaluées en fonction de l'avancée des procédures judiciaires en cours. Elles correspondent principalement à un litige avec un ancien salarié ainsi qu'au litige qui oppose la Société à Mme Regina Rubens.

Les écarts actuariels sur la PIDR ont été comptabilisés directement en charges.

Note 11 : Passifs financiers

En K€	31/12/2009	Augmentation	Diminution	Reclassements	Variation de périmètre	31/12/2010
Emprunts obligataires convertibles en actions	5	-	-5	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts obligataires	63	-	-	-63	-	-
Emprunts bancaires	736	-	-12	-	-12	712
Intérêts courus sur emprunts bancaires	16	38	-	-	-	54
Compte courant des associés	2 242	513	-2 689	153	-202	17
Intérêts sur comptes courants des associés	204	-	-37	-153	-14	-
Comptes bancaires créditeurs	120	31	-	-	-16	135
Intérêts courus sur comptes bancaires créditeurs	1	1	-1	-	-	1
Divers	8	-	-	-	-8	-
TOTAL	3 395	583	-2 744	-63	-252	920

La principale variation résulte de l'intégration au capital de comptes courants d'associés à hauteur de 1 340 milliers d'euros et de la reconnaissance d'un produit d'abandon de créances lié à la différence entre le montant incorporé au capital et la valeur historique du compte courant, actualisée dans le cadre de la compensation de créances, conformément à l'article L. 626-17 du Code de Commerce, à hauteur de 1 385 milliers d'euros soit un total de 2 725 K€.

La diminution des passifs financiers comprend à hauteur de 10 milliers d'euros l'effet de l'actualisation des dettes dont l'échéancier de règlement du plan de continuation prévoit un étalement sur 10 ans.

La répartition des passifs financiers entre court et long terme est la suivante :

K€	31/12/2010	Dettes à moins d'un an	Dettes à plus d'un an
Emprunts bancaires	712	18	694
Intérêts courus sur emprunts bancaires	54	-	54
Compte courant des associés	17	17	-
Intérêts sur comptes courant des associés	-	-	-
Comptes bancaires créditeurs	135	73	62
Intérêts sur comptes bancaires créditeurs	1	1	-
TOTAL	920	109	810

Les dettes à plus d'un an correspondent aux passifs nés avant la date du dépôt de bilan.

RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux

Les emprunts contractés par le Groupe sont tous à taux fixes, avec des taux d'intérêts variant entre 5% et 6,1%.

Le groupe MFG n'a pas recours aux instruments dérivés pour couvrir son risque de taux.

Risque de change

Le groupe est peu exposé au risque de change car la majeure partie de ses achats et de ses ventes sont libellés en euros.

Risque de liquidité

Le plan de continuation approuvé par le tribunal de commerce de Paris le 14 octobre 2010 prévoit le règlement sur 10 ans de l'ensemble des dettes nées avant la date du jugement d'ouverture. Les remboursements ont commencé le 13 octobre 2010. Le nouveau management met en place des mesures afin d'augmenter significativement les flux de trésorerie dégagés par l'activité et s'est également engagé, comme décrit au point 2.3 ci-dessus, à apporter son soutien financier au groupe.

Risque de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le risque de contrepartie concernant les créances clients est limité du fait d'une assurance crédit contractée auprès de la société EUREXEL.

Un seul client contribue à plus de 10% du chiffre d'affaires, il s'agit de la société Bon Marché qui ne présente pas de risque de défaillance. Les autres clients ont une contribution inférieure à 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Le risque de liquidité concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie est également limité par la qualité des contreparties en question qui sont exclusivement des établissements financiers de notoriété nationale et internationale.

Note 12 : Autres passifs non courants et courants

Les autres passifs non courants correspondent à l'ensemble des dettes hors passifs financiers dont le règlement est planifié sur une période de 10 ans à compter du 31 décembre 2011 conformément au plan de continuation. Ils se répartissent comme suit :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 1 325 milliers d'euros
- Dettes fiscales et sociales : 246 milliers d'euros
- Autres dettes : 262 milliers d'euros

Les dettes fournisseurs et autres dettes enregistrées en passifs courants correspondent aux dettes d'exploitation postérieures à la déclaration de cession des paiements.

Note 13 : Autres dettes et comptes de régularisation

K€	31/12/2010	31/12/2009
Clients créditeurs et avoirs à établir	108	3
Dettes envers le personnel	94	137
Organismes sociaux	363	414
Comptes de TVA créditeurs	36	42
Charges à payer - Etat	6	10
Autres dettes	102	41
Subventions différées	44	
TOTAL	753	647

Note 14 : Synthèse des passifs financiers

En k€ au 31/12	Catégorie IAS 39	2010		2009	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes financières yc intérêts co	CA	920	920	3 395	3 395
Dettes fournisseurs	CA	1 094	1 094	2 414	2 414
Dettes sociales (1)	N/A	457	457	551	551
Dettes fiscales (1)	N/A	42	42	52	52
Autres dettes	CA	1 935	1 935	41	41
Clients, avoirs à établir	CA	108	108	3	3
Dettes / acquis. d'actifs	N/A	-	-	-	-
Total		4 556	4 556	6 456	6 456

(1) Ne constitue pas un passif financier au sens de la norme IAS 39

Passifs financiers au coût amorti CA
Non applicable N/A

Note 15 : Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, nettes

Dotations et reprises aux amortissements, dépréciations, provisions (K€)	31/12/2009	Dotations	Reprises	Activités destinées à être cédées et variation de périmètre	31/12/2010
Dépréciations	1 082	728	-70	-250	1 490
Provisions pour risques et charges	625	381	-149	-	857
Sous-Total		1 109	-219	-250	2 347
Amortissements		292			
TOTAL		1 401	-219	-250	
<i>dont dotations et reprises opérationnelles - Net</i>		755	-78		
<i>dont charges de personnel</i>		46	-		
<i>dont dotations et reprises financières - Net</i>		6	-2		
<i>dont dotations et reprises non opération. - Net</i>		595	-		
<i>dont incidence actualisation</i>		-	-139		

Note 16 : Autres produits et charges opérationnels

K€	Produits	Charges
Résultat de déconsolidation de STEREO PANDA	60	-
Pénalités	-	31
Indemnités reçues ou versées	5	8
Cessions d'immobilisations	-	3
Profits / pertes sur opérations fournisseurs	-	9
Divers	1	22
TOTAL	66	73
		-7

Note 17 : Autres produits et charges financières

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement :

- A hauteur de 1 385 milliers d'euros le produit lié à l'abandon de créances accordé par la société JEKITI MAR dans le cadre de la décision de l'Assemblée Générale du 5 octobre 2010 (voir la note 1.2.3) ;
- A hauteur de 419 milliers d'euros l'incidence de l'actualisation des créances et dettes nées avant la période d'observation.

AUTRES INFORMATIONS

Note 18 : Impôts

Au 31 décembre 2010, la société dispose de 18 284 milliers d'euros de déficits fiscaux reportables non activés.

Note 19 : Engagements hors bilan

Engagements financiers

Engagements donnés (K€)	31/12/2010	31/12/2009
Engagements financiers		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	520	520
Avals, cautions et garanties données		
Dettes garanties par des sûretés réelles		
Autres engagements		
Engagements en matière de location simple	192	345
TOTAL	712	865

Le fonds de commerce de second rang « Paris-Passy » a été nanti au profit des banques en garantie des emprunts bancaires.

Engagements reçus (K€)	31/12/2010	31/12/2009
Engagements financiers		
Avals, cautions et garanties données	300	300
TOTAL	300	300

Messieurs Gellman et STOLY, anciens actionnaires de référence, se sont portés caution à hauteur de 300 milliers d'euros en garantie des dépôts bancaires.

Droit individuel à la formation

Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, institué par la loi du 4 mars 2004 (promulguée le 7 mai 2004, date de début des droits) et ratifié pour les entreprises du SYNTEC par l'accord national du 27 décembre 2004 sur la formation professionnelle, les salariés des sociétés françaises ayant au moins un mois d'ancienneté bénéficient d'un capital de temps de formation qu'ils peuvent utiliser de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, plafonné à 120 heures au total.

Au 31 décembre 2010, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis et non utilisés au titre du DIF par les salariés de MONTAIGNE FASHION GROUP s'élève à 1 756 heures.

Autres engagements

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur.

Note 20 : Relations avec les parties liées

La rémunération brute des dirigeants au cours de l'exercice 2010 s'est élevée à 43 milliers d'euros.

Il n'y a eu aucune autre relation avec les parties liées au cours de l'exercice 2010.

Note 21 : Effectifs

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 18 personnes sur l'exercice 2010.

Note 20 : Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à 40 milliers d'euros, réparti comme suit :

Honoraires d'audit 2010	20	20
-------------------------	----	----

Note 21 : Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement n'est à signaler à la date d'arrêté des comptes.

20.2. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

■ Bilan actif consolidé

Actif en K€	Note	31/12/2009	31/12/2008
ACTIFS NON COURANTS			
Autres immobilisations incorporelles	3	1 296	1 301
Immobilisations incorporelles	3	1 735	1 742
Immobilisations corporelles	4	180	306
Autres actifs financiers non courants	5	3	580
Autres actifs non courants	6	173	182
Actifs d'impôts différés		-	-
Total actifs non courants		3 387	4 111
ACTIFS COURANTS			
Stocks	7	753	1 245
Créances Clients	8	391	407
Autres créances courantes	9	608	541
Actifs financiers courants		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		82	56
Total actifs courants		1 834	2 249
Total actif		5 221	6 361

■ **Bilan passif consolidé**

Passif en K€	Note	31/12/2009	31/12/2008
CAPITAUX PROPRES			
Capital apporté		1 990	1 659
Réserves consolidées		-381	-554
Résultat de l'exercice		-3 423	-242
Intérêts minoritaires		-58	24
Total capitaux propres		-1 872	886
PASSIF NON COURANT			
Dettes financières non courantes	10	828	465
Provisions pour avantages au personnel		49	78
Provisions pour autres passifs et dettes non courantes	11	576	41
Passifs d'impôts différés		11	1
Total passif non courant		1 464	586
PASSIF COURANT			
Dettes financières courantes	10	2 567	2 805
Fournisseurs et comptes rattachés		2 414	1 618
Autres passifs et dettes courantes	12	647	466
Total passif courant		5 628	4 889
Total des capitaux propres et des passifs		5 221	6 361

■ **Compte de résultat consolidé**

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	3 513	3 408
Coût de revient des ventes	2 506	2 348
Marge brute	1 008	1 061
Frais de recherche et développement	-	-
Frais commerciaux	1 972	1 807
Frais administratifs et généraux	1 917	1 866
Autres produits et charges d'exploitation	110	601
Résultat opérationnel courant	-2 772	-2 012
Autres produits et charges non récurrents	-543	1 918
Résultat opérationnel	-3 314	-94
Produits financiers	10	51
Charges financières	-193	-191
Résultat financier	-183	-144
Résultat avant impôts	-3 497	-237
Impôts sur les résultats	7	2
Résultat net de la période	-3 504	-239
Aux actionnaires de la Société	-3 423	-242
Aux intérêts minoritaires	-82	3
Résultat par action	-0,17	-0,01
Résultat net dilué par action	-0,17	-0,01

■ **Tableau de variation des capitaux propres**

En K€	Capital apporté	Primes liées au capital	Autres	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total revenant aux actionnaires de la Société	Minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/03/2008	1 526	11 655	21	-12 364		838	0	838
Opérations sur capital	133	133				266		266
Opérations sur titres auto-détenus								
Dividendes								
Résultat net de l'exercice				-242		-242	24	-218
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat								
Capitaux propres au 31/12/2008	1 659	11 788	21	-12 606		862	24	886
Capitaux propres au 31/12/2008	1 659	11 788	21	-12 606		862	24	886
Opérations sur capital	331	415				746		746
Opérations sur titres auto-détenus								
Dividendes								
Résultat net de l'exercice				-3 423		-3 423	-81	-3 505
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat								
Capitaux propres au 31/12/2009	1 990	12 203	21	-16 029		-1 815	-57	-1 872

■ **Tableau de flux de trésorerie**

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net consolidé	-3 423	-242
- Amortissements et provisions	1 440	578
- IFA perdus	-	-
- Plus-value de cessions nettes d'impôts	37	-1 811
- Reprise provision pour risques et charges	-228	-780
Marge brute d'autofinancement	-2 174	-2 255
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	1 545	-2
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	-629	-2 257
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	-55	-336
Réduction immobilisations financières	9	71
Cession d'immobilisations	192	1 950
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	146	1 685
Activité de financement		
Augmentation de capital et prime émission	748	266
Capital souscrit non appelé	-	-
Variation des dettes financières obligataires	-330	-265
Variation des dettes financières bancaires	680	-16
Variation des dettes dcp	-	-
Variation des comptes courants associés	-212	285
Variation des autres comptes courants	-	-
Apports provisions IVR	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	886	270
Variation de trésorerie	403	-302
Trésorerie d'ouverture	-441	-139
Trésorerie de clôture	-38	-441
Variation de trésorerie	403	-302

Annexes des comptes annuels consolidés

La Société MONTAIGNE FASHION GROUP est cotée sur le marché Euronext, compartiment C. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 – Base de préparation

Les états financiers du Groupe MONTAIGNE FASHION GROUP arrêtés au 31 décembre 2009 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 sont établis selon les principes de la norme IFRS 1 « Première application des normes financières internationales »

Note 2 – Faits marquants de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 et évènements postérieurs à la clôture

2.1. Faits marquants de l'exercice

- Activité de la société STEREO PANDA

Au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires de cette société est de 578 K€ contre 852 K€ au 31 décembre 2008 (9 mois). Les pertes significatives de l'exercice 2009 conjuguées à une situation de trésorerie délicate font peser des risques de continuité d'exploitation de cette filiale. En effet, dans le cas où le soutien financier ne serait plus assuré par la Société MONTAIGNE FASHION GROUP, la société STEREO PANDA ne serait alors plus en mesure d'assurer seule sa continuité d'exploitation.

- Cession de créance en compte courant détenue par MONTAIGNE FASHION GROUP dans STEREO PANDA

Au mois de janvier 2009, MONTAIGNE FASHION GROUP a cédé la totalité de sa créance en compte courant d'un montant de 200 000 euros, pour le montant nominal, dont elle était titulaire à l'encontre de la société STEREO PANDA, à la société Vion Whitcomb, dirigée par Monsieur Gérard STOLY.

- La Société a été expulsée des locaux, objet du bail commercial de Saint Germain des Près, le 6 février 2009. L'affaire doit être plaidée devant la Cour d'Appel dans le courant de l'année 2010.

- Octroi de l'emprunt bancaire MT avec le médiateur du crédit : cet accord prévoit la transformation de l'ensemble des lignes court-terme en crédit moyen terme sur 3 et 5 ans. Ce prêt bénéficie d'une garantie d'Oséo et de la Région à hauteur de 70% après un délai de carence de 9 mois à compter de la mise en place effective qui a été réalisée le 28 avril 2009. Une garantie complémentaire a été apportée aux banques sous forme de caution personnelle pendant le délai de carence de 9 mois avant la mise en place de la garantie Oséo et de la Région par M. Philippe GELLMAN et M. Gérard STOLY à hauteur de 300 000 euros soit 150 000 euros chacun.

- La Société opposée à Mme. Rubens et à la société Ben'Z a perdu en première instance. Toutefois, par ordonnance du 27 février 2009, le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire attachée au jugement. Le 18 mai 2009, Mme. Rubens et la société Ben'Z ont procédé à des saisies conservatoires sur les comptes de la Société à hauteur de 107 438,91 euros. Par un jugement du 9 juillet 2009, le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Paris a rejeté la demande de mainlevée desdites saisies conservatoires. Suite au prononcé du jugement d'ouverture du redressement judiciaire de la Société par le Tribunal de Commerce de Paris le 25 août 2009, il a toutefois été procédé à la mainlevée des saisies conservatoires mentionnées ci-dessus. Néanmoins, et malgré l'arrêt de saisie exécutoire par la Cour d'Appel de Paris, la Société a souhaité, dans un souci de

prudence, provisionner l'intégralité de ce litige dans les comptes au 31 décembre 2009 pour un montant total de 348 milliers d'euros.

- MONTAIGNE FASHION GROUP a poursuivi son effort général de baisse des coûts de fonctionnement et a pu résilier par anticipation au 15 septembre 2009 le bail de son siège social rue Pierre Charron Paris 8^{ème}. Le siège social a été transféré à l'ancien siège social d'IRENE VAN RYB, au 4, passage St Avoye Paris 3^{ème}.

- MONTAIGNE FASHION GROUP a procédé, dans le cadre de l'Assemblée Générale du 27 juillet 2009, à une augmentation de son capital d'un montant total de 165 868,60 euros par émission de 1 658 686 actions ordinaires nouvelles de 0,10€ de nominal chacune, émises au prix de 0,25€ chacune et représentant un prix total de souscription de 414 671,50€.

- Dans le cadre de cette augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, la Financière Louis David, conformément aux termes de médiation bancaire a incorporé une partie de sa créance de compte courant d'associé au capital de la société.

- La Société MONTAIGNE FASHION GROUP a déposé une déclaration de cessation des paiements le 30 juillet 2009. Le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire le 25 août 2009 assorti d'une période d'observation de 4 mois jusqu'au 25 décembre 2009 pouvant être renouvelée.

L'ouverture de cette procédure a permis de lever la saisie-conservatoire permettant à la Société de régler et de livrer l'ensemble de la production Automne-Hiver.

- En date du 15 octobre 2009, le principal actionnaire de MONTAIGNE FASHION GROUP, la société Financière Louis David, a cédé, hors marché, au Groupe Bernard Krief Consulting (KKC) l'intégralité de sa participation, soit 4 773 686 actions représentant 26,16% du capital, ainsi que son compte courant d'associé d'un montant de 2 188 810 euros, intérêts inclus.

Le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire par jugement en date du 25 août 2009 à l'encontre de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP avec fixation de la date des cessations de paiement le 31 juillet 2009.

Maitre Christophe Thevenot a été désigné en qualité d'Administrateur Judiciaire avec mission d'assistance, et maitre Bernard Corre, en qualité de mandataire judiciaire.

La période d'observation a été fixée initialement pour une période s'étendant jusqu'au 25 décembre 2009, puis prorogée jusqu'au 25 février 2010, et jusqu'au 25 juin 2010.

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Un plan de redressement par voie de continuation a été déposé en date du 26 avril 2010 au Tribunal de Commerce de Paris et sera examiné par le Tribunal de Commerce le 24 juin 2010

Note 3 – Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

Description	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Ecart d'acquisition STEREO PANDA	226		226	226		226
Marque REGINA RUBENS	1 059		1 059	1 059		1 059
Logiciels	14	13	1	25	21	4
Frais de développement	27	17	10	15	3	12
TOTAL	1 326	30	1 296	1 325	24	1 301

L'écart d'acquisition de STEREO PANDA correspond à la différence entre le prix d'acquisition de 51% des titres et la situation nette de la Société au 31 mars 2008.

En milliers d'euros

Description	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Fonds de commerce IVR	1 497		1 497	1 497		1 497
Droit au bail	235		235	427	192	235
Site internet	28	25	3	28	17	11
TOTAL	1 760	25	1 735	1 952	209	1 743

Le fonds commercial IRENE VAN RYB est issu de la fusion avec la Société de la même raison sociale et est inscrit en comptabilité pour sa valeur d'apport.

Les droits au bail correspondent au magasin de Saint Barthélémy.

La provision correspondant à la boutique de Saint Germain a été reprise à 100%.

Sur l'exercice, le montant des dotations aux amortissements constaté est de 14 milliers d'euros et le montant des reprises est de 192 milliers d'euros.

Test d'Impairment :

Selon l'IAS36, en cas d'indices de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'actif.

La valeur recouvrable correspond à la valeur de marché de l'actif si elle existe ou à la valeur dégagée par les cash-flows futurs des Unités Génératrices de Trésorerie.

Le test d'Impairment annuel a été mené sur les immobilisations incorporelles principalement sur le fonds de commerce IRENE VAN RYB.

Il n'a pas été constaté de perte de valeur sur ledit fonds.

Lorsque les circonstances conduisant à constater une perte de valeur pour des actifs ont cessé d'exister, la perte de valeur correspondante est reprise.

Les pertes de valeur et leurs reprises sont enregistrées au compte de résultat dans les autres produits et charges opérationnels.

Note 4 – Immobilisations corporelles

En milliers d'euros

Description	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Constructions	-	-	-	8	4	4
Matériels	123	71	52	68	24	44
Agencements	570	445	125	932	702	230
Mobiliers	22	19	3	117	89	28
TOTAL	715	535	180	1 125	819	306

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisation	Durée de vie prévue
Logiciels informatiques	3 ans
Sites internet	3 ans
Agencement des constructions	3 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	De 5 à 9 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 5 ans
Mobilier	De 3 à 5 ans

Sur l'exercice, le montant des dotations aux amortissements constaté est de 107 milliers d'euros.

Note 5 – Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros

Description	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Titres de participation Franck Sorbier	583	580	3	580		580
TOTAL	583	580	3	580		580

Le 21 décembre 2007, après autorisation du Conseil d'Administration, la Société a acquis les 360 actions de Franck Sorbier SAS détenues par Financière Louis David pour un prix de 580 424 euros.

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La participation de 34% dans la société Franck Sorbier n'est pas consolidée dans la comptes, MONTAIGNE FASHION GROUP n'exerçant d'une part aucune influence notable sur la gestion opérationnelle de Franck Sorbier SAS, et d'autre part n'a pas vocation à conserver ces titres sur du moyen terme.

Compte tenu de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social à la clôture du dernier exercice, clos au 31 août 2009, les titres de la société Franck Sorbier ont été dépréciés à 100%

Note 6 – Autres actifs non courants

En milliers d'euros

Description	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Dépôts de garantie	179	5	173	188	5	182
TOTAL	179	5	182	188	5	182

Ceux-ci correspondent principalement à ceux :

- des locaux Passage St Avoye à Paris,
- du magasin situé rue de Passy, également à Paris.

Note 7 – Stocks

En milliers d'euros

Description	31/12/2009	31/12/2008
Matières Premières	496	458
En Cours de Production	194	270
Produits Finis	208	704
TOTAL Stock brut	898	1 432
Matières Premières	142	106
En Cours de Production	-	-
Produits Finis	3	81
TOTAL Provision pour dépréciation	145	187
TOTAL NET	753	1 245

Sur l'exercice, le montant net des reprises de provision constaté est de 42 milliers d'euros.

Les méthodes de valorisation des stocks sont les suivantes :

- Stocks de produits finis : Les frais de collection ont été intégrés dans la valorisation des stocks de produits finis. Ces frais ont été évalués comme représentant 10% de la valeur d'un produit hors frais de collection.
- Travaux en cours : La Société a constaté les travaux en cours correspondant aux coûts engagés pour la conception de la prochaine collection.
- Dépréciation : Le taux de dépréciation appliqué sur les stocks est déterminé en fonction de la collection à laquelle ledit stock appartient.

Les stocks sont évalués selon la méthode « premier arrivé, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Note 8 – Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros

Description	31/12/2009	31/12/2008
Clients	516	501
Provisions sur Clients	125	94
Créances clients nettes	391	407

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Note 9 – Autres créances courantes

En milliers d'euros

Description	31/12/2009	31/12/2008
Avances	99	22
Organismes sociaux	5	7
IDA	150	150
Créances Fiscales & TVA	291	261
Divers	109	18
CCA	102	233
TOTAL BRUT	758	691
Provisions IDA	150	150
TOTAL NET	608	541

La créance d'IDA est provisionnée à 100%.

Note 10 – Endettement

En milliers d'euros

Description	31/12/2009	31/12/2008
Dettes non courantes	-	-
Emprunts bancaires	760	70
Emprunts obligataires	68	395
Total dettes non courantes	828	465
Dettes courantes	-	-
Concours bancaires	121	454
Comptes courants	2 445	2 351
Total dettes courantes	2 566	2 805
TOTAL	3 394	3 270

Note 11 : Provisions pour autres passifs et dettes non courantes

En milliers d'euros

Description	31/12/2009	31/12/2008
Provisions Litiges prud'hommaux	228	36
Provisions pour risques	348	5
Provisions	576	41

Sur l'exercice, le montant des dotations aux provisions est 535 milliers d'euros.

Celles-ci concernent principalement :

- 228 milliers d'euros de provisions pour litiges prud'hommaux
- 348 milliers d'euros relatifs au litige avec Mme. Rubens et la société Ben'Z.

Note 12 – Autres passifs et dettes courantes

En milliers d'euros

Description	31/12/2009	31/12/2008
Avances	1	12
Dettes fiscales et sociales	602	411
Autres	44	42
Total dettes courantes	647	465

Note 13 – Information géographique et sectorielle

A ce jour, compte tenu de la structure des risques et de la rentabilité du Groupe, le premier niveau d'information sectorielle correspond aux secteurs géographiques.

La répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

En milliers d'euros

Description	31/12/2009	31/12/2008
France	2 747	2 690
UE	139	91
Export	627	627
Chiffre d'affaires total	3 513	3 408

Note 14 – Effectifs

En milliers d'euros

Description	31/12/2009	31/12/2008
MFG/IVR	20	26
STEREO PANDA	3	4
Effectif	23	30

Note 15 – Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, il n'y a pas eu de variation significative dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport au 31 décembre 2008.

Note 16 – Engagements financiers/Garanties (En euros)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	-
Avals et cautions	-
Engagements en matière de pension	-
Autres engagements donnés :	
Intérêts non échus sur emprunts	83 036
Nantissement du fonds de commerce de second rang « Paris Passy » avec les banques participantes au financement conféré par le client, sur le fonds de commerce sis 15 rue de Passy 75016 Paris en deuxième rang à hauteur de 520 000 euros	520 000
Caution solidaire de M. Gellamn et M. Stoly	300 000
TOTAL	903 036
Dont concernant	
- Les dirigeants	-
- Les filiales	-
- Les participations	-
- Les autres entreprises liées	-
Dont engagements assortis de sûretés réelles	-

Engagements reçus	Montant
Convention de trésorerie Société Générale	-
Crédit documentaire import Société Générale	-
Aval sur effets Société Générale	-
Caution IRENE VAN RYB en garantie du règlement des loyers du site de St Avoye à la SCI Alaric Naiche	86 896
Caution solidaire reçue de la Fortis Banque en garantie du règlement des loyers du site de St Avoye à la SCI Alaric Naiche jusqu'au terme du 18/10/2010	48 330
Caution financière reçue de la Société Générale en faveur de la SCI Char-Loc selon acte du 08/06/06	-
TOTAL	135 226
Dont concernant	
- Les dirigeants	86 896
- Les filiales	-
- Les participations	-
- Les autres entreprises liées	-
Dont engagements assortis de sûretés réelles	-

20.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008 (9 mois)

■ Bilan actif consolidé

Actif en K€	Note	31/12/2008	31/03/2008
ACTIFS NON-COURANTS			
Autres immobilisations incorporelles	3	1 301	567
Immobilisations incorporelles	3	1 742	2 052
Immobilisations corporelles	4	306	368
Autres actifs financiers non courants	5	580	580
Autres actifs non courants	6	182	213
Actifs d'impôts différés		-	-
Total actifs non courants		4 111	3 780
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	7	1 245	945
Créances Clients	8	407	1 114
Autres créances courantes	9	541	375
Actifs financiers courants		-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie		56	149
Total actifs courants		2 249	2 583
Total actif		6 361	6 363

■ **Bilan passif consolidé**

Passif en K€	Note	31/12/2008	31/03/2008
CAPITAUX PROPRES			
Capital apporté		1 659	1 526
Réserves consolidées		-554	1 438
Résultat de l'exercice		-242	-2 127
Intérêts minoritaires		24	-
Total capitaux propres		886	837
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières non courantes	10	465	758
Provisions pour avantages au personnel		78	71
Provisions pour autres passifs et dettes non courantes		41	89
Passifs d'impôts différés		1	1
Total passifs non courants		586	920
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières courantes	10	2 805	2 264
Fournisseurs et comptes rattachés		1 618	1 762
Autres passifs et dettes courantes	11	466	580
Total passifs courants		4 889	4 606
Total des capitaux propres et des passifs		6 361	6 363

■ **Compte de résultat consolidé**

En K€	31/12/2008	31/03/2008
Chiffre d'affaires	3 408	6 509
Coût de revient des ventes	2 348	3 837
Marge brute	1 061	2 672
Frais de recherche et développement	-	-
Frais commerciaux	1 807	2 374
Frais administratifs et généraux	1 866	3 424
Autres produits et charges d'exploitation	601	468
Résultat opérationnel courant	-2 012	-2 657
Autres produits et charges non récurrents	1 918	756
Résultat opérationnel	-94	-1 901
Produits financiers	51	29
Charges financières	-191	254
Résultat financier	-144	-226
Résultat avant impôts	-237	-2 127
Impôts sur les résultats	2	0
Résultat net de la période	-239	-2 127
Aux actionnaires de la Société	-242	-2 127
Aux intérêts minoritaires	3	-
Résultat par action	-0,01	-0,14
Résultat net dilué par action	-0,01	-0,11

■ **Tableau de variation des capitaux propres**

En K€	Capital apporté	Primes liées au capital	Autres	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total revenant aux actionnaires de la Société	Minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/03/2007	1 090	9 495	21	-10 238		368	0	368
Opérations sur capital	435	2 160				2 595		2 595
Opérations sur titres auto-détenus								
Dividendes								
Résultat net de l'exercice				-2 126		-2 126		-2 126
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat								
Capitaux propres au 31/03/2008	1 526	11 655	21	-12 364		837	0	837
Capitaux propres au 31/03/2008	1 526	11 655	21	-12 364		837	0	837
Opérations sur capital	133	133				266		266
Opérations sur titres auto-détenus								
Dividendes								
Résultat net de l'exercice				-242		-242	24	-218
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat								
Capitaux propres au 31/12/2008	1 659	11 788	21	-12 606		862	24	886

■ **Tableau de flux de trésorerie**

En K€	31/12/2008	31/03/2008
Résultat net consolidé	-242	-2 127
- Amortissements et provisions	578	270
- IFA perdus	-	8
- Plus-value de cessions nettes d'impôts	-1 811	-590
- Reprise provision pour risques et charges	-780	-241
Marge brute d'autofinancement	-2 255	-2 681
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-2	-479
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	-2 257	-3 160
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	-336	-2 296
Réduction immobilisations financières	71	16
Cession d'immobilisations	1 950	1 128
Dettes sur immobilisations	-	580
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	1 685	-571
Activité de financement		
Augmentation de capital et prime émission	266	2 594
Capital souscrit non appelé	-	-
Variation des dettes financières obligataires	-265	-100
Variation des dettes financières bancaires	-16	50
Variation des dettes dcp	-	-683
Variation des comptes courants associés	285	744
Variation des autres comptes courants	-	-155
Apports provisions IVR	-	185
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	270	2 635
Variation de trésorerie	-302	-1 096
Trésorerie d'ouverture	-139	957
Trésorerie de clôture	-441	-139
Variation de trésorerie	-302	-1 096

Annexes des comptes annuels consolidés

La Société MONTAIGNE FASHION GROUP est cotée sur le marché Euronext, compartiment C. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 – Base de préparation

Les états financiers du Groupe MONTAIGNE FASHION GROUP arrêtés au 31 décembre 2008 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 sont établis selon les principes de la norme IFRS 1 « Première application des normes financières internationales »

Note 2 – Faits marquants de la période allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2008 et évènements postérieurs à la clôture

2.1. Faits marquants de l'exercice

- Intégration de la société STEREO PANDA

Aux termes d'un protocole d'accord en date du 27 juin 2008, la Société a acquis auprès de la Financière Louis David 19 071 actions représentant 51% du capital de la société Stéréo Panda pour un montant de 256 578 euros, hors frais d'acquisition. Suite à une clause de earn-out, le prix d'acquisition a été réduit à 214 963 euros. La société STEREO PANDA est consolidée en intégration globale.

- Vente du Fonds de Commerce de l'Avenue Montaigne

La Société a procédé le 27 mai 2008 à la cession du droit au bail de la boutique de l'avenue Montaigne pour un montant de 1 950 K€. Cette opération se traduit par une plus value comptable d'un montant d'environ 1 820 K€.

2.2. Faits postérieurs à la clôture

La Société a été expulsée des locaux, objet du bail commercial de Saint Germain des Près, le 6 février 2009. L'affaire doit être plaidée devant la Cour d'Appel dans le courant de l'année 2009.

La Société opposée à Mme Rubens et à la société Ben'Z a perdu en première instance. Toutefois, par ordonnance du 27 février 2009, le Premier Président de la Cours d'Appel de Paris a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire attachée au jugement. Le 18 mai 2009, la société Ben'Z et Mme Regina Rubens ont procédé à des saisies conservatoires sur les comptes bancaires et valeurs mobilières détenues par la Société. Par ordonnance du 20 mai 2009, la Société a été autorisée à assigner Madame Regina Rubens et la société Ben'Z à bref délai à une audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Paris en date du 8 juin 2009, aux fins de demander la mainlevée sur les saisies conservatoires. Le délibéré a été fixé au 9 juillet 2009.

Compte tenu de l'arrêt de saisie exécutoire par la Cour d'Appel de Paris, ce litige n'a pas été provisionné dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Octroi de l'emprunt bancaire MT avec le médiateur du crédit : cet accord prévoit la transformation de l'ensemble des lignes court terme en crédit moyen terme sur 3 et 5 ans. Ce prêt bénéficie d'une garantie Oséo et de la Région à hauteur de 70% après un délai de carence de 9 mois à compter de la mise en place effective qui a été réalisée le 28 avril 2009.

Une garantie complémentaire a été apportée aux banques sous forme de caution personnelle pendant le délai de carence de 9 mois avant la mise en place de la garantie Oséo et de la Région par M. Philippe GELLMAN et M. Gérard STOLY à hauteur de 300 00 euros, soit 150 000 chacun.

Cet accord s'accompagne de conditions particulières :

- Mise en place d'un prêt de 719 000 euros sur 3 et 5 ans en remplacement des lignes de découvert autorisées d'un montant global de 539 000 euros. La Société Générale conservera son nantissement sur le fonds de commerce de la rue de Passy en premier rang.
- Engagement d'apport par les actionnaires historiques de la Société de 400 000 euros.
- Engagement de non remboursement du compte courant de Financière Louis David dans MONTAIGNE FASHION GROUP à hauteur de 30% du capital.
- Mise en place d'un plan d'économie de 800 000 euros annuels.

Note 3 – Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

Description	31/12/2008			31/03/2008		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Ecart d'acquisition STEREO PANDA	226		226			
Marque REGINA RUBENS	1 059		1 059	1 057	500	557
Logiciels	25	21	4	25	15	10
Frais de développement	15	3	12			
TOTAL	1 325	24	1 301	1 082	515	567

L'écart d'acquisition de STEREO PANDA correspond à la différence entre le prix d'acquisition de 51% des titres et la situation nette de la Société au 31 mars 2008.

La provision pour la marque REGINA RUBENS a été reprise pour 500 K€ compte tenu d'un premier contrat de licence signé à la fin du semestre.

En milliers d'euros

Description	31/12/2008			31/03/2008		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Fonds de commerce IVR	1 497		1 497	1 497		1 497
Droit au bail	427	192	235	538		538
Site internet	28	17	11	28	11	17
TOTAL	1 952	209	1 743	2 063	11	2 052

Le fonds commercial IRENE VAN RYB est issu de la fusion avec la Société de la même raison sociale et est inscrit en comptabilité pour sa valeur d'apport.

Les droits au bail correspondent aux magasins de Saint Barthélémy et Saint Germain.

Celui correspondant à la boutique de Saint Germain a été provisionné à 100% en considérant le litige qui oppose la Société MONTAIGNE FASHION GROUP au bailleur. La Société a été expulsée des locaux, objet du bail commercial de Saint Germain des Prés le 6 février 2009. L'affaire doit être plaidée devant la Cour d'Appel dans le courant de l'année 2009.

Test d'Impairment :

Selon l'IAS36, en cas d'indices de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'actif. La valeur recouvrable correspond à la valeur de marché de l'actif si elle existe ou à la valeur dégagée par les cash-flows futurs des Unités Génératrices de Trésorerie.

Le test d'Impairment annuel a été mené sur les immobilisations incorporelles principalement sur la marque REGINA RUBENS.

En tenant compte des contrats de licence, il n'a pas été constaté de perte de valeurs sur ladite marque.

Les autres actifs ne présentent pas d'indice de perte de valeur à la date de clôture et n'ont donc pas fait l'objet de test d'impairment.

Lorsque les circonstances conduisant à constater une perte de valeur pour des actifs ont cessé d'exister, la perte de valeur correspondante est reprise.

Les pertes de valeur et leurs reprises sont enregistrées au compte de résultat dans les autres produits et charges opérationnels.

Note 4 – Immobilisations corporelles

En milliers d'euros

Description	31/12/2008			31/03/2008		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Constructions	8	4	4	8	3	5
Matériels	68	24	44	57	11	46
Agencements	932	702	230	1 216	931	285
Mobiliers	117	89	28	117	85	32
TOTAL	1 125	819	306	1 398	1 030	368

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisation	Durée de vie prévue
Logiciels informatiques	3 ans
Sites internet	3 ans
Agencement des constructions	3 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	De 5 à 9 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 5 ans
Mobilier	De 3 à 5 ans

Note 5 – Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros

Description	31/12/2008			31/03/2008		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Titres de participation Franck Sorbier	580		580	580		580
TOTAL	580		580	580		580

Le 21 décembre 2007, après autorisation du Conseil d'Administration, la Société a acquis les 360 actions de Franck Sorbier SAS détenues par Financière Louis David pour un prix de 580 424 euros.

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La participation de 34% dans la société Franck Sorbier n'est pas consolidée dans la comptes, MONTAIGNE FASHION GROUP n'exerçant d'une part aucune influence notable sur la gestion opérationnelle de Franck Sorbier SAS, et d'autre part n'a pas vocation à conserver ces titres sur du moyen terme.

De plus, la société Financière Louis David s'est engagée à reprendre ces titres durant l'année 2009.

Note 6 – Autres actifs non courants

En milliers d'euros

Description	31/12/2008			31/03/2008		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Dépôts de garantie	188	5	182	218	5	213
TOTAL	188	5	182	218	5	213

Note 7 – Stocks

En milliers d'euros

Description	31/12/2008	31/03/2008
Matières Premières	458	285
En Cours de Production	270	174
Produits Finis	704	890
TOTAL Stock brut	1 432	1 349
Matières Premières	106	191
En Cours de Production	-	-
Produits Finis	81	213
TOTAL Provision pour dépréciation	187	404
TOTAL NET	1 245	945

Les méthodes de valorisation des stocks sont les suivantes :

- Stocks de produits finis : Les frais de collection ont été intégrés dans la valorisation des stocks de produits finis. Ces frais ont été évalués comme représentant 10% de la valeur d'un produit hors frais de collection.
- Travaux en cours : La Société a constaté les travaux en cours correspondant aux coûts engagés pour la conception de la prochaine collection.
- Dépréciation : Le taux de dépréciation appliqué sur les stocks est déterminé en fonction de la collection à laquelle ledit stock appartient.

Les stocks sont évalués selon la méthode « premier arrivé, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

Note 8 – Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros

Description	31/12/2008	31/03/2008
Clients	501	1 176
Provisions sur Clients	94	62
Créances clients nettes	407	1 114

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Note 9 – Autres créances courantes

En milliers d'euros

Description	31/12/2008	31/03/2008
Avances	22	21
Organismes sociaux	7	-
IDA	150	150
Créances Fiscales & TVA	261	177
Divers	18	40
CCA	233	137
TOTAL BRUT	691	525
Provisions IDA	150	150
TOTAL NET	541	375

La créance d'IDA est provisionnée à 100% dans la mesure où elle a été comptabilisée au moment de la fusion avec IRENE VAN RYB.

Note 10 – Endettement

En milliers d'euros

Description	31/12/2008	31/03/2008
Dettes non courantes	-	-
Emprunts bancaires	70	92
Emprunts obligataires	395	666
Total dettes non courantes	465	758
Dettes courantes	-	-
Concours bancaires	454	201
Comptes courants	2 351	2 063
Total dettes courantes	2 805	2 264
TOTAL	3 270	3 022

Note 11 – Autres passifs et dettes courantes

En milliers d'euros

Description	31/12/2008	31/03/2008
Avances	12	1
Dettes fiscales et sociales	411	553
Autres	42	26
Total dettes courantes	465	580

Note 12 – Information géographique et sectorielle

A ce jour, compte tenu de la structure des risques et de la rentabilité du Groupe, le premier niveau d'information sectorielle correspond aux secteurs géographiques.

La répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

En milliers d'euros

Description	31/12/2008	31/03/2008
France	2 690	4 842
UE	91	349
Export	627	1 317
Chiffre d'affaires total	3 408	6 508

Note 13 – Effectifs

En milliers d'euros

Description	31/12/2008	31/03/2008
MFG/IVR	26	29
STEREO PANDA	4	4
Effectif	30	33

Note 14 – Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, il n'y a pas eu de variation significative dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport au 31 mars 2008.

Note 15 – Engagements financiers/Garanties (En euros)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	18 052
Avals et cautions	-
Engagements en matière de pension	-
Autres engagements donnés :	
Crédit documentaire Société Générale	77 539
Crédit documentaire Crédit du Nord	34 340
Nantissement de SICAV au titre de la caution bancaire (valeur au 31/12/2008)	32 170
TOTAL	162 101
Dont concernant	
- Les dirigeants	-
- Les filiales	-
- Les participations	-
- Les autres entreprises liées	-
Dont engagements assortis de sûretés réelles	32 170

Engagements reçus	Montant
Convention de trésorerie Société Générale	300 000
Crédit documentaire import Société Générale	200 000
Aval sur effets Société Générale	100 000
Caution IRENE VAN RYB en garantie du règlement des loyers du site de St Avoye à la SCI Alaric Naiche	86 896
Caution solidaire reçue de la Fortis Banque en garantie du règlement des loyers du site de St Avoye à la SCI Alaric Naiche jusqu'au terme du 18/10/2008	48 330
Caution financière reçue de la Société Générale en faveur de la SCI Char-Loc selon acte du 08/06/06	38 950
TOTAL	774 176
Dont concernant	
- Les dirigeants	86 896
- Les filiales	-
- Les participations	-
- Les autres entreprises liées	-
Dont engagements assortis de sûretés réelles	-

20.4. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010

■ Bilan actif social

Actif en euros	31/12/2010 12 mois			31/12/2009 12 mois
	Brut	Amort-Prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation incorporelles	2 976 077	709 111	2 266 966	2 816 624
Immobilisations corporelles	645 525	558 752	86 773	139 550
Immobilisation financières	1 026 610	838 350	188 260	169 110
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 648 212	2 106 213	2 541 999	3 125 284
Stock et encours	525 672	67 090	458 582	548 732
Avances et acomptes versés sur commande	172 263	-	172 263	98 842
Créances clients et comptes rattachés	396 876	137 144	259 732	247 783
Autres créances	591 378	-	591 378	383 079
Disponibilités	327 931	-	327 931	78 232
Charges constatées d'avance	14 703	-	14 703	102 405
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 028 823	204 234	1 824 589	1 459 074
Ecart de conversion actif	-	-	-	1 958
TOTAL ACTIF	6 677 034	2 310 446	4 366 588	4 586 316

■ Bilan passif social

Passif en euros	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 785 133	1 990 015
Primes d'émission, de fusion d'apport	13 528 502	12 203 569
Réserve légale	20 814	20 814
Report à nouveau	-16 199 756	-12 619 406
Résultat de l'exercice	-1 570 907	-3 580 350
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-1 436 215	-1 985 358
Provisions pour risques	901 491	576 126
Provisions pour charges	94 424	71 291
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	995 915	647 417
Emprunts obligataires convertibles	-	68 002
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	904 615	835 349
Emprunts et dettes financières	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	981
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 669 782	2 239 478
Dettes fiscales et sociales	786 006	506 711
Autres dettes	445 718	2 273 736
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL DETTES	4 806 121	5 924 257
Ecart de conversion passif	766	-
TOTAL PASSIF	4 366 588	4 586 316

■ Compte de résultat social

En euros	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
	12 mois	12 mois		
	Total	Total		
Ventes de marchandises	778 910	1 065 715	(286 805)	-26,9%
Production vendue biens	1 614 971	1 866 734	(251 763)	-13,5%
Produits des activités annexes	33 341	84 502	(51 161)	-60,5%
Chiffres d'affaires Net	2 427 222	3 016 951	(589 729)	-19,5%
Production stockée	42 051	(317 658)	359 709	113,2%
Production immobilisée	186 303	-	186 303	N/A
Subventions d'exploitation	-	5 539	(5 539)	N/A
Reprises sur dep. , prov.(et amort.), transfert de charges	77 805	206 324	(128 519)	-62,3%
Autres produits	3 274	494	2 780	562,8%
Total des produits d'exploitation	2 736 656	2 911 650	(174 994)	-6,0%
Achats et variation de stocks de marchandises	354 044	431 883	(77 839)	-18,0%
Achats de matières premières et autres approvisionnements	769 735	809 829	(40 094)	-5,0%
Autres achats et charges externes	1 952 998	2 188 408	(235 410)	-10,8%
Impôts, taxes et versements assimilés	27 313	23 129	4 184	18,1%
Salaires et traitements	759 994	876 889	(116 895)	-13,3%
Charges sociales	362 206	395 075	(32 869)	-8,3%
Dotations aux amortissements et dépréciations	651 624	456 874	194 750	42,6%
Autres charges	18 199	21 558	(3 359)	-15,6%
Total des charges d'exploitation	4 896 114	5 203 645	(307 531)	-5,9%
Résultat d'exploitation	(2 159 458)	(2 291 995)	132 537	5,8
Produits financiers	5 601	6 705	(1 104)	-16,5%
Charges financières	75 173	985 425	(910 252)	-92,4%
Total des produits financiers	(69 572)	(978 720)	909 148	-92,9%
Résultat courant avant impôt	(2 229 030)	(3 270 715)	1 041 685	31,8
Produits exceptionnels	1 390 829	364 192	1 026 637	281,9%
Charges exceptionnelles	829 580	673 826	155 754	23,1%
Résultat exceptionnel	561 249	-309 635	870 884	281,3%
Impôts sur les bénéficiaires	(96 874)	-	(96 874)	N/A
Résultat net	(1 570 907)	(3 580 350)	2 009 443	56,1%

■ Annexes des comptes annuels

1 - Informations relatives à l'entreprise, faits caractéristiques et événements postérieurs à la clôture de l'exercice

1.1 Informations relatives à l'entreprise

La Société MONTAIGNE FASHION GROUP, cotée sur le marché réglementé Euronext Paris de NYSE EURONEXT, compartiment C, est spécialisée dans la conception et la fabrication de vêtements haut de gamme pour femmes.

La stratégie de MONTAIGNE FASHION GROUP vise à constituer un Groupe coté indépendant exploitant un portefeuille de marques dans l'univers du luxe, de la mode et des créateurs.

La Société détient notamment les marques REGINA RUBENS et IRENE VAN RYB. MONTAIGNE FASHION GROUP détient par ailleurs une participation de 34% dans le capital de la maison de couture française HEAVENS BIRD (anciennement-Franck Sorbier) et 51% de la société de « Street Wear » STEREO PANDA.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 juin 2011.

1.2 Faits significatifs de la période

PROLONGEMENT DE LA PERIODE D'OBSERVATION

Dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la Société ouverte à compter du 25 août 2009, la période d'observation a été renouvelée à plusieurs reprises jusqu'au 14 octobre 2010 (voir note 1.2.4).

CHANGEMENT DE DIRECTION

L'Assemblée Générale du 24 février 2010 a décidé la nomination d'un nouveau Président et de quatre nouveaux administrateurs suite à l'entrée au capital de la société KRIEF GROUP qui, à cette date, était le premier actionnaire de la Société.

AUGMENTATION DE CAPITAL DU 23 SEPTEMBRE 2010 / 5 OCTOBRE 2010 ET NOUVEAU CHANGEMENT DE PRESIDENCE

L'Assemblée Générale extraordinaire initialement convoquée le 23 septembre 2010 mais reportée faute de quorum et tenue en date du 5 octobre 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 792 592,60 euros par émission de 7 925 926 actions ordinaires nouvelles de 0,1 euro de valeur nominale chacune, émises au prix de 0,27 euro, soit avec une prime d'émission de 0,17 euro, représentant un prix total de souscription de 2 140 000 euros. Cette augmentation de capital a été définitivement constatée par décision du Conseil d'Administration du 7 décembre 2010.

Les conditions de cette opération ont fait l'objet d'une expertise financière indépendante dans les conditions prévues par le Règlement Général de l'AMF.

Cette opération fait suite à un protocole d'accord conclu en date du 23 août 2010 entre la société KRIEF GROUP (principal actionnaire de la Société) et la société JEKITI MAR CAPITAL dont l'objet était d'apporter le support financier nécessaire à la Société MONTAIGNE FASHION GROUP dans le cadre du plan de redressement par voie de continuation.

Aux termes de cet accord, la société JEKITI MAR CAPITAL a souscrit majoritairement à l'augmentation de capital du 5 octobre 2010 répartie de la manière suivante :

Souscripteurs	Montant apporté (€)	Mode de souscription
Askell Concord Express **	369 999,97	Compensation de créances
Askell Concord Express **	200 000	En numéraire
JEKITI MAR CAPITAL	600 000,18	En numéraire
JEKITI MAR CAPITAL	840 000	Compensation de créances (actualisée)*
Mme Pascale Petiet	29 999,97	Compensation de créances
Hoche Monceau Finance	99 999,90	Compensation de créances
TOTAL	2 140 000,02	

* Créances d'une valeur faciale de 2 188 810,04 euros incorporées au capital pour un montant actualisé de 840 000 euros conformément à l'article L. 626-17 du Code de Commerce.

** Filiale de Krief Group

La prise de participation de la société JEKITI MAR CAPITAL résulte de l'acquisition auprès la société KRIEF GROUP de sa créance de 2 188 810,04 euros apportée pour une valeur actualisée de 840 000 euros et de la reprise par la société JEKITI MAR CAPITAL d'une partie du financement devant être initialement apporté par la société Financière Muller (400 000 euros). Ainsi, suite à l'augmentation de capital, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante : JEKITI MAR CAPITAL est devenue le nouvel actionnaire de référence de la Société à hauteur de 19,15% du capital et 18,54% des droits de vote ; la participation de la société KRIEF GROUP est ainsi passée de 15,21% à 18,46% du capital (de 14,54% à 17,87% en droits de vote).

A l'issue de cette augmentation de capital, le capital social est ainsi passé de 1 992 540,20 euros à 2 785 132,80 euros.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 23 septembre 2010 réunie en sa forme ordinaire a approuvé la nomination de M. Edouard HUBSCH, principal actionnaire de la société JEKITI MAR CAPITAL en tant

qu'administrateur et le Conseil d'Administration qui a suivi a désigné M. HUBSCH en tant que Président Directeur Général de la Société.

SORTIE DE LA PERIODE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE PAR VOIE DE CONTINUATION

Suite à l'augmentation de capital du 5 octobre 2010 et par jugement en date du 14 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le plan de redressement par voie de continuation de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP et a ainsi mis un terme à la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la Société en date du 25 août 2009.

LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SOCIETE STEREO PANDA

Un jugement d'ouverture de liquidation judiciaire a été rendu à l'encontre de la société STEREO PANDA en date du 9 décembre 2010. Cette société connaît des difficultés financière depuis 2009. L'ensemble des créances vis-à-vis de cette société est dépréciée au 31 décembre 2010. La Société n'anticipe pas de passif supplémentaire à enregistrer au titre de la liquidation de cette entité.

2- Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction, certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer différentes de ces estimations par la suite.

L'exercice a une durée de 12 mois, tout comme l'exercice précédent.

2.2 Continuité de l'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2010 compte-tenu :

- de l'homologation du plan de continuation en date du 14 octobre 2010 qui permet un étalement sur 10 ans des passifs de la Société ;
- de l'engagement des sociétés JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP d'apporter leur soutien au Groupe pour le financement de son activité courante à horizon d'un an à compter de la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2010.

2.3 Estimations

L'établissement des états financiers conduit la direction de la Société à réaliser des estimations et émettre des hypothèses, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat. La direction a réalisé ses estimations et émis ses hypothèses sur la base de l'expérience passée et de la prise en compte des différents facteurs considérés comme raisonnables pour l'évaluation des actifs et passifs. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations. Les principales estimations et hypothèses faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels ;
- le montant des provisions pour risques et autres dépréciations et provisions liées à l'activité.

2.4 Corrections d'erreur

FRAIS DE PUBLICITE ET DE PROMOTION

Jusqu'au 31 décembre 2009, les frais de publicité et de promotion pour lesquels la réalisation des prestations, s'il s'agit de services, ou leur réception ou production, s'il s'agit de biens, était réalisée avant la clôture de l'exercice mais se rapportait à des collections diffusées sur l'exercice suivant, étaient comptabilisées en charges constatées d'avance.

Ces frais auraient dû être comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été effectivement réalisés. L'incidence de cette correction à l'ouverture de l'exercice, comptabilisée en résultat d'exploitation, s'élève à 65 051 euros.

FRAIS DE COLLECTION

Jusqu'à la clôture de l'exercice précédent, les frais de collection engagés pour des collections non encore lancées étaient comptabilisés en travaux en cours jusqu'à la date de lancement.

L'analyse de la nature de ces actifs a montré qu'ils correspondaient en fait à des frais de développement activables et amortissables sur la durée de commercialisation de la collection. Ils ont été reclassés de stock à immobilisations incorporelles et amortis sur 6 mois à compter de la date de lancement de la collection.

Ce reclassement n'a pas d'incidence sur le résultat des périodes précédentes compte tenu de la durée d'amortissement pratiquée.

2.5 Comparabilité des comptes

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont identiques à celles du dernier exercice clos à l'exception des éléments mentionnés dans la note précédente.

2.6 Méthodes comptables

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds de commerce

Les immobilisations incorporelles comprennent un fonds de commerce correspondant à l'activité IRENE VAN RYB issu de la fusion avec la Société de même raison sociale et inscrit en comptabilité pour sa valeur d'apport. Ce fonds de commerce n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur. Ces tests sont basés sur une approche multicritères, et notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. En cas de perte de valeur avérée, une dépréciation est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable du fonds de commerce à sa valeur d'utilité.

Marque

Ce poste correspond à la marque REGINA RUBENS qui a été acquise et estimée à la date d'acquisition sur la base d'une évaluation reposant notamment sur des critères de rentabilité et de chiffre d'affaires. Cette marque n'est pas amortie mais fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et en

cas d'indices de perte de valeur. Une dépréciation a été comptabilisée au 31 décembre 2010 à hauteur de 559 745 euros afin de ramener sa valeur nette comptable à sa valeur de réalisation, estimée à 500 000 euros, en fonction des négociations en cours.

Droit au bail

Le droit au bail correspond au magasin de Saint-Barthélémy. Il n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable du droit au bail avec sa valeur de marché, déterminée par référence à des transactions sur des biens similaires.

Frais de développement

Les frais de développement correspondent aux frais de collection et sont amortis en linéaire sur une durée de 6 mois à compter du lancement de la collection.

Logiciels

Les logiciels figurent dans les comptes à leur coût d'acquisition et sont amortis en linéaire sur une durée de 3 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire à compter de leur première mise en service sur la durée d'utilisation probable :

Immobilisation	Durée de vie prévue
Agencement des constructions	3 ans
Installations générales et agencements	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 5 ans
Mobilier	De 3 à 5 ans

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent dépôts de garantie comptabilisés à leur coût d'acquisition et des titres de participation également comptabilisés à leur coût d'acquisition qui comprend le coût des titres et les frais d'acquisition.

Les dépôts de garantie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de réalisation devient inférieure à leur valeur comptable.

A la clôture de l'exercice, une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement attendu.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

STOCKS ET ENCOURS

La valeur brute des matières premières et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués (encours et produits finis) sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production. Les stocks de produits finis intègrent également dans leur valorisation les frais de collection. Ces frais ont été évalués comme représentant 10% de la valeur d'un produit hors frais de collection.

Le coût de la sous-activité éventuelle est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation à la date d'arrêt des comptes. Le taux de dépréciation appliqué sur les stocks est déterminé en fonction de l'antériorité de la collection à laquelle ledit stock appartient.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.

Les indemnités de fin de carrière sont provisionnées en risques et charges. Elles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon des dispositions conformes à la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce cours est portée en " écart de conversion ".

En l'absence de couverture de change, les écarts de conversion actif (pertes de change latentes) non compensées font l'objet d'une provision pour risques. Les éventuels profits de change latents ne sont pas comptabilisés conformément au principe de prudence, mais sont réintégré fiscalement.

3 - Notes relatives au bilan et au compte de résultat

Note 1 : immobilisations

	31/12/2009	Acquisitions	Cessions/ Diminution	Reclassement	31/12/2010
Immobilisations incorporelles					
Fonds de commerce	1 496 737	-			1 496 737
Marque	1 058 675	1 070			1 059 745
Droit au bail	234 990	-			234 990
Logiciels	14 376	-			14 376
Frais de développement	-	380 003	-209 774		170 229
Divers	60 462	-	-28 223	-32 239	-
TOTAL	2 865 240	381 073	-237 997	-32 239	2 976 077
Immobilisations corporelles					
Constructions	8 174	-			8 174
Installations et agencements	561 918	-			561 918
Matériel et mobilier de bureau informatique	73 433	2 000			75 433
TOTAL	643 525	2 000	-	-	645 525
Immobilisations financières					
Titres de participation	795 388	-		32 239	827 627
Créances rattachées à des participations	2 622	-			2 622
Dépôts et cautionnements	171 589	24 772			196 361
TOTAL	969 599	24 772	-	32 239	1 026 610
TOTAL GENERAL	4 478 364	407 845	-237 997	-	4 648 212

L'évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations s'analyse comme suit :

	31/12/2009	Dotation	Diminutions	Reclassement	31/12/2010
Immobilisations incorporelles					
Fonds de commerce	-	-			-
Marque	-	559 745			559 745
Droit au bail	-	134 990			134 990
Logiciels	13 440	935			14 376
Frais de développement	-	209 774	-209 774		-
Divers	35 176	-	-25 432	-9 743	-
TOTAL	48 616	905 444	-235 206	-9 743	709 111
Immobilisations corporelles					
Constructions	7 493	681			8 174
Installations et agencements	437 431	45 626			483 058
Matériel et mobilier de bureau informatique	59 051	8 469			67 521
TOTAL	503 976	54 777	-	-	558 752
Immobilisations financières					
Titres de participation	795 388	22 495		9 743	827 627
Créances rattachées à des participations	-	2 622			2 622
Dépôts et cautionnements	5 101	3 000			8 101
TOTAL	800 489	28 118	-	9 743	838 350
TOTAL Amortissements de dépréciations	1 353 080	988 339	-235 206	-	2 106 213
IMMOBILISATIONS NETTES	3 125 284		-2 791		2 541 999

Fonds de commerce

Un test de dépréciation a été mis en œuvre au 31 décembre 2010. Il a été basé sur le rapport d'évaluation multi-critères établi par un expert indépendant dans le cadre de l'homologation du plan de continuation obtenue le 14 octobre 2010. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur à comptabiliser à la clôture de l'exercice.

Marque

La marque REGINA RUBENS n'est plus exploitée depuis plusieurs années et ne devrait pas l'être sur le court terme. Cependant, la société est en cours de négociation avec des partenaires commerciaux étrangers afin de céder les droits d'exploitation de la marque sur certains territoires géographiques. Une dépréciation a été comptabilisée au 31 décembre 2010 à hauteur de 559 745 euros afin de ramener sa valeur nette comptable à sa valeur de réalisation, estimée à 500 000 euros, en fonction des négociations en cours.

Droit au bail

Le droit au bail du magasin de Saint Barthelemy a été déprécié à hauteur de 350 000 euros compte tenu de la volonté de la société de le vendre et des négociations en cours.

Note 2 : tableau des filiales et des participations

Filiales et participations	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté et non remboursés	Cautions et avals donnés par la Sté	CA H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
STEREO PANDA	37 164	NC	51	247 203	0	2 622	0	NC	NC	0
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
HEAVEN BIRDS	161 292	-104 435	34	580 424	0	0	0	98 671	-16 832	0

Comme décrit en note 1.2.5, la filiale STEREO PANDA est en liquidation judiciaire depuis le 9 décembre 2010.

La société Heaven Birds a clôturé ses derniers états financiers annuels au 31 août 2010.

Note 3 : tableau des dépréciations

En euros	Situations et mouvements de l'exercice				
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Reclassement	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	-	694 735	-		694 735
Immobilisations corporelles	-	-	-		-
Immobilisations financières	800 489	28 118	-	9 743	838 350
Stocks	121 067	-	53 977		67 090
Créances clients	125 290	27 766	15 912		137 144
Autres créances	-	-	-		-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-		-
Total	1 046 846	750 618	69 889	9 743	1 737 319
		<i>Dont exploitation</i>	<i>27 766</i>	<i>69 889</i>	
		<i>Dont financier</i>	<i>28 118</i>	<i>0</i>	
		<i>Dont exceptionnel</i>	<i>694 735</i>	<i>0</i>	

Note 4 : état des créances

Etat des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	2 622	-	2 622
Autres immobilisations financières	196 361	-	196 361
De l'actif circulant			
Clients douteux et litigieux	168 263	-	168 263
Autres créances clients	228 613	228 613	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	2 640	2 599	41
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfécies	-	-	-
- T.V.A	358 158	170 797	187 361
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	96 874	96 874	
Débiteurs divers	133 707	133 707	
Charges constatées d'avance	14 703	14 703	
Total général	1 201 940	647 292	554 648

Note 5 : stocks et encours

Les stocks et encours se décomposent comme suit :

	31/12/2010			31/12/2009		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	275 425	-66 333	209 091	267 904	-117 575	150 329
Travaux en cours	27 028	-	27 028	193 699	-	193 699
Produits finis	223 219	-757	222 462	208 197	-3 492	204 704
Total	525 672	-67 090	458 582	669 800	-121 067	548 732

Note 6 : état des dettes

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (intérêts courus)	62 952			62 952
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	904 615	85 371	295 603	523 640
Fournisseurs et comptes rattachés	2 669 782	1 094 853	568 273	1 006 656
Dettes fiscales et sociales	786 006	500 364	91 269	194 372
Groupe et associés (figurant dans les autres dettes)	17 198	17 198		
Autres dettes	365 568	46 918	17 125	301 525
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total général	4 806 121	1 744 705	972 271	2 089 146
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-			

Dans le cadre du plan de continuation le montant des créances admises figurant dans l'état des dettes ci-dessus, s'élève à 2 818 k€. Elles sont remboursables sur dix ans selon l'échéancier suivant :

En 2011 : 3%

En 2012 : 5%

De 2013 à 2018 : 10% l'an

En 2019 & 2020 : 16%.

Note 7 : charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer s'analysent comme suit :

Charges à payer	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts et dettes auprès des étab. De crédit - Emprunt obligataire		
Intérêts courus	118 144	80 433
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	324 759	211 739
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés	75 937	73 236
Charges de personnel et sociales à payer	19 093	7 613
Impôts et taxes à payer	64 781	39 655
Autres dettes		
Autres charges à payer	62 904	193 433
Total	665 617	606 109

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

Produits à recevoir	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients		
Factures à établir	9 568	-
Créances fiscales et sociales		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	2 500	2 500
Autres créances		
Autres produits à recevoir	7 355	-
Total	19 423	2 500

Note 8 : charges à payer et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance sont relatifs à des charges et produits d'exploitation.

Note 9 : entreprises liées & relations avec les parties liées

	Entreprises liées	Participations
Immobilisations financières - <i>Brute</i>		830 249
Immobilisations financières - <i>Dépréciation</i>		-830 249
Créances client		
Autres créances		
Emprunts et dettes financières	5 000	
Dettes fournisseurs		
Autres dettes		
Charges financières		
Produits financiers		

En dehors de la rémunération des organes de direction il n'y a pas d'autre transaction recensée avec les parties liées.

Note 10 : capitaux propres

Evolution des capitaux propres

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserve légales	Report à nouveau	Résultat	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2009	250 000	1 990 015	12 203 569	20 814	- 12 619 406	-3 580 350	-1 985 358
Affectation du résultat N-1					- 3 580 350	3 580 350	-
Conversion des OCA	25 252	2 525	2 525				5 050
Augmentation de capital	7 925 926	792 593	1 347 407				2 140 000
Imputation des frais d'émission			-25 000				-25 000
Résultat de l'exercice N						-1 570 907	-1 570 907
Capitaux propres au 31/12/2010	8 201 178	2 785 133	13 528 502	20 814	-16 199 756	-1 570 907	-1 436 215

Voir les commentaires au paragraphe 1.2.3.

Composition du capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social se compose de 27 851 328 actions de 0,1 euros de valeur nominale.

Note 11 : provisions

Tableau des provisions	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Provisions à la fin de l'exercice
			Avec objet	Sans objet	
Provisions pour litiges	574 168	332 527		7 916	898 779
Provisions pour risques invendus	-	2 713			2 713
Provisions pour IFC	71 291	23 132			94 423
Provision pour perte de change	1 958		1 958		-
Total	647 417	358 372	1 958	7 916	995 915
	<i>Dont exploitation</i>	358 372	-	7 916	
	<i>Dont financier</i>	-	1 958	-	
	<i>Dont exceptionnel</i>	-	-	-	

Les provisions pour risques correspondent principalement à un litige avec un ancien salarié ainsi qu'au litige qui oppose la Société à Mme Regina Rubens. Elles ont été évaluées en fonction de l'avancée des procédures judiciaires en cours.

La provision pour indemnités de fin de carrière a été évaluée en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

Hypothèses	
Modalités de départ à la retraite	Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 62 ans
Application d'un taux de charges sociales	OUI
Taux d'actualisation	3,74% (inflation incluse)
Tables de mortalité	TF 00-02 pour les femmes TH 00-02 pour les hommes
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	2%
Taux de rotation	Taux de rotation nul

Remarques :

- Le taux de progression moyen des salaires de 2% a été déterminé toute catégorie socioprofessionnelle confondue et quelque soit l'âge des salariés ;
- Le taux d'actualisation doit correspondre au taux de rendement des entreprises de première qualité, de même monnaie et de même durée que les engagements évalués. Au 31 décembre 2010, la durée du régime est de 10 ans. Le taux d'actualisation retenu est le taux Corporate Non Financial AA++ supérieur à 10 ans de la zone euro de la source iboxx ;
- Le taux de charges sociales pour les départs volontaires de 45%.

Note 12 : Dotations et reprises aux amortissements, dépréciations et provisions

Dotations et reprises aux amortissements, dépréciations et provisions	Situation au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Reclassement	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	1 046 846	750 618	69 889	9 743	1 737 319
Provisions pour risques et charges	647 417	358 372	9 874		995 915
Sous-Total		1 108 990	79 763		
Amortissements		265 486	-		
TOTAL		1 374 476	79 763		
<i>Dont exploitation</i>		651 624	77 805		
<i>Dont financier</i>		28 118	1 958		
<i>Dont exceptionnel</i>		694 735	-		

Note 13 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

Resultat exceptionnel	Produits	Charges
Opérations de gestion		
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions		694 735
Indemnités reçues et versées	4 885	7 986
Profits/Pertes sur opérations fournisseurs	347	9 209
Pénalités		30 849
Abandon de créances suite à incorporation des C/C au capital	1 385 472	
Charges sur exercices antérieurs		65 051
Divers	125	18 960
Opérations de capital		
Cessions d'immobilisations		2 791
TOTAL	1 390 829	829 580
		561 249

L'abandon de créances est détaillé en note 1.2.3.

4 - Autres informations

Note 14 : Fiscalité différée

Au 31 décembre 2010, la Société dispose de 18 248 657 euros de déficits fiscaux reportables.

Note 15 : Engagements hors bilan

Tableau de synthèse des engagements donnés

Engagements donnés	31/12/2010	31/12/2009
Engagements financiers		
Créances cédées non échues	50 436	28 527
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	520 000	520 000
Avals, cautions et garanties données		
Dettes garanties par des sûretés réelles		
Autres engagements		
Engagements de crédit-bail mobilier et immobilier	8 650	4 898
Engagements en matière de location simple	191 505	344 709
TOTAL	770 591	898 134

Nantissements donnés

Le fonds de commerce de second rang « Paris-Passy » a été nanti au profit des banques en garantie des emprunts bancaires.

Engagements de crédit-bail

Postes au bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Matériel informatique	21 914	4 383	18 345	3 569	4 919	20 711
Véhicules de tourisme	38 558	7 058	35 484	3 074	7 769	33 566
TOTAL	60 472	11 441	53 829	6 643	12 688	54 277

Postes au bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de cinq ans	Total	
Matériel informatique	3 600	1 240	-	4 840	-
Véhicules de tourisme	3 810	-	-	3 810	157
TOTAL	7 410	1 240	-	8 650	157

Tableau de synthèse des engagements reçus

Engagements reçus	31/12/2010	31/12/2009
Engagements financiers		
Avals, cautions et garanties données	300 000	300 000
TOTAL	300 000	300 000

Cautions reçues

Messieurs GELLMAN et STOLY, anciens actionnaires de référence se sont portés caution à hauteur de 300 000 euros en garantie des prêts bancaires.

Droit individuel à la formation

Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, institué par la loi du 4 mars 2004 (promulguée le 7 mai 2004, date de début des droits) et ratifié pour les entreprises du SYNTEC par l'accord national du 27 décembre 2004 sur la formation professionnelle, les salariés des sociétés françaises ayant au moins un mois d'ancienneté bénéficient d'un capital de temps de formation qu'ils peuvent utiliser de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, plafonné à 120 heures au total.

Au 31 décembre 2010, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis et non utilisés au titre du DIF par les salariés de MONTAIGNE FASHION GROUP s'élève à 1 756 heures.

Autres engagements

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur.

Note 16 : effectif moyen

L'effectif moyen de la Société s'élève à 18 personnes sur l'exercice 2010, inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Note 17 : rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2010 aux organes de direction de la Société s'élève à 42 991 euros.

Note 18 : honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à 40 000 euros, réparti comme suit :

€	Laurent Arrouasse	ERNST & YOUNG
Honoraires d'audit 2010	20 000	20 000

Note 19 : consolidation

La Société MONTAIGNE FASHION GROUP est la Société mère du Groupe.

20.5. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009

■ Bilan actif social

Actif en euros	31/12/2009 12 mois			31/12/2008 9 mois
	Brut	Amort-Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	1 073 051	13 440	1 059 610	1 062 342
Fonds commercial	1 731 727		1 731 727	1 731 727
Autres immobilisations incorporelles	60 462	35 176	25 286	40 084
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions	8 174	7 493	681	3 406
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	635 351	496 483	138 869	253 873
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	795 388	795 388	0	795 388
Créances rattachées à des participations	2 622		2 622	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	171 589	5 101	166 488	175 354
Total (I)	4 478 364	1 353 080	3 125 284	4 062 174

Actif en euros	31/12/2009 12 mois			31/12/2008 9 mois
	Brut	Amort-Prov	Net	Net
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières, approvisionnements	267 904	117 575	150 329	351 817
En-cours de production de biens	193 699		193 699	269 766
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	208 197	3 492	204 704	368 408
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	98 842		98 842	18 401
Clients et comptes rattachés	373 073	125 290	247 783	229 448
Autres créances	532 964	149 885	383 079	445 133
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				32 170
Disponibilités	78 232		78 232	23 097
Charges constatées d'avance	102 405		102 405	197 088
Total (II)	1 855 317	396 243	1 459 074	1 935 328
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)	1 958		1 958	704
Total Actif (0 à V)	6 335 639	1 749 323	4 586 316	5 998 206

■ Bilan passif social

Passif en euros	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 9 mois
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 990 015)	1 990 015	1 658 687
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	12 203 569	11 787 929
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 814	20 814
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(12 619 406)	(12 365 215)
Résultat de l'exercice	(3 580 350)	(254 190)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total (I)	(1 985 358)	848 024
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	576 126	40 704
Provisions pour charges	71 291	71 291
Total (III)	647 417	111 995
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	68 002	395 421
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	835 349	466 828
Emprunts et dettes financières divers	2 229 490	2 347 238
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	981	12 120
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 239 478	1 401 820
Dettes fiscales et sociales	506 711	377 134
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	44 246	37 428
Produits constatés d'avance		
Total (IV)	5 924 257	5 037 989
Ecart de conversion passif (V)		198
Total Passif (I à V)	4 586 316	5 998 206

■ **Compte de résultat social**

En euros						
	31/12/2009 12 mois		31/12/2008 9 mois		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	1 065 715		1 065 715	1 192 364	(126 649)	-10,61
Production vendue biens	1 866 734		1 866 734	1 345 193	521 541	38,77
Production vendue services	2 502		2 502	18 054	(15 552)	-86,13
Chiffres d'affaires Nets	2 934 951		2 934 951	2 555 611	379 340	14,84
Production stockée			(317 658)	(344 269)	26 611	7,73
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			5 539	5 000	539	10,78
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			206 324	967 950	(761 626)	-78,67
Autres produits			82 494	2 062	80 432	N/A
Total des produits d'exploitation			2 911 650	3 186 354	(274 704)	-8,61
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			431 883	437 909	(6 026)	-1,37
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			620 148	926 369	(306 221)	-33,05
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			189 681	(172 216)	361 897	210,14
Autres achats et charges externes			2 188 408	2 031 934	156 474	7,70
Impôts, taxes et versements assimilés			23 129	60 988	(37 859)	-62,07
Salaires et traitements			876 889	994 176	(117 287)	-11,79
Charges sociales			395 075	445 190	(50 115)	-11,25
Dotations aux amortissements sur immobilisations			99 010	108 595	(9 585)	-8,82
Dotations aux provisions sur immobilisations				192 086	(192 096)	N/A
Dotations aux provisions sur actif circulant			171 896	233 377	(61 481)	-26,33
Dotations aux provisions pour risques et charges			185 968		185 968	N/A
Autres charges			21 558	16 893	4 665	27,61
Total des charges d'exploitation			5 203 645	5 275 299	(71 654)	-1,35
Résultat d'exploitation			(2 291 995)	(2 088 945)	(203 050)	-9,71
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations				2 569	(2 569)	N/A
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			21	12 307	(12 286)	-99,82
Reprises sur provisions et transferts de charges			704	32 509	(31 805)	-97,82
Différences positives de change			5 020	5 614	(594)	-10,57
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placements			960		960	N/A
Total des produits financiers			6 705	52 999	(46 294)	-87,34
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 145 546	704	1 144 842	N/A
Intérêts et charges assimilées			183 601	162 539	21 062	12,96
Différences négatives de change			6 436	22 792	(16 356)	-71,75
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières			1 335 583	186 035	1 149 548	617,92
Résultat financier			(1 328 879)	(133 035)	(1 195 844)	-898,88
Résultat courant avant impôt			(3 620 874)	(2 221 980)	(1 398 894)	-62,95

Suite du compte de résultat (en euros)	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 9 mois	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	172 106	214 331	(42 225)	-19,69
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 950 880	(1 950 880)	N/A
Reprises sur provisions et transferts de charges	192 086		192 086	N/A
Total des produits exceptionnels	364 192	2 165 211	(1 801 019)	-83,17
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	94 017	49 138	44 879	91,33
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	229 042	138 323	90 719	65,58
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	609	9 960	(9 351)	-93,88
Total des charges exceptionnelles	323 668	197 421	126 247	63,95
Résultat exceptionnel	40 524	1 967 790	(1 927 266)	-97,93
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits	3 282 546	5 404 564	(2 122 018)	-39,25
Total des Charges	6 862 896	5 658 754	1 204 142	21,28
Résultat net	(3 580 350)	(254 190)	(3 326 160)	N/A
Dont Crédit-bail mobilier	8 736	5 564	3 172	57,01

■ Annexes des comptes annuels sociaux

Préambule

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2009 dont le total est de 4 586 316,42 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -3 580 350 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 9 mois recouvrant la période du 01/04/2008 au 31/12/2008.

1 – Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les droits au bail ont été soumis à l'évaluation d'un expert en immobilier commercial en date du 17 septembre 2007. Les valeurs ressortant de ladite expertise étant nettement supérieures aux valeurs historiques, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

Le fonds commercial IRENE VAN RYB est issu de la fusion avec la Société de même raison sociale et inscrit en comptabilité pour sa valeur d'apport.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Immobilisation	Durée de vie prévue
Logiciels informatiques	3 ans
Sites internet	3 ans
Agencement des constructions	3 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	De 5 à 9 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 5 ans
Mobilier	De 3 à 5 ans

1.2. Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les frais d'acquisition sur les titres de participations sont immobilisés et amortis sur une durée de cinq ans.

Compte tenu de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social à la clôture du dernier exercice clos au 31 août 2009, les titres de la société Franck Sorbier ont été dépréciés à 100%.

Compte tenu de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social à la clôture du dernier exercice clos au 31 décembre 2009, les titres de la société STEREO PANDA ont été dépréciés à 100%.

1.3 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks de produits finis intègrent dans leur valorisation les frais de collection. Ces frais ont été évalués comme représentant 10% de la valeur d'un produit hors frais de collection.

Les travaux en-cours correspondent aux coûts engagés pour la conception de la prochaine collection.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Le taux de dépréciation appliqué sur les stocks est déterminé en fonction de la collection à laquelle ledit stock appartient.

1.4 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les litiges ne sont pas provisionnés dès qu'il y a arrêt de l'exécution provisoire.

1.5 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

2 – Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 – Fais marquants de l'exercice

- Cession de la créance en compte courant détenue par MONTAIGNE FASHION GROUP dans STEREO PANDA

Au mois de janvier 2009, MONTAIGNE FASHION GROUP a cédé la totalité de sa créance en compte courant d'un montant de 200 000 euros, pour le montant nominal, dont elle était titulaire à l'encontre de la société STEREO PANDA, à la société Financière Vion Whitcomb, dirigée par Monsieur Gérard STOLY.

- La Société a été expulsée des locaux, objet du bail commercial de Saint Germain des Près, le 6 février 2009. L'affaire doit être plaidée devant la Cour d'Appel dans le courant de l'année 2010.

- Octroi de l'emprunt bancaire MT avec le médiateur du crédit : cet accord prévoit la transformation de l'ensemble des lignes court-terme en crédit moyen terme sur 3 et 5 ans. Ce prêt bénéficie d'une garantie d'Oseo et de la Région à hauteur de 70% après un délai de carence de 9 mois à compter de la mise en place effective qui a été réalisée le 28 avril 2009. Une garantie complémentaire a été apportée aux banques sous forme de caution personnelle pendant le délai de carence de 9 mois avant la mise place de la garantie Oseo et de la Région par M. Philippe GELLMAN et Mr Gérard STOLY à hauteur de 300 000 euros soit 150 000 euros chacun.

- La Société opposée à Mme Rubens et à la société Ben'Z a perdu en première instance. Toutefois, par ordonnance du 27 février 2009, le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire attachée au jugement. Le 18 mai 2009, Madame Regina Rubens et la société Ben'z ont procédé à des saisies conservatoires sur les comptes de la Société à hauteur de 107 438,91 euros. Par un jugement du 9 juillet 2009, le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Paris a rejeté la demande de mainlevée desdites saisies conservatoires. Suite au prononcé du jugement d'ouverture du redressement judiciaire de la Société par le Tribunal de Commerce de Paris le 25 août 2009, il a toutefois été procédé à la mainlevée des saisies conservatoires mentionnées ci-dessus. Néanmoins, et malgré l'arrêt de saisie exécutoire par la Cour d'Appel de Paris, la Société a souhaité, dans un souci de prudence, provisionner l'intégralité de ce litige dans les comptes au 31 décembre 2009 pour un montant total de 348 milliers d'euros.

- MONTAIGNE FASHION GROUP a poursuivi son effort général de baisse des coûts de fonctionnement et a pu résilier par anticipation au 15 septembre 2009 le bail de son siège social rue Pierre Charron Paris 8ème. Le siège social a été transféré à l'ancien siège social d'IRENE VAN RYB au 4, passage St Avoye Paris 3ème.

- MONTAIGNE FASHION GROUP a procédé dans le cadre de l'Assemblée Générale du 27 juillet 2009, à une augmentation de son capital d'un montant total de 165 868,60 euros par émission de 1 658 686 actions ordinaires nouvelles de 0,10€ de nominal chacune, émises au prix de 0,25€ chacune et représentant un prix total de souscription de 414 671,50€.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, la Financière Louis David, conformément aux termes de l'Accord de Médiation Bancaire, a incorporé une partie de sa créance de compte courant d'associé au capital de la Société.

- La Société MONTAIGNE FASHION GROUP a déposé une déclaration de cessation des paiements le 30 juillet 2009. Le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire le 25 août 2009 assorti d'une période d'observation de 4 mois jusqu'au 25 décembre 2009 pouvant être renouvelée.

L'ouverture de cette procédure a permis de lever la saisie-conservatoire permettant à la Société de régler et de livrer l'ensemble de la production automne-hiver.

- En date du 15 octobre 2009, le principal actionnaire de MONTAIGNE FASHION GROUP, la société Financière Louis David a cédé hors marché au Groupe Bernard Krief Consulting (BKC) l'intégralité de sa participation, soit 4 773 686 actions représentant 26,16 % du capital, ainsi que son compte courant d'associé d'un montant de 2 188 810 euros, intérêts inclus.

Le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire par jugement en date du 25 août 2009 à l'encontre de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP avec fixation de la date des cessations de paiement au 31 juillet 2009.

Maitre Christophe Thevenot a été désigné en qualité d'Administrateur Judiciaire, avec mission d'assistance, et Maitre Bernard Corre, en qualité de mandataire judiciaire.

La période d'observation a été fixée initialement pour un période s'étendant jusqu'au 25 décembre 2009, puis prorogée jusqu'au 25 février 2010, et jusqu'au 25 juin 2010.

4 – Evènements postérieurs à la clôture

Un projet de plan de redressement par voie de continuation a été déposé en date du 26 avril 2010 au Tribunal de Commerce de Paris.

5 – Notes sur les éléments financiers

5.1 Immobilisations

En euros	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	3 067 825		
Installations générales, agencements, constructions	8 174		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 357		
Autres installations, agencements, aménagements	931 693		927
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	117 015		
Total	1 060 238		927
Autres participations	795 388		2 622
Prêts et autres immobilisations financières	180 455		254 599
Total	975 843		257 221
Total général	5 103 907		258 148

En euros	Diminutions		Valeur immob. à fin exercice	Réév. Lég.Val. Origine à fin exercice
	Par virement pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles		202 585	2 865 240	
Installations générales, agencements, constructions			8 174	
Installations techniques, matériel et outillages industriels		3 357		
Autres installations, agencements, aménagements		370 702	561 918	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		43 582	73 433	
Total		417 641	643 525	
Autres participations			798 010	
Prêts et autres immobilisations financières		263 465	171 589	
Total		263 465	969 599	
Total général		883 691	4 478 364	

5.2 Amortissements

En euros	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	41 586	17 530	10 500	48 616
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions	4 768	2 725		7 493
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 357		3 357	
Installations générales, agencements divers	705 653	66 174	334 396	437 431
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	89 181	13 191	43 321	59 051
Emballages récupérables et divers				
Total	802 959	82 090	381 074	503 976
Total général	844 545	99 620	391 574	552 591

En euros	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvement affectant la provision pour amort. Dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	17 530				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, constructions	2 725				
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers	66 174				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	13 191				
Emballages récupérables et divers					
Total	82 090				
Total général	99 620				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5.3 Provisions

Provisions	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprise	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total provisions réglementées				
Pour litiges	40 704	536 126	704	576 126
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marché à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations	71 291			71 291
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
Total provisions	111 995	536 126	704	647 417
Sur immobilisations incorporelles	192 086		192 086	
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation		795 388		795 388
Sur autres immobilisations financières	5 101			5 101
Sur stocks et en-cours	187 147	121 067	187 147	121 067
Sur comptes clients	93 638	50 829	19 176	125 290
Autres dépréciations	149 885			149 885
Total Dépréciations	627 857	967 284	398 409	1 196 731
Total général	739 851	1 503 410	399 113	1 844 149
Dont dotations et reprises :				
- D'exploitation		357 864	206 324	
- Financières		1 145 546	704	
- Exceptionnelles			192 086	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

5.4 Echéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	2 622		2 622
Prêts			
Autres immobilisations financières	171 589		171 589
Clients douteux et litigieux	160 125	160 125	
Autres créances clients	212 948	212 948	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	2 599	2 599	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfiques	149 885		149 885
- T.V.A	272 856	272 856	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	107 624	107 624	
Charges constatées d'avance	102 405	102 405	
Total général	1 182 654	858 558	324 096
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursement des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consenties aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	68 002	62 952	5 050	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à un an maximum	105 479	105 479		
- plus d'un an	729 870	292 649	437 221	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 239 478	2 239 478		
Personnel et comptes rattachés	99 223	99 223		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	358 093	358 093		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	40 121	40 121		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	9 274	9 274		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 229 490	189 720		2 039 770
Autres dettes	44 246	18 123	26 123	
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total général	5 923 276	3 415 112	468 394	2 039 770
Emprunts souscrits en cours d'exercice	719 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	47 131			
Emprunts et dettes auprès des associés	4 018			

5.5 Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Entreprises liées ou avec lesquelles la Société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	214 964	580 424	
Créances rattachées à des participations	2 622		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		2 225 473	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières		189 720	

5.6 Fonds commercial

Désignation	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
Fonds com. IVR			1 496 737	1 496 737

5.7 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 500
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	2 500

5.8 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80 433
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	280 459
Dettes fiscales et sociales	126 439
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3 713
TOTAL	491 044

5.9 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	102 405	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	102 405	

5.10 Ecart de conversion en monnaie étrangère

NATURE DES ECARTS	ACTIF Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	PASSIF Montant
- Sur Immobilisations non financières				
- Sur Immobilisations financières				
- Sur créances	1 958		1 958	
- Sur dettes financières				
- Sur dettes d'exploitation				
- Sur dettes sur immobilisations				
TOTAL	1 958		1 958	

5.11 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	16 586 870	0,10
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	3 313 280	0,10
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	19 900 150	0,10

Commentaires :

Les émissions d'actions nouvelles ont pour origine les opérations suivantes :
 Conversion de 1 650 000 OCA : Emission de 1 650 000 titres
 Conversion de 4 594 BSA : Emission de 4 594 titres
 Augmentation de capital : Emission de 1 658 686 titres.

5.12 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Résultat	Report à nouveau	Autres	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2008	1 659	11 788	-254	-12 365	21	848
Augmentation de capital	331	416				
Réduction de capital						
Affectation résultat				-254		
Résultat 31/12/2009			-3 580			
Capitaux propres au 31 décembre 2009	1 990	12 204	-3 580	-12 619	21	-1 984

5.13 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	1 065 715
Ventes de produits finis	1 866 734
Prestations de services	84 502
TOTAL	3 016 951

Répartition par marché géographique	Montant
France	3 016 951
Etranger	
TOTAL	3 016 951

5.14 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-3 620 874	
Résultat exceptionnel (et participation)	40 524	
Résultat comptable	-3 580 350	

5.15 Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		18 766	18 766
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs		9 904	9 904
- Dotations de l'exercice		6 255	6 255
TOTAL		2 606	2 606
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		12 054	12 054
- Exercice		2 041	2 041
TOTAL		14 095	14 095
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		4 898	4 898
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL		4 898	4 898
Valeur résiduelle :			
- à un an au plus		157	157
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL		157	157
Montant pris en charge dans l'exercice			

5.16 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	-
Avals et cautions	-
Engagements en matière de pension	-
Autres engagements donnés :	
Intérêts non échus sur emprunts	83 036
Nantissement du fonds de commerce de second rang « Paris Passy » avec les banques participantes au financement conféré par le client, sur le fonds de commerce sis 15 rue de Passy 75016 Paris en deuxième rang à hauteur de 520 000 euros	520 000
Caution solidaire de M. Gellamn et M. Stoly	300 000
TOTAL	903 036
Dont concernant	
- Les dirigeants	-
- Les filiales	-
- Les participations	-
- Les autres entreprises liées	-
Dont engagements assortis de sûretés réelles	-

Engagements reçus	Montant
Convention de trésorerie Société Générale	-
Crédit documentaire import Société Générale	-
Aval sur effets Société Générale	-
Caution IRENE VAN RYB en garantie du règlement des loyers du site de St Avoye à la SCI Alaric Naiche	86 896
Caution solidaire reçue de la Fortis Banque en garantie du règlement des loyers du site de St Avoye à la SCI Alaric Naiche jusqu'au terme du 18/10/2010	48 330
Caution financière reçue de la Société Générale en faveur de la SCI Char-Loc selon acte du 08/06/06	-
TOTAL	135 226
Dont concernant	
- Les dirigeants	86 896
- Les filiales	-
- Les participations	-
- Les autres entreprises liées	-
Dont engagements assortis de sûretés réelles	-

5.17 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS	-
Provisions règlementées	-
Autres	-
TOTAL	-
Allègements de la dette future d'impôts	Montant
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
Provision pour perte de change	1 958
ORGANIC	4 807
Provision pour dépréciation d'une créance fiscale	149 885
Autres	
Déficits reportables	16 222 660
Déficits reportables de la société IVR transférés suite à l'obtention de l'agrément nécessaire	439 463
TOTAL	16 818 773
Nature des différences temporaires	Montant
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

Les sommes indiquées correspondent aux bases sur lesquelles l'impôt sera calculé.

5.18 Rémunération des dirigeants

En euros	Montant
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES	
- des organes d'administration	
- des organes de direction	113 500
- des organes de surveillance	

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.19 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	15	
Ouvriers		
TOTAL	18	

5.20 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Au 31 décembre 2009, les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés en provision pour risques et charges à la valeur d'apport de 71 291 €.

Au 31 décembre 2009, le droit individuel à la formation représente 1601 H dont 340 Heures acquises en cours d'exercices et aucune heure n'a été utilisée.

5.21 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société.

La Société MONTAIGNE FASHION GROUP est la Société consolidante du Groupe.

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	CA H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
STEREO	37 164	11 172	51	214 964				578 262	-166 870	
PANDA										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
Franck Sorbier	161 292	-183 354	34	580 424				197 180	-85 268	

20.6. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2008 (9 mois)

■ Bilan actif social

Actif en euros	31/12/2008 9 mois			31/03/2008 12 mois
	Brut	Amort-Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	1 083 551	21 208	1 062 342	567 369
Fonds commercial	1 923 813	192 086	1 731 727	2 034 555
Autres immobilisations incorporelles	60 462	20 378	40 084	17 574
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions	8 174	4 768	3 406	5 449
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 357	3 357		
Autres immobilisations corporelles	1 048 708	794 835	253 873	316 035
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	795 388	-	795 388	580 424
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	180 455	5 101	175 354	212 647
Total (I)	5 103 907	1 041 732	4 062 174	3 734 053

Actif en euros	31/12/2008 9 mois			31/03/2008 12 mois
	Brut	Amort-Prov	Net	Net
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières, approvisionnements	457 584	105 768	351 817	94 252
En-cours de production de biens	269 766		269 766	173 564
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	449 787	81 379	368 408	677 373
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	18 401		18 401	21 316
Clients et comptes rattachés	323 086	93 638	229 448	1 114 091
Autres créances	595 017	149 885	445 132	216 542
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	32 170		32 170	95 552
Disponibilités	23 097		23 097	53 314
Charges constatées d'avance	197 088		197 088	136 874
Total (II)	2 365 998	430 670	1 935 328	2 582 877
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)	704		704	32 509
Total Actif (0 à V)	7 470 608	1 472 402	5 998 206	6 349 440

■ Bilan passif social

Passif en euros	31/12/2008 9 mois	31/03/2008 12 mois
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 658 687)	1 658 687	1 525 673
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	11 787 929	11 653 295
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	20 814	20 814
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(12 365 215)	(10 238 167)
Résultat de l'exercice	(254 190)	(2 127 048)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total (I)	848 024	834 566
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total (II)	848 024	834 566
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	40 704	121 651
Provisions pour charges	71 291	71 291
Total (III)	111 995	192 942
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	395 421	665 777
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	466 828	251 054
Emprunts et dettes financières divers	2 347 238	2 062 835
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 120	975
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 401 820	1 762 408
Dettes fiscales et sociales	377 134	552 596
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	37 428	26 286
Produits constatés d'avance		
Total (IV)	5 037 989	5 321 932
Ecart de conversion passif (V)	198	
Total Passif (I à V)	5 998 206	6 349 440

■ **Compte de résultat social**

En euros						
	31/12/2008 9 mois		31/03/2008 12 mois		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	1 192 364		1 192 364	3 032 480	(1 840 116)	-60,68
Production vendue biens	1 345 193		1 345 193	3 357 122	(2 011 929)	-59,93
Production vendue services	18 054		18 054	119 449	(101 395)	-84,89
Chiffres d'affaires Nets	2 555 611		2 555 611	6 509 051	(3 953 440)	-60,74
Production stockée			(344 269)	765 242	(1 109 511)	-144,99
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			5 000	12 915	(7 915)	-61,29
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			967 950	464 565	503 385	108,36
Autres produits			2 062	1 130	932	82,48
Total des produits d'exploitation			3 186 354	7 752 902	-4 566 548	-58,90
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			437 909	996 354	(558 445)	-56,05
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			926 369	1 687 776	(761 407)	-45,11
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			(172 216)	924 840	(1 097 056)	-118,62
Autres achats et charges externes			2 031 934	3 746 759	(1 714 825)	-45,77
Impôts, taxes et versements assimilés			60 988	70 585	(9 597)	-13,60
Salaires et traitements			994 176	1 482 250	(488 074)	-32,93
Charges sociales			445 190	669 372	(224 182)	-33,49
Dotations aux amortissements sur immobilisations			108 595	196 735	(88 140)	-44,80
Dotations aux provisions sur immobilisations			192 086		192 086	N/A
Dotations aux provisions sur actif circulant			233 377	468 016	(234 639)	-50,13
Dotations aux provisions pour risques et charges				149 885	(149 885)	N/A
Autres charges			16 893	10 115	6 778	67,01
Total des charges d'exploitation			5 275 299	10 402 686	(5 127 387)	-49,29
Résultat d'exploitation			(2 088 945)	(2 649 784)	560 839	21,17
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations			2 569		2 569	N/A
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			12 307	4 130	8 177	197,99
Reprises sur provisions et transferts de charges			32 509		32 509	NA
Différences positives de change			5 614	11 512	(5 898)	-51,23
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placements				13 145	(13 145)	N/A
Total des produits financiers			52 999	28 788	24 211	84,10
Dotations financières aux amortissements et provisions			704	37 610	(36 906)	-98,13
Intérêts et charges assimilées			162 539	171 547	(9 008)	-5,25
Différences négatives de change			22 792	45 206	(22 414)	-49,58
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières			186 035	254 363	(68 328)	-26,86
Résultat financier			(133 035)	(225 576)	92 541	41,02
Résultat courant avant impôt			(2 221 980)	(2 875 359)	653 379	22,72

Suite du compte de résultat (en euros)	31/12/2008 9 mois	31/03/2008 12 mois	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	214 331	236 190	(21 859)	-9,25
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 950 880	1 132 190	818 690	72,31
Reprises sur provisions et transferts de charges		296 374	-296 374	N/A
Total des produits exceptionnels	2 165 211	1 664 753	500 457	30,06
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	49 138	279 317	(230 179)	-82,41
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	138 323	539 080	(400 757)	-74,34
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	9 960	90 545	(80 585)	-89,00
Total des charges exceptionnelles	197 421	908 942	(711 521)	-78,28
Résultat exceptionnel	1 967 790	755 811	1 211 979	160,35
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices		7 500	(7 500)	N/A
Total des Produits	5 404 564	9 446 443	(4 041 879)	-42,79
Total des Charges	5 658 754	11 573 492	(5 914 738)	-51,11
Résultat net	(254 190)	(2 127 048)	1 872 858	88,05
Dont Crédit-bail mobilier	5 564	9 436	(3 872)	-41,03
Dont transfert de charges		3 011	(3 011)	N/A
Dont redevances pour concessions de brevets, de licences		100	(100)	N/A

■ Annexes des comptes annuels sociaux

Préambule

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2008 dont le total est de 5 998 206 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -254 190 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 9 mois, recouvrant la période du 01/04/2008 au 31/12/2008.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2007 au 31/03/2008.

1 – Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les droits au bail ont été soumis à l'évaluation d'un expert en immobilier commercial en date du 17 septembre 2007. Les valeurs ressortant de ladite expertise étant nettement supérieures aux valeurs historiques, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

Le fonds commercial IRENE VAN RYB est issu de la fusion avec la Société de même raison sociale et inscrit en comptabilité pour sa valeur d'apport.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Immobilisation	Durée de vie prévue
Logiciels informatiques	3 ans
Sites internet	3 ans
Agencement des constructions	3 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	De 5 à 9 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 5 ans
Mobilier	De 3 à 5 ans

1.2. Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les frais d'acquisition sur les titres de participations sont immobilisés et amortie sur une durée de cinq ans.

1.3 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks de produits finis intègrent dans leur valorisation les frais de collection. Ces frais ont été évalués comme représentant 10% de la valeur d'un produit hors frais de collection.

Les travaux en-cours correspondent aux coûts engagés pour la conception de la prochaine collection.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Le taux de dépréciation appliqué sur les stocks est déterminé en fonction de la collection à laquelle ledit stock appartient.

1.4 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les litiges ne sont pas provisionnés dès qu'il y a arrêt de l'exécution provisoire.

1.5 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

2 – Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 – Fais marquants de l'exercice

La Société a acquis 19 071 actions représentant 51% du capital social de la société SAS STEREO PANDA pour un montant de 256 578 euros réduit par la suite à 214 964 euros suite à une clause de earn out.

La Société a procédé le 27 mai 2008 à la cession du droit de bail de la boutique de l'avenue Montaigne pour un montant de 1 950 000 euros. Cette opération se traduit par une plus value comptable d'un montant d'environ 1 820 000 euros.

4 – Evènements postérieurs à la clôture

Le 28 avril 2009, une convention de crédit moyen terme avec les banques Fortis, Société Générale, HSBC et Crédit du Nord a été conclue pour un montant global de 719 K€ remboursable entre 3 et 5 ans.

Cet accord s'accompagne de garanties particulière dont :

- l'engagement de conversion d'une partie du compte courant de Financière Louis David dans MONTAIGNE FASHION GROUP à hauteur de 30% du capital (contre 20% actuellement) ;
- l'engagement d'apport par les actionnaires historiques de la Société de 400 000 euros ;
- l'engagement de non remboursement du compte courant de la Financière Louis David pendant la durée du prêt.

5 – Notes sur les éléments financiers

5.1 Immobilisations

En Euros	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	3 145 233		52 174
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	8 174		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 357		
Autres installations, agencements, aménagements	1 215 030		43 614
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	117 281		3 625
Emballages, récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total	1 343 842		47 239
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	580 424		214 964
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	217 748		5 204
Total	798 172		220 168
Total général	5 287 247		319 581

En euros	Diminutions		Valeur immob. à fin exercice	Réév. Lég.Val. Origine à fin exercice
	Par virement pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles		129 582	3 067 825	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions			8 174	
Installations techniques, matériel et outillages industriels			3 357	
Autres installations, agencements, aménagements		326 951	931 693	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		3 892	117 015	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total		330 843	1 060 238	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			795 388	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		42 497	180 455	
Total		42 497	975 843	
Total général		502 922	5 103 907	

5.2 Amortissements

En euros	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	25 736	15 850		41 586
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions	2 725	2 043		4 768
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 357			3 357
Installations générales, agencements divers	935 551	88 345	318 243	705 653
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	80 725	12 314	3 858	89 181
Emballages récupérables et divers				
Total	1 022 357	102 703	322 101	802 959
Total général	1 048 093	118 553	322 101	844 545

En euros	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvement affectant la provision pour amort. Dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	15 580				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, constructions	2 043				
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers	87 301				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	12 314				
Emballages récupérables et divers					
Total	101 659				
Total général	117 509				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5.3 Provisions

Provisions	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprise	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total provisions réglementées				
Pour litiges	121 651	704	81 651	40 704
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marché à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations	71 291			71 291
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
Total provisions	192 942	704	81 651	111 995
Sur immobilisations incorporelles	500 000	192 086	500 000	192 086
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières	5 101			5 101
Sur stocks et en-cours	404 002	187 147	404 002	187 147
Sur comptes clients	62 214	46 229	14 805	93 638
Autres dépréciations	149 885			149 885
Total Dépréciations	1 121 202	425 462	918 808	627 857
Total général	1 314 144	426 166	1 000 459	739 851
Dont dotations et reprises :				
- D'exploitation		425 462	967 950	
- Financières		704	32 509	
- Exceptionnelles				

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite ne font l'objet que d'une inscription en annexe. Dans ce contexte, la provision apportée par la société IVR dans le cadre de la fusion et donc inscrite en comptabilité ne sera pas dotée mais sera reprise au fur et à mesure de son utilisation.

5.4 Echéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	180 455		180 455
Clients douteux et litigieux	111 503	111 503	
Autres créances clients	211 583	211 583	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	3 506	3 506	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfiques	149 885		149 885
- T.V.A	226 254	226 254	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	202 569	18 718	183 851
Débiteurs divers	12 803	12 803	
Charges constatées d'avance	197 088	197 088	
Total général	1 295 647	781 455	514 191
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursement des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consenties aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	395 421	60 370	335 051	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à un an maximum	432 963	432 963		
- plus d'un an	33 865	23 589	10 276	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 401 820	1 401 820		
Personnel et comptes rattachés	86 826	86 826		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	240 587	240 587		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	131	131		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	49 590	49 590		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 347 238	95 297		2 251 941
Autres dettes	37 428	11 305	26 123	
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total général	5 025 869	2 402 478	371 450	2 251 941
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	23 588			
Emprunts et dettes auprès des associés	1 518			

5.5 Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Entreprises liées ou avec lesquelles la Société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	214 964	580 424	
Créances rattachées à des participations	202 569		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		2 345 720	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers	2 569		
Charges financières		78 748	

5.6 Fonds commercial

Désignation	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
Fonds com. IVR			1 496 737	1 496 737

5.7 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	5 869
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	5 869

5.8 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	60 370
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 163
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206 730
Dettes fiscales et sociales	199 035
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	10 955
TOTAL	483 253

5.9 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	197 088	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	197 088	

5.10 Ecart de conversion en monnaie étrangère

NATURE DES ECARTS	ACTIF Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	PASSIF Montant
- Sur Immobilisations non financières				
- Sur Immobilisations financières				
- Sur créances	704		704	
- Sur dettes financières				
- Sur dettes d'exploitation				
- Sur dettes sur immobilisations				
TOTAL	704		704	

5.11 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale (€)
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	15 256 725	0,10
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	1 330 145	0,10
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	16 586 870	0,10

Commentaires :

Les émissions d'actions nouvelles ont pour origine les opérations suivantes :
 Conversion de 1 324 748 OCA : Emission de 1 324 748 titres
 Exercice de 5 397 BSA : Emission 5 397 titres

5.12 Tableau de suivi des BSA et ABSA

Date	BSA / ABSA	Restent
AGM 28/12/2005	BSA : 2 317 780 ABSA : 4 898 150	7 215 930
CA 01/02/2006	455 412	6 760 518
CA 17/03/2006	1 927 584	4 832 934
CA 03/05/2006	568 469	4 264 465
CA 25/09/2006	488 341	3 776 124
CA 15/03/2007	906	3 775 218
CA 16/05/2007	4 488	3 770 730
CA 21/06/2007	164 447	3 606 283
CA 03/09/2007	56 197	3 550 086
CA 25/02/2008	25 493	3 524 593
CA 05/09/2008	5 397	3 519 196

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'IVR du 30 juin 1998 a notamment délégué au Conseil d'Administration le pouvoir d'émettre, au bénéfice des salariés, 50 000 options de souscription d'actions donnant droit à leurs titulaires de souscrire 50 000 actions d'IVR au prix unitaire de 10 F (1,52€) par action. Par une décision du Conseil d'Administration d'IVR en date du 31 juillet 1998, 25 500 options de souscription d'actions ont été attribuées au titre de cette délégation. 25 500 options de souscription d'actions restent en circulation.

Les BSA étaient exerçables par leurs titulaires à tout moment à compter de leur attribution et jusqu'au 31 décembre 2008 inclus. Au 31 décembre 2008, 3 701 328 BSA de la Société ont été exercés. Les 3 519 196 BSA non exercés à cette date sont donc caducs.

5.13 Tableau de suivi des OCA

Date	OCA	Restent
AGM 28/12/2005	OCA : 3 750 000	3 750 000
CA 15/03/2007	250 000	3 500 000
CA 16/05/2007	500 000	3 000 000
CA 26/09/2008	1 074 748	1 925 252
CA 17/10/2008	250 000	1 675 252

5.14 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Résultat	Report à nouveau	Autres	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 mars 2008	1 525	11 653		-10 238	21	835
Augmentation de capital	34	130				
Réduction de capital						
Affectation résultat				-2 127		
Résultat 31/12/2008			-254			
Capitaux propres au 31 décembre 2008	1 659	11 788	-254	-12 365	21	848

5.15 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant (€)
Ventes de marchandises	1 192 364
Ventes de produits finis	1 345 193
Prestations de services	18 054
TOTAL	2 555 611

Répartition par marché géographique	Montant (€)
France	1 929 199
Etranger	626 412
TOTAL	2 555 611

5.16 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En euros	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-2 221 980	
Résultat exceptionnel (et participation)	1 967 790	
Résultat comptable	-254 190	

5.17 Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		18 766	18 766
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs		4 848	4 848
- Dotations de l'exercice		3 753	3 753
TOTAL		10 165	10 165
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		8 701	8 701
- Exercice		4 898	4 898
TOTAL		13 599	13 599
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		4 898	4 898
- à plus d'un an et cinq au plus		2 041	2 041
- à plus de cinq ans			
TOTAL		6 939	6 939
Valeur résiduelle :			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus		157	157
- à plus de cinq ans			
TOTAL		157	157

5.18 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	18 052
Avals et cautions	-
Engagements en matière de pension	-
Autres engagements donnés :	
Crédit documentaire Société Générale	77 539
Crédit documentaire Crédit du Nord	34 340
Nantissement de SICAV au titre de la caution bancaire (valeur au 31/12/2008)	32 170
TOTAL	162 101
Dont concernant	
- Les dirigeants	-
- Les filiales	-
- Les participations	-
- Les autres entreprises liées	-
Dont engagements assortis de sûretés réelles	32 170

Engagements reçus	Montant
Convention de trésorerie Société Générale	300 000
Crédit documentaire import Société Générale	200 000
Aval sur effets Société Générale	100 000
Caution IRENE VAN RYB en garantie du règlement des loyers du site de St Avoye à la SCI Alaric Naiche	86 896
Caution solidaire reçue de la Fortis Banque en garantie du règlement des loyers du site de St Avoye à la SCI Alaric Naiche jusqu'au terme du 18/10/2008	48 330
Caution financière reçue de la Société Générale en faveur de la SCI Char-Loc selon acte du 08/06/06	38 950
TOTAL	774 176
Dont concernant	
- Les dirigeants	86 896
- Les filiales	-
- Les participations	-
- Les autres entreprises liées	-
Dont engagements assortis de sûretés réelles	-

5.20 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS	-
Provisions règlementées	-
Autres	-
TOTAL	-
Allègements de la dette future d'impôts	Montant
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
Provision pour perte de change	704
ORGANIC	7 706
Provision pour dépréciation d'une créance fiscale	149 885
Autres	
Plus-value latente sur VMP	50
Déficits reportables	12 626 747
Déficits reportables de la société IVR transférés suite à l'obtention de l'agrément nécessaire	439 463

Les sommes indiquées correspondent aux bases sur lesquelles l'impôt sera calculé.

5.21 Rémunération des dirigeants

En euros	Montant (€)
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES	
- Au Président-Directeur Général, Monsieur Philippe Gellman	120 915
- Au Directeur Général Délégué, Madame Irène VanRyb	108 250

5.22 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	23	
Ouvriers		
TOTAL	26	

5.23 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Au 31 décembre 2008, l'engagement total au titre des indemnités de fin de carrière a été évalué à 78 305 euros, dont 71 291 euros apparaissant en provision pour risque, ont été apporté à IVR.

Les hypothèses utilisées au 31/12/2008 sont les suivantes :

- Taux de croissance des salaires : 2%
- Taux d'actualisation retenu : 2%
- Taux moyen de rotation du personnel : 5%

Au 31 décembre 2008, le droit individuel à la formation représente 1 859 H dont 480 Heures acquises en cours d'exercices et aucune heure n'a été utilisée.

5.24 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société.

La Société MONTAIGNE FASHION GROUP est la Société consolidante du Groupe.

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
STEREO PANDA	37 164	16 672	51	214 964	214 964	200 000		852 843	6 925	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
Franck Sorbier	161 292	181 600	34	580 424	580 424			217 974	-183 935	

20.7. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Néant.

20.8. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.8.1. RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES

- **Rapport sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2010 (clos au 31 décembre)**

✓ Rapport sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Montaigne Fashion Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les comptes de la société Stéréo Panda au 31 décembre 2009 inclus dans les comptes consolidés de l'exercice 2009 n'ont pas fait l'objet d'un audit et n'ont pas été arrêtés par le Président dans le délai accordé par le tribunal de commerce de Paris soit avant le 30 septembre 2010. Cette société a été déconsolidée à compter de la date de sa liquidation judiciaire soit le 9 décembre 2010. En l'absence d'établissement de comptes au 31 décembre 2010 par cette filiale, les comptes inclus dans les comptes consolidés de Montaigne Fashion Group jusqu'à la date de déconsolidation sont ceux du 31 décembre 2009.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2.3, qui expose les conditions qui ont conduit à retenir le principe de continuité d'exploitation pour arrêter les comptes au 31 décembre 2010,
- la note 3.2, qui expose les critères retenus dans le cadre de la valorisation des marques et des écarts d'acquisition,
- les notes 2.6 et 2.7, qui exposent les corrections d'erreurs et les changements de présentation effectués sur l'exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède annuellement et en cas d'indice de perte de valeur, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des marques à durée de vie indéfinie, selon les modalités décrites dans les notes 2.8.1 et 2.8.2 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

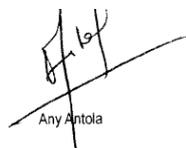
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 juin 2011

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Any Antola



Any Antola

Laurent ARROUASSE



- ✓ Rapport sur les comptes sociaux

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Montaigne Fashion Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- la note 2.2, qui expose les conditions qui ont conduit à retenir le principe de continuité d'exploitation pour arrêter les comptes au 31 décembre 2010,
- la note 3.1, qui expose les critères retenus dans le cadre de la valorisation des marques et des fonds de commerce,
- les notes 2.4 et 2.7, qui exposent les corrections d'erreurs enregistrées sur l'exercice 2010.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des fonds de commerce et des marques figurant à l'actif du bilan, selon les modalités décrites dans la note 2.6.1 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et avons vérifié que cette note donne une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 juin 2011

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Any Antola



Any Antola

Laurent ARROUASSE



■ **Rapport sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2009 (clos au 31 décembre)**

✓ Rapport sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous vous informons émettre la réserve pour limitation suivante :

- à la date d'émission de ce rapport, les comptes sociaux au 31/12/2009 de la société STEREO PANDA n'ont pas encore été arrêtés par son président ; cette société a déposé une requête auprès du Président du Tribunal de Commerce de Paris afin de proroger le délai de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les comptes au 30/09/2010.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes consolidés, pris dans leur ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III. Vérification spécifique

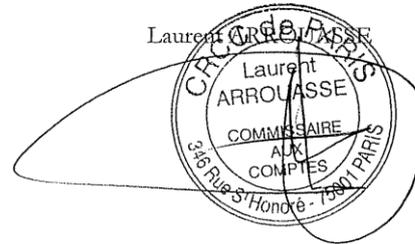
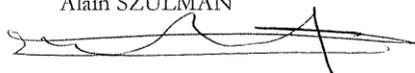
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 7 septembre 2010.

Les commissaires aux comptes

Fiduco SAS
Alain SZULMAN



✓ Rapport sur les comptes sociaux

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes consolidés, outre celle ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus, n'appellent pas de commentaire particulier.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

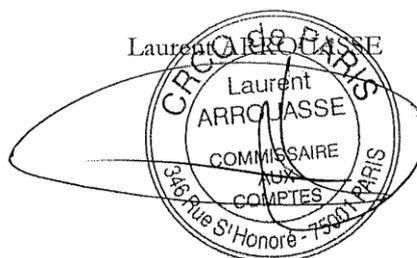
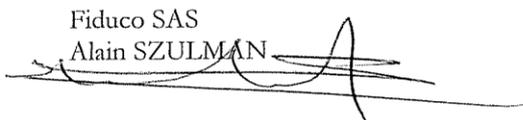
Concernant les informations fournies en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attendons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 7 septembre 2010.

Les commissaires aux comptes

Fiduco SAS
Alain SZULMAN



■ **Rapport sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2008 (clos au 31 décembre 2008)**

✓ Rapport sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La Société a procédé sur la période à la reprise de la provision pour dépréciation de la marque REGINA RUBENS pour un montant de 500 K€ ;

Nous formulons une réserve sur cette reprise que nous jugeons anticipée et ce malgré la signature d'un premier contrat de licence en date du 30 septembre 2008.

Nous vous informons reprendre la réserve pour limitation émise par le commissaire aux comptes de la filiale consolidée concernant la procédure relative à l'inventaire physique des stocks de marchandises.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes consolidés, pris dans leur ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III. Vérification spécifique

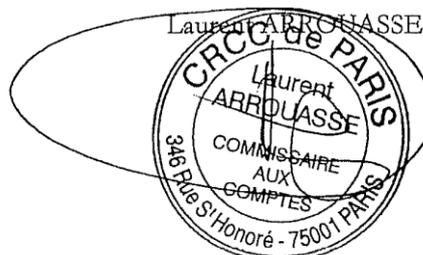
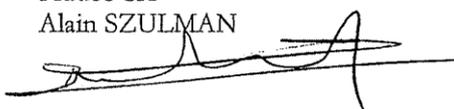
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 10 juillet 2009.

Les commissaires aux comptes

Fiduco SA
Alain SZULMAN



✓ Rapport sur les comptes sociaux

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La Société a procédé sur la période à la reprise de la provision pour dépréciation de la marque REGINA RUBENS pour un montant de 500 K€ ;

Nous formulons une réserve sur cette reprise que nous jugeons anticipée et ce malgré la signature d'un premier contrat de licence en date du 30 septembre 2008.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes consolidés, outre celle ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus, n'appellent pas de commentaire particulier.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

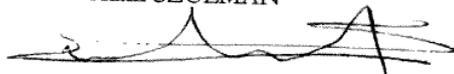
- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 10 juillet 2009.

Les commissaires aux comptes

Fiduco SA
Alain SZULMAN



Laurent ARROUASSE



20.8.2. INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX

Les informations financières historiques contenues dans le présent Document de Référence ont été vérifiées par les contrôleurs légaux.

20.8.3. AUTRES INFORMATIONS NON VERIFIEES

Néant.

20.9. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les dernières informations financières correspondent au résultat du premier trimestre de l'année 2011.

Le dernier exercice annuel pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice 2010, clos au 31 décembre 2010.

20.10. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

20.10.1. ACTIVITE AU PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE EN COURS (EXERCICE 2011 – CLOTURE AU 31/12/2011)

Au 31 mars 2011, le chiffre d'affaires s'élève à 839,0 K€, contre 1 113,0 K€ en 2010, soit un repli de 24,6% par rapport à la même période en 2010.

20.11. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Les statuts de la Société ne prévoient aucune restriction applicable à la distribution de dividendes. Aucun dividende n'a été versé par la Société depuis son introduction en bourse.

20.12. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 4.5 du présent Document de Référence.

Il n'existe pas d'autre procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.13. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 décembre 2010, date du dernier arrêté comptable.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT

■ Montant du capital social (article 6 des statuts)

Le capital social est fixé à un deux millions sept cent quatre-vingt cinq euros cent trente deux euros et quatre-vingt cents (2 785 132,80). Il est divisé en vingt sept millions huit cent cinquante et un mille trois cent vingt huit (27 851 328) actions de dix centimes d'euros (0,10 €) de nominal chacune, intégralement libérées et de même catégorie.

■ Capital autorisé non émis

Date AG	Objet de la délégation	Durée Date d'expiration	Plafond	Utilisation du CA
29/07/2011	Autorisation consentie au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article 411-2 du Code monétaire et financier, sans droit préférentiel de souscription	26 mois 29/09/2013	Actions : 30 000 000€ ; Valeurs mobilières représentatives de créance : 10 000 000€	Néant
29/07/2011	Autorisation consentie au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société, de bons, et/ou de valeurs mobilières composées donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société	26 mois 29/09/2013	Actions : 30 000 000€ ; Valeurs mobilières représentatives de créance : 10 000 000€	Néant
29/07/2011	Autorisation consentie au Conseil d'Administration, dans la limite de 10% du capital de la Société par an, à fixer le prix d'émission des augmentations de capital réalisée sans droit préférentiel de souscription	26 mois 29/09/2013	10 % du capital social	Néant

21.1.2. ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Néant

21.1.3. AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Néant

21.1.4. VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

- **Bons de Souscriptions d'Actions Remboursables (BSAR)**

A la date du présent Document de Référence, il n'existe pas de Bons de Souscription d'Actions Remboursables en circulation.

- **Stock options**

A la date du présent document, aucune stock option n'est en circulation au sein des salariés de MONTAIGNE FASHION GROUP.

- **Actions gratuites**

A la date du Document de Référence, aucun plan d'action gratuite n'est mis en place au sein de la Société.

21.1.5. CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL

Néant.

21.1.6. CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

Néant.

21.1.7. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

■ Evolution du capital social de la Société depuis sa constitution

Dates	Objet	Augmentation de capital (€)	Nombre de titres émis	Capital social (€)	Titres
02/08/1994	Constitution de LE MAGASIN	-	2 500	38 112,25	2 500
31/12/1997	Apport partiel d'actif de REGINA RUBENS à LE MAGASIN	1 524 490,17	100 000	1 562 602,43	102 500
20/05/1998	Division du nominal à 10 FRF	-	-	1 562 602,43	1 025 000
10/07/1998	Augmentation de capital par émission de 75 000 actions	114 336,76	75 000	1 676 939,19	1 100 000
10/07/1998	Augmentation de capital par émission de 555 556 actions	846 939,66	555 556	2 523 878,85	1 655 556
13/02/2000	Augmentation de capital par émission de 662 224 actions	1 009 553,98	662 224	3 533 432,83	2 317 780
28/12/2005	Réduction du nominal de 1,52€ à 0,10€	-	-	231 778	2 317 780
28/12/2005	Attribution gratuite de 2 317 180 BSA	-	-	-	-
28/12/2005	Emission de 4 898 150 ABSA	489 815	4 898 150	721 593	7 215 930
28/12/2005	Emission de 3 750 000 OCA	-	-	-	-
01/02/2006	Constatation de l'exercice de 455 412 BSA	45 541,2	455 412	767 134,20	7 671 342
17/03/2006	Constatation de l'exercice de 1 927 584 BSA	192 758,40	1 927 584	959 892,60	9 598 926
03/05/2006	Constatation de l'exercice de 568 469 BSA	56 846,90	568 469	1 016 739,50	10 167 395
25/09/2006	Constatation de l'exercice de 488 341 BSA	48 834,10	488 341	1 065 573,60	10 655 736
15/03/2007	Constatation de l'exercice de 906 BSA et de la conversion de 250 000 OCA	25 090,60	250 906	1 090 664,20	10 906 642
16/05/2007	Constatation de l'exercice de 4 488 BSA et de la conversion de 500 000 OCA	50 448,80	504 488	1 141 113	11 411 130
21/06/2007	Constatation de l'exercice de 164 447 BSA	16 444,70	164 447	1 157 557,70	11 575 577
03/09/2007	Constatation de l'exercice de 56 197 BSA	5 619,70	56 197	1 163 177,40	11 631 774

Dates	Objet	Augmentation de capital (€)	Nombre de titres émis	Capital social (€)	Titres
30/11/2007	Fusion-absorption de la société IRENE VAN RYB et augmentation de capital par émission de 3 599 458 actions	359 945,80	3 599 458	1 523 123,20	15 231 232
25/02/2008	Constatation de l'exercice de 25 493 BSA	2 549,30	25 493	1 525 672,50	15 256 725
05/09/2008	Constatation de l'exercice de 5 397 BSA	539,70	5 397	1 526 212,20	15 262 122
26/09/2008	Constatation de la conversion de 1 074 748 OCA	1 074 748	107 474,80	1 633 687	16 336 870
07/11/2008	Constatation de la conversion de 250 000 OCA	25 000	250 000	1 658 687	16 586 870
27/07/2009	Augmentation de capital par émission de 1 658 686 actions	165 868,60	1 658 686	1 824 555,60	18 245 556
27/07/2009	Constatation de l'exercice de 4 594 BSA	459,40	4 594	1 825 015	18 250 150
18/11/2009	Constatation de la conversion de 1 650 000 OCA	165 000	1 650 000	1 990 015	19 900 015
11/01/2010	Constatation de la conversion de 25 252 OCA	2 525,20	25 252	1 992 540,20	19 925 402
07/12/2010	Augmentation de capital par émission de 7 925 926 actions ordinaires	2 140 000,02	7 925 926	2 785 132,80	27 851 328

21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1. OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger:

- l'exploitation de toute activité relative à la distribution et à la création de tous articles textiles, confection et prêt-à-porter pour hommes, femmes, enfants, bonneterie, chaussures / maroquinerie, et plus généralement tous accessoires de mode s'y rapportant ;
- l'exploitation de tout magasin de vente au détail de tous articles textiles, confection et prêt-à-porter pour hommes, femmes, enfants, bonneterie, chaussures / maroquinerie, et plus généralement tous accessoires de mode s'y rapportant ;
- la création, l'acquisition et l'exploitation de tout fonds de commerce s'y rapportant ;
- et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement en totalité ou en partie à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ;
- le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit par voie d'exploitation directe ou indirecte, création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de fusion, de scission ou d'absorption, d'avances, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits immobiliers ou par tout autre mode, tant en France qu'à l'étranger.

21.2.2. DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ARTICLES 14 – 18 DES STATUTS)

■ Conseil d'Administration – Article 14 des statuts

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Les administrateurs peuvent être liés à la Société par un contrat de travail, à condition que ce contrat corresponde à un travail effectif, et ce dans la limite du tiers des administrateurs en fonction.

■ Organisation du conseil – Article 15 des statuts

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-cinq (65 ans). D'autre part, si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

La rémunération du Président du Conseil et du Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

■ **Délibération du conseil – Article 16 des statuts**

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement.

La réunion a lieu au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

■ **Pouvoirs du Conseil d'Administration – Article 17 des statuts**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

■ **Direction générale – Délégation de pouvoirs – Article 18 des statuts**

1 - Direction Générale

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration qui en informe les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

Le choix entre les deux modalités d'exercice existantes vaut jusqu'à décision contraire, sauf décision expresse du Conseil d'Administration de limiter à une durée déterminée la modalité choisie.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions relatives au Directeur Général lui sont applicables. La cessation des fonctions exercées au titre de l'un des deux mandats ainsi confiés au Président du Conseil d'Administration n'emporte pas, par elle-même, révocation de l'autre mandat.

2 - Directeur Général

Lorsque le Conseil d'Administration choisit de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration et, le cas échéant, dans le respect des limitations qui lui ont été fixées par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Dans les rapports avec

les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

3 - Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par un Directeur Général distinct, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués est fixé à cinq.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

21.2.3. DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D'ACTIONS (ARTICLE 10 A 13 DES STATUTS)

■ Forme des actions – Article 10 des statuts

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Elles sont inscrites au nom de leur titulaire à un compte tenu par la Société ou par un intermédiaire habilité, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société est en droit de demander au dépositaire central, à tout moment, conformément aux articles L. 228-2 et L. 228-3 du Code de commerce, contre rémunération à sa charge, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

■ Transmission des actions – Article 11 des statuts

Les actions se transmettent par simple virement de compte à compte dans les conditions et modalités prévues par les dispositions légales et les règlements en vigueur.

■ Droits et obligations attachés aux actions – Article 12 des statuts

1- Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

En outre, chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions prévues par la loi et les statuts ; le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

2- Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 1998, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription

nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire même si la date d'inscription en nominatif est antérieure au 20 mai 1998.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé et ne remet pas en cause le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la (des) société(s) bénéficiaire(s), si les statuts de celle(s)-ci l'ont institué.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé conformément aux stipulations visées à l'article 13 des présents statuts.

3- Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

4- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

5- Par ailleurs, en application de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à $1/20^{\text{e}}$; $1/10^{\text{e}}$; $3/20^{\text{e}}$; $1/5^{\text{e}}$; $1/4$; $1/3$; $1/2$; $2/3$; $18/20^{\text{e}}$ et $19/20^{\text{e}}$ du capital social ou des droits de vote, est tenue d'en informer l'Autorité des Marchés Financiers et la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation.

L'information prévue ci-dessus concerne tous les titres possédés par l'actionnaire y compris ceux donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés. Si le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspondent pas au nombre ou à la répartition des actions, les participations détenues sont calculées en droits de vote.

Outre l'obligation légale d'information visée ci-dessus, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote correspondant à 2,5 % et 30 % du capital ou des droits de vote de la Société, est tenue, dans les cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement du seuil, de déclarer à la Société, par tout moyen, le nombre total d'actions, de droit de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions détenues par un actionnaire excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues à l'article L. 233-14 du Code de commerce et en cas de violation d'une obligation statutaire d'information dans les conditions prévues à l'article L. 233-7 du Code de commerce, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social ou des droits de vote en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

■ Indivisibilité des actions - Nue propriété - Usufruit – Article 13 des statuts

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Sauf convention contraire notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

21.2.4. CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION (ARTICLES 16 – 19 DES STATUTS)

■ Assemblée Générale – Article 19 des statuts

- 1- Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut l'assemblée désigne elle-même son Président. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.
- 2- Préalablement aux opérations de convocation, la Société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires trente jours avant la réunion de l'assemblée, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentées à l'assemblée.
Les assemblées sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la Société le montant des frais de recommandation. Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute de quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et les avis de convocation rappellent la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément à la loi.
Le délai entre la date, soit de la dernière insertion contenant l'avis de convocation, soit de l'envoi des lettres recommandées et la date de l'assemblée est de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.
- 3- Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée. Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.
Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne tant en son nom personnel que comme mandataire.
La procuration donnée pour se faire représenter à une assemblée par un actionnaire est signée par celui-ci et indique ses nom, prénom usuel et domicile. Elle peut désigner nommément un mandataire, qui n'a pas la faculté de se substituer à une autre personne. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.
Le mandat est donné pour une seule assemblée. Il peut cependant être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.
- 4- Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la

Société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

- 5- En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer ou se faire représenter à l'assemblée. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés à l'Assemblée Générale par l'un d'eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.
- 6- Dans les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, à l'exception toutefois des droits de vote double attachés aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, conformément à l'article 12-2 des présents statuts.
Les votes sont exprimés à main levée ou par appel nominal. Toutefois, des actionnaires représentant le quart au moins du capital social peuvent demander le vote au scrutin secret.

21.2.5. DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.6. DISPOSITIONS FIXANT LE SEUIL AU DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ETRE DIVULGEE

Les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

21.2.7. CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Les statuts de la Société ne présentent aucune conditions particulières régissant les modifications du capital.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

MONTAIGNE FASHION GROUP atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultés et/ou demandés au siège de la Société :

- Les statuts de la Société ;
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de MONTAIGNE FASHION GROUP, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- Les informations financières historiques de MONTAIGNE FASHION GROUP pour chacun des trois exercices précédents la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de MONTAIGNE FASHION GROUP.

Liste des informations publiées ou rendues publiques établies au cours des trois derniers exercices, en application de l'article L.221-1-1 du Règlement Général de l'AMF :

Communiqués sur le site de MONTAIGNE FASHION GROUP	Date
Communiqué de presse sur l'acquisition du Groupe BMCA / LOLA	08/07/2011
Rapport Financier annuel 2010	08/07/2011
Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 29 juillet 2011	07/07/2011
Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et contrôle interne	05/07/2011
Communiqué de presse sur les résultats T1 2011	08/06/2011
Rapport Financier semestriel 2010	20/03/2011
Rapport Financier semestriel 30 juin 2009	14/03/2011
Rapport Financier annuel 2009	08/12/2010
Réalisation de l'augmentation de capital et désignation d'un nouveau Président Directeur Général de la Société en date du 21 octobre 2010	05/11/2010
Rapport du Président du le contrôle interne	15/12/2009
Rapport des CAC sur le contrôle interne	15/12/2009
Rapport Financier annuel 2008	15/07/2009
Rapport Financier semestriel 2008/2009	30/01/2009
Rapport Financier annuel au 31 mars 2008	31/07/2008

Site Actus News: http://www.actusnews.com/societe_documents.php?ID=48734

Publication au BALO	Date
Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 27 juillet 2011	24/06/2011
Avis de seconde convocation à Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2010	27/09/2010
Avis de convocation à Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 23 septembre 2010	08/09/2010
Avis de réunion valant convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 23 septembre 2010	16/08/2010
Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 février 2010	05/02/2010
Avis de réunion valant convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 février 2010	18/01/2010
Avis de réunion valant convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 27 juillet 2009	22/06/2009
Désignation de teneurs de comptes de titres nominatifs	21/11/2008
Publication des Chiffres d'affaires et situations trimestrielles (T2 2008)	06/08/2008
Avis de réunion valant convocation à Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 9 septembre 2008	04/08/2008
Chiffres d'affaires et situations trimestrielles 2006 et 2007	30/05/2008
Chiffres d'affaires et situations trimestrielles 2006 et 2007 (T2, T3, T4)	08/02/2008

Site du BALO : www.journal-officiel.gouv.fr/balo

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

MONTAIGNE FASHION GROUP ne détient qu'une seule participation exclue du périmètre de consolidation, il s'agit de la société Heaven Birds (anciennement Franck Sorbier).

La Société MONTAIGNE FASHION GROUP n'exerce aucune influence notable sur la société Heaven Birds en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire. Celle-ci a par conséquent toujours été exclue du périmètre de consolidation présenté au paragraphe 7.1.1 du présent document.